

# FAUCHON

## Histoire de la famille FAUCHON, apothicaires à Provins 1542-1729

Vous avez téléchargé ce fichier sur le site d'histoire d'Odile HALBERT

<http://www.odile-halbert.com> sur lequel vous trouverez l'histoire du Haut-Anjou, de la baronnie de Pouancé, mais aussi Craon, les actes notariés, les chartriers, les modes de vie ... ainsi que mes adresses  
Fichier créé mars 2024 Mis à jour 23.11.2025 **Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés**

<b>Arbre généalogique descendant</b>	<b>(page)</b>
Histoire	3
Le patronyme .....	3
localisation .....	3
La maison des Fauchon touchait l'Hôtel-Dieu .....	4
Particularités historiques de la Seine-et-Marne .....	4
Archives de la Seine-et-Marne .....	4
Cercle généalogique de la Brie .....	6
Louise Catherine, un prénom rarissime .....	6
Sydrac, un prénom rarissime .....	7
Activités professionnelles .....	7
histoire des apothicaires de Provins .....	8
Niveau culturel .....	8
légende : .....	9
ascendance de Louise-Catherine Fauchon .....	9
mon ascendance à Claude Fauchon père de Sydrac .....	9
Claude Fauchon apothicaire à Provins St Pierre x/1550 N .....	10
Jeanne Fauchon .....	11
Sydrac Fauchon x /1583 Elisabeth Lecourt .....	11
Antoine Fauchon x ca 1609-1610 Anne Guichard .....	14
Louis Fauchon x ca1581 Anne Lecourt .....	18
Louise Fauchon x ca 1582 Jean Saulsoy .....	19
Louis Fauchon x 1637 Louise Charpentier .....	19
Elisabeth Fauchon x /1661 Georges Chenuat .....	22
Claude Fauchon x 1668 Anne Robinot .....	22
Marie-Anne Fauchon x 1693 Vincent Hytier .....	23
René Audineau x 1692 Louise-Catherine Faulchon .....	24
Etienne Audineau x1717 Jeanne Dutemple .....	26
Etienne Audineau x1744 Jacquette Boisseau .....	26
Bruno Audineau x1768 Jeanne Leroy .....	26
François Audineau x1817 Elisabeth Mechinaud .....	26
Charles Audineau x1851 Augustine Rousselot .....	26

Charles Audineau x1881 Aimée Guillot .....	26
Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard .....	26
Marie-Thérèse Guillouard x 1937 Georges Halbert .....	26
Odile Halbert .....	26
<b>Probablement proches : Nicolas Fauchon apothicaire à Bray-sur-Seine .....</b>	<b>26</b>
1554 : l'affaire de la gestion de l'Hôtel-Dieu de Provins .....	27
Mémoires de Claude Haton .....	28
1570 : inondation .....	30
1580 : la peste .....	31
1596 : Louis Fauchon acquiert une maison à Chalautre-la-Grande .....	31
1597 : Elisabeth Lecourt veuve Sydrach Fauchon vend une terre .....	31
1598 : Elisabeth Lecourt, veuve de Sydrac Fauchon, encaisse l'obligation .....	33
1596 : Louis Fauchon prête 40 écus .....	34
1596 : Louise Faulchon veuve Saulsoy acquiert une rente .....	34
1597 : contrat de mariage de Barbe Fauchon, fille de Nicolas, apothicaire .....	34
1626 contrat de mariage Valentin Langlois et Ayoule Guerin .....	34
1637 : contrat de mariage de Louis Faulchon et Louise Charpentier .....	35
1652 : Fauchon, en cas d'alarme commande les caporaux .....	37
1669 : rente de Nicolas Fauchon créée par Valentin Langlois en 1634 .....	37
1692 : mariage René Audineau x Louise Catherine Fauchon .....	37
<b>Autres Fauchon à Provins .....</b>	<b>40</b>
à Pécy (77) .....	40
à Paris .....	41
1596 : Jean Lecourt absent au service du roi .....	42
1598 : Louise Fauchon cousine de Marie Boucher .....	42
<b>Charpentier .....</b>	<b>43</b>
Analyse du contrat de mariage de février 1637 .....	43
<b>Autres .....</b>	<b>44</b>
les Retel et Ythier .....	46
1561 Jehan Charpentier potier .....	48
1597 : Christophe Charpentier écuyer à Champcouelle .....	49
1605 : Mariage Anne Charpentier et Jean Bezançon .....	50
<b>Langlois .....</b>	<b>50</b>
Autres Langlois .....	51
1596 : Jacques Langlois cousin de Claude Chenu .....	53
1597 Valentin Langlois laboureur .....	53
1597 : Nicolas et Jacques Langlois à Augers .....	55
1597 : Nicolas Langlois acquiert 3 arpents payés comptant .....	56
1598 Nicolas Langlois laboureur à Augers .....	57
1598 : Nicolas Langlois, laboureur à Augers (77) acquiert des terres payées comptant .....	58
1669 Marie Langlois fille de Nicolas conseiller .....	59
<b>Lecourt .....</b>	<b>59</b>
Proches parents .....	60
1502 : nombreux Lecourt chez Dechoisy notaire .....	63
1559 : contrat de mariage Guillaume Lecourt Nicole Perrot .....	67
1562 : .....	67
1596 : Jeanne Moreau veuve de Gaspard Lecourt vend .....	67
1596 : Claude Lecourt fils de Jean et neveu de Guillaume .....	68
1597 : héritiers de Simon Lecourt et Gabrielle Marquant .....	68
1597 : Claude Lecourt veuve Girard acquiert un pré .....	68
1598 : enfants de Jean Lecourt et Nicole Saulsoy .....	68
1598 : Jean Lecourt vend un passage à Nicolas Moreau .....	68
1598 : aveu Jeanne Moreau veuve de Gaspart Lecourt .....	69
1598 : rente impayée .....	69
1598 : .....	70
1598 : .....	70
1598 : Jeanne Moreau veuve de Gaspard Lecourt et Mathurin Lecourt .....	70
1605 : contrat de mariage Pierre Lecourt Gabrielle Regnard .....	71
1638 : contrat de mariage de Marie Lecourt et Nicolas Duperrot .....	72
1503 : Colin Lecourt tanneur fils de feu Jehan .....	74
1503 : Marion veuve de Jean Lecourt .....	74
1558 : Jean Lecourt tanneur fils de feu Colin .....	75

1557 : Mathurin Lecourt tanneur .....	75
1561 : Mathurin Lecourt.....	75

## Histoire

Après des décennies de recherches, je trouve enfin, en juin 2024,  
le relevé sur Geneanet du contrat de mariage !

Comme je m'en doutais, en tant qu'armurier, René Audineau faisait son  
apprentissage très loin ! C'est à Paris !

Contrat de mariage le 28 novembre 1692 devant François Barbou<sup>1</sup>, notaire à Paris  
(Archives de Paris, RE/LXXXVIII/4)

Louise-Catherine FAUCHON y est dite de Provins (77 Seine-et-Marne)

## Le patronyme

Le patronyme FAUCHON<sup>2</sup> signifierait « espèce de fauille ».

Le Dictionnaire du Moyen Français<sup>3</sup> donne une arme : « Épée recourbée, couteau recourbé, glaive » - En partic. « Glaive du bourreau »

## localisation



Provins (77) à 90 km au S.E. de Paris ? C'est une ville fortifiée qui avait un présidial, c'est-à-dire un tribunal civil et criminel, donc des juges, avocats etc...

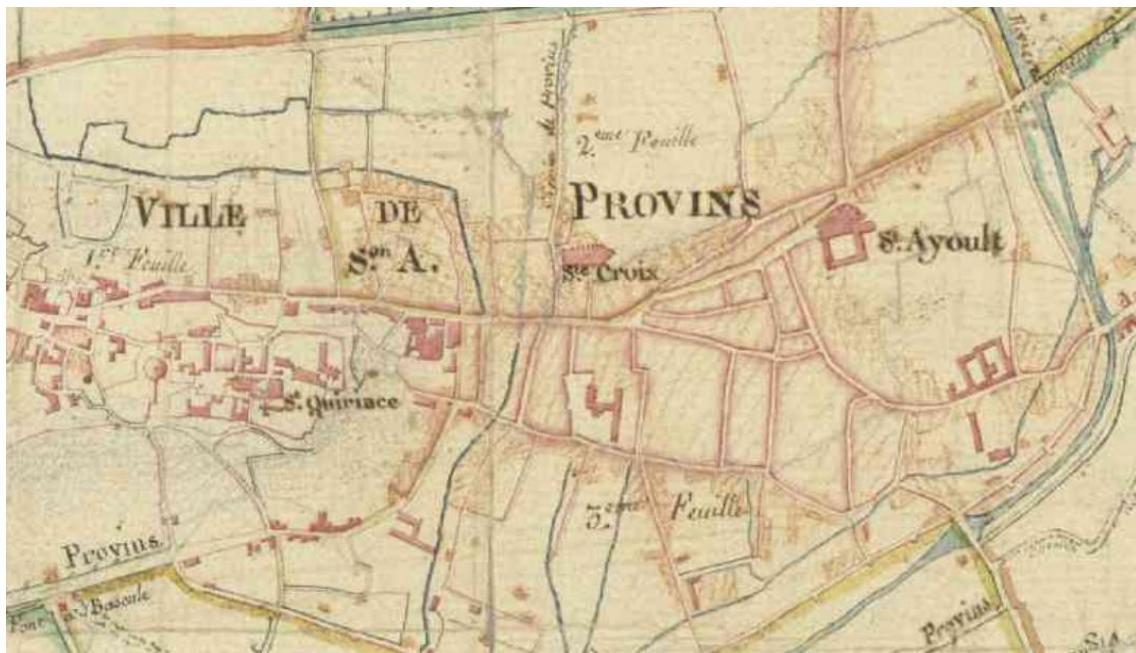
La province était la Brie.

Le cadastre Napoléonien (ci-dessous) ne donne que 3 paroisses St Ayoul, St Quiriace et Ste Croix, mais il y avait aussi St Pierre.

<sup>1</sup> Barbou François 14 mai 1684 - 28 décembre 1692 notaire à Paris Etude notariale LXXXVIII - ARCHIVES NON NUMERISEES selon le site des archives de Paris

<sup>2</sup> Dictionnaire des noms de famille, MORLET 1991

<sup>3</sup> <http://www.atilf.fr/dmf/>



### La maison des Fauchon touchait l'Hôtel-Dieu

J'ai pu trouver l'emplacement de la maison des Fauchon en faisant des recherches sur Gallica. Au 16ème siècle, de nombreuses personnes ont écrit des mémoires, dont 2 ont relaté Claude Fauchon apothicaire à Provins en citant même sa maison touchant l'Hôtel-Dieu. Ces 2 extraits sont retranscrits ci-dessus, l'un de 1554 l'autre 1570.

### Particularités historiques de la Seine-et-Marne

Nantaise aux origines Angevines et Normandes, j'avais jusqu'à ma découverte de Provins, connaissance des provinces Bretagne, Anjou et Normandie, et je découvre avec la Seine-et-Marne un département issu de partie de 3 régions : Île-de-France, Champagne et Brie, aux coutumes et vocabulaire bien différentes de la Bretagne etc...

- ainsi le baillage est ce qui était pour moi la sénéchaussée<sup>4</sup>, et Provins, et Bray-sur-Seine sont baillages. Mais je n'ai pas trouvé le nombre de baillages en Seine-et-Marne. Donc un tribunal, donc des avocats, juges, lieutenants... ce qui en fait des villes bourgeoises car ce sont gens éduqués.
- Je découvre en 2024 que tous les départements ne sont pas dotés d'une « capitale » si grande qu'elle étouffe presque tous les bourgs, mais qu'il existe des départements sans grande ville, mais plusieurs villes moyennes et égales. Ainsi l'évêché est à Meaux et pas à la préfecture Melun.
- Et il s'ensuit un nombre infini de cercles généalogiques, c'est hallucinant ! Et je n'ai même pas trouvé de carte qui indique le champ d'exploitation et relevé des registres d'état civil de chacun, ni leurs liens si on adhère à l'un.
- Des villes moyennes : au 01/01/2020, INSEE : Meaux : 55 709 - Chelles : 54 372 - Melun : 41 609 - Pontault-Combault : 37 579 - Savigny-le-Temple : 30 169 - Villeparisis : 26 700 - Bussy-Saint-Georges : 26 551 - Champs-sur-Marne : 25 230 - Roissy-en-Brie : 22 643 - Torcy : 22 500 et Provins 11 600
- Wikipedia ne dit pas la même chose que l'INSEE mais donne villes principales : Chelles, Meaux, Melun, Fontainebleau, Coulommiers, Nemours, Provins et Torcy.
- 

### Archives de la Seine-et-Marne

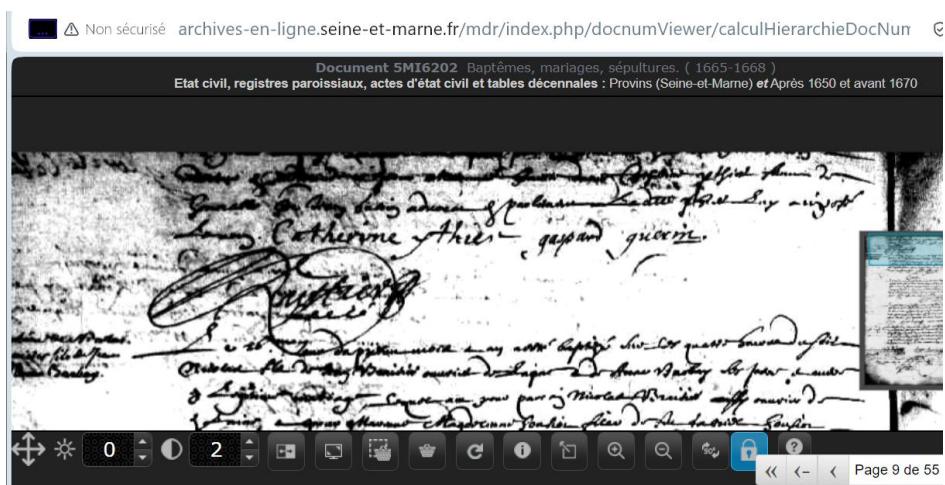
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SEINE ET MARNE <b>5 MI 6238</b>	<a href="#">Baptêmes.</a>	5MI6238	1664-1667
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SEINE ET MARNE <b>5 MI 6202</b>	<a href="#">Baptêmes, mariages, sépultures.</a>	5MI6202	1665-1668
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SEINE ET MARNE <b>5 MI 6264</b>	<a href="#">Baptêmes, mariages, sépultures.</a>	5MI6264	1668

Habituée des archives du Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique, je suis totalement horrifiée par le niveau du site de Seine-et-Marne pour les recherches dans les registres paroissiaux. Les archives départementales de Seine-et-Marne n'ont pas pris la peine d'indiquer le nom des différentes paroisses de Provins, et les registres en particulier de St Quiriace sont en très mauvais état, souvent illisibles. Aussi les recherches avant 1668 s'avèrent quasiment impossibles. On n'y trouve aucun inventaire de l'état-civil, aucun nom de paroisse, ainsi Provins qui compte 4 paroisses est uniquement répertorié « Provins », sans plus. Pire, l'état civil

ne connaît que le numéro des microfilms. Et sur leur site, en août 2024, je lis qu'ils font le prêt de microfilms, ce que nous avions il y a plus de 30 ans avant les mises en ligne.

J'ai dû me faire un tableau, au bout de plusieurs semaines de recherches :

6199	St Ayoul	BMS	1564-1584 fait 110-199
6200	St Ayoul	B	1607-1625
6201	St Ayoul	B	1647-1665 ne donne que jusqu'à 1664 FAIT
6202	St Ayoul	B	1665-1667 marqué BMS mais uniquement B, manque hauts de pages
6203	St Ayoul	BMS	1668-1669
6207	St Ayoul	M	1672-1691
6212	St Ayoul	BMS	1698-1699
6213	St Ayoul	BMS	1700-1709
6223	Ste Croix	B	1539-1548
6224	Ste Croix	B	1548-1558
6225	Ste Croix	B	1558-1565
6228	Ste Croix	B	1582-1588
6229	Ste Croix	B	1589-1597
6230	Ste Croix	S	1595-1621
6233	Ste Croix	B	1598-1629
6236	Ste Croix	B	1644-1649
6237	Ste Croix	B	1649-1664 fait 1661-1664 pages 153 à 183
6238	Ste Croix	B	1664-1667 attentivement mais manquent d'encre, illisibles
6239	Ste Croix	BMS	1668-1669
6245	Ste Croix	BMS	1692-1695
6252	Ste Croix	BMS	1724-1728
6255	Ste Croix	BMS	1754-1773
6257	St Pierre	B	1556-1574
6258	St Pierre	B	1574-1583
6259	St Pierre	B	1584-1600
6260	St Pierre	B	1600-1617
6263	St Pierre	B	1656-1668
6264	St Pierre	BMS	1668
6266	St Pierre	BMS	1672-1673
6277	St Quiriace	BMS	1603-1637
6280	St Quiriace	BMS	1662-1677



Pire encore, il est impossible de lire le haut des pages des microfilms, que ce soit avec les navigators Chrome, Opera ou Edge.

L'image ci-contre illustre tous ces hauts de page tronqués, et ici, c'est un acte où Catherine Ythier est marraine donc l'acte m'intéresse beaucoup !

Hélas illisible car manquant en ligne !

### Cercle généalogique de la Brie

En juillet 2024, les relevés du Cercle Généalogique de la Brie ne sont pas faits à Provins St Ayoul et St Quiriace avant 1721, voici le tableau des relevés :

<a href="#">Provins Saint Ayoul</a> [Seine et Marne]		(1721-1792)	3.165	3.161
<a href="#">Provins Saint Pierre</a> [Seine et Marne]		(1556-1699)	4.474	4.471
<a href="#">Provins Saint Quiriace</a> [Seine et Marne]		(1711-1792)	1.894	1.894
<a href="#">Provins Sainte Croix</a> [Seine et Marne]		(1539-1778)	12.340	12.332

### Louise Catherine, un prénom rarissime

Je ne pouvais pas la remonter avant 1693, date à laquelle elle apparaît à Doué-la-Fontaine puis à Chemillé. Lors des baptêmes de ses 5 enfants, elle est toujours écrite avec ses 2 prénoms « Louise Catherine ». Et aussi lorsqu'elle est présente dans un autre acte.

Mais en Anjou, tout comme en Bretagne et en Normandie que je connais bien, ce type de prénom double est plus que rarissime, il est unique probablement, car les prénoms doubles comportent surtout Marie ou Jeanne pas Louise en premier prénom.

Il a existé à Provins une autre Louise Catherine, contemporaine de Louise Catherine Fauchon. Elle se marie à Saint Ayoul, ce qui pourrait laisser penser qu'elle était née à Saint Ayoul, paroisse difficile à remonter.

« Louise Catherine de Mazenod fille de Louis de Mazenod lieutenant des chasses pour le roy et Catherine Robinot » est marraine à Provins St Quiriace le 14 novembre 1674<sup>5</sup> de Louise Catherine Lapelin tisserand, et

signe de ses 2 prénoms qu'elle transmet à la baptisée, comme cela était souvent la coutume. Elle épouse à Provins St Ayoul

le 1<sup>er</sup> février 1687<sup>6</sup> Charles de Blois écuyer sieur de la Cour, fils de Louis de Blois et Suzanne Bazier. Son prénom est encore écrit « Louise Catherine », mais il semble qu'on n'est aujourd'hui conservé que son prénom « Catherine ».

Je n'ai compris ce double prénom que lorsque j'ai dépouillé totalement St Ayoul 1645-1664 et trouvé mention et/ou baptême de 9 enfants de Louis Fauchon et Louise Charpentier. Le baptême de Louise-Catherine suit celui de 2 autres Louise, sans doute décédées avant elle. Louise Charpentier, la mère, tenait probablement à son prénom Louise en mémoire de ces 2 petites filles, et elle a permis à la marraine d'ajouter son prénom

<sup>5</sup> Mi6280 vue 119

<sup>6</sup> Mi6207 vue 63

Catherine car elle était probablement proche parente ou amie donc on a aussi respecté une forme de tradition du prénom de la marraine.

Ainsi, après tant d'années passées à dépouiller des registres d'Anjou, je n'avais jamais rencontré cette forme de pratique du prénom et je découvre que d'autres provinces de la France avaient d'autres pratiques.

### Sydrac, un prénom rarissime

Je descends de Sydrac Fauchon <sup>9</sup>Provins St Pierre 1557 (voir ci-dessous). Ce prénom, rarissime, n'est pas celui d'un saint<sup>7</sup>, mais d'un nom de l'ancien testament.

Sydrac fut l'un de ces 3 jeunes brûlés vifs pour avoir refusé d'adorer la statue d'or que Nabucodonosor avait fait ériger.

Leur histoire est mal exprimée sur Internet, et il convient de préférer la lecture de l'ancien testament, qui est bien plus clair. Voici les principales lignes concernant Sidrac :

- LIVRE DE DANIEL

- 01 La troisième année du règne de Joakim, roi de Juda, Nabucodonosor, roi de Babylone, arriva devant Jérusalem et l'assiégea.
- 03 Le roi ordonna à Ashpénaz, chef de ses eunuques, de faire venir quelques jeunes Israélites de race royale ou de famille noble.
- 06 Parmi eux se trouvaient Daniel, Ananias, Misaël et Azarias, qui étaient de la tribu de Juda.
- 07 Le chef des eunuques leur imposa des noms : à Daniel celui de Beltassar, à Ananias celui de Sidrac, à Misaël celui de Misac, et à Azarias celui d'Abdénago.
- 23 Et ces trois hommes, Sidrac, Misac et Abdénago, tombèrent, ligotés, au milieu de la fournaise de feu ardent.
- 24 Or ils marchaient au milieu des flammes, ils louaient Dieu et bénissaient le Seigneur.

Beaucoup ont écrit, entre autres [Voltaire](#)<sup>8</sup> et [Jean-Paul II, le 14 mai 2003 - Cantique d'Azarias dans la fournaise](#)

Lorsque j'étais une toute petite fille, à l'école religieuse de St Jacques, on nous avait raconté ce passage de l'ancien testament, et j'avais été profondément marquée à l'idée de ces jeunes morts en chantant dans la fournaise ! Aujourd'hui, à 86 ans, je prie chaque jour pour tous les [martyrs quotidiens actuels toujours nombreux](#) et je les admire.

### Activités professionnelles

Apothicaires et receveur du taillon, payeur des gages des officiers du présidial de Provins.

Pratiquement, le métier est assez souvent explicité dans les actes que j'ai trouvés, mais curieusement, ils étaient « apothiquaire » ou receveur du taillon et payeur des gages de messieurs les officiers du présidial », jusqu'à ce que je trouve un acte qui dit Louis Fauchon avec les 2 métiers, donc ils étaient apothicaires en famille, et avaient pris un office de receveur du taillon et payeur des gages.

Ce système semble s'arrêter après Louis Fauchon qui décède avant février 1668 sans avoir eu le temps de transmettre cela à ses enfants.

Si j'ai trouvé l'emplacement de leur maison (voir ci-dessus) touchant l'Hôtel-Dieu, je ne peux dire si la boutique était à l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, et à en croire les rares études historiques touchant les apothicaires à l'intérieur de ces hospices en France, il semble qu'ils ne remontent qu'au 17ème siècle, donc on peut supposer que la boutique d'apothicaire était touchant l'Hôtel-Dieu, non à l'intérieur.

<sup>7</sup> Même le « Dictionnaire hagiographique, ou Vie des saints et des bienheureux honorés en tout temps et en tous lieux depuis la naissance du christianisme jusqu'à nos jours avec un Supplément pour les saints personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament et des divers ages de l'Eglise.... par M. l'abbé Pétin... 1850 » ne donne aucun Sidrac ou Sydrac.

<sup>8</sup> Œuvres complètes de Voltaire, Garnier, 1880, tome 30 (p. 261-264).

### histoire des apothicaires de Provins

Livre des Maîtres Apothicaires de Provins commencé en 1599, Bibliothèque municipale de Provins, Fonds ancien, ms 195.

Apothicaires, compagnons originaires de la Brie Daniel Troublé avr-12 88 du cercle de la Brie

1612 12 29 ROBINOT Marie « fille de Jehan Robinot et Symone Besnard parrain Guillaume Robinot (s) fils d'honorable homme Me Nicolas Robinot apothicaire et bourgeois de **Paris** marraines Marie Moreau (s Jehanne Moreau) fille de ... et Marie Camus fille de Nicolas Camus »

Les apothicaires étaient nombreux à Provins. Ainsi, mon dépouillement exhaustif des années 1612-1618 en donne au moins 6

1612	09	20	CHARPENTIER Samson « Samson fils de Samson Charpentier et Symone Bondu parrains honorable homme <b>Nicolas Guerin apothicaire (s)</b> et Jacques Guerin (s) marraine Claude Marnier femme de Me Pierre Garanson »
1612	07	26	COUSIN Nicolas « fils d'honorable homme Nicolas Cousin et Sébastienne Rose, parrains honorables hommes Robert Michaud (s) procureur et <b>André Billet (s) apothicaire</b> marraine Marie Petit (s) fille d'honorable homme Ayoul Petit »
1618	03	07	DOMANCHIN Pierre et Nicolas « enfants de Pierre Domanchin notaire royal et Marie Privé, parrains de Pierre Loys Philipe et Nicolas Ythier, marraine Gabrielle Guiot (s) parrains de Nicolas honorable homme <b>Me Nicolas Dupas (s) Me apothicaire</b> et Nicolas Genay marraine Adrienne Ythier (s) -p161 »
1617	10	08	DUNIVERSIS François « fils de Gilles Duniversis et Marie Janionis parrains Louys Dutertre et Gilles Gollet (s) marraine Marguerite Constant fille d'honnable homme <b>Jehan Constant apothicaire</b> -p154 »
1613	07	13	PERRON Michel « fils de Jehan Perron et Berthe Deschamps, parrains honorable homme Me Michel Caillet (s) et <b>Pierre Hange apothicaire</b> marraine damoiselle Marguerite Joyau (s) fille de <b>Claude</b> »
1618	03	03	VOIGNY Marie « fille d'Augustin Voigny et Marie Vionnet parrain <b>honorable homme Anthoine Faulchon (s) apothicaire</b> , marraines Jehanne Lussie fille d'Augustin et Anne Ythier fille d'honnable homme Jehan -p161 »

Pharmacien ayant été des savants

(H)t ;HV,~6.429).- Le Ms.036 de la Collection Dupuy, à la Bibliothèque nationale est « La vie de Saint-Ayoul, abbé et martyr, avec l'histoire généalogique des comtes de Brie et de Champagne, par **Louis Ruffier, apothicaire à Provins** », XVIIe siècle, 74 et 59 feuillets. In-4" (Du catalogue Dorez, II, 6\$~). DE MORTAGNE.

**Christophe Opoix (1745-1840), apothicaire provinois**, conventionnel, homme de lettres et de théâtre, historien, par Claude Viel

Louis RUFFIER apothicaire x Marguerite CHINAU

1-Jean RUFFIER x Provins St Quiriace 13 février 1714 Elisabeth Jeanne MERCIER « mariage honorable homme Jean Ruffier marchand apothicaire fils d'honorable homme Louis Ruffier aussi marchand apothicaire et fue honneste dame Marguerite CHINAU de la paroisse de Ste Croix, et Elisabeth Jeanne Mercier fille de feu honorable homme maistre Jean Mercier conseiller du roy au baillage et siège présidial de cette ville et damoiselle Elisabeth Magdeleine Domenchin »

### Niveau culturel

A Provins, c'est exceptionnel car les femmes sont très nombreuses à signer. Je n'ai jamais observé un tel niveau d'éducation des femmes à Angers ou à Nantes à la même époque !

Les registres du début du 17ème siècle, date à laquelle il y encore double parrainage donc souvent 2 marraines, sont remplis de signatures de femmes, et en leur mémoire j'ai retracé littéralement et mis en

ligne St Ayoul 1612-1619 qui permet ainsi de retrouver toutes les signatures, car c'est lorsqu'on est marraine qu'on a cette possibilité de signer, ce qui est souvent totalement oublié et/ou inconnu des généalogistes.

Ensuite, après 1692, non seulement les Audineau savent signer, mais aussi souvent leurs femmes et filles.

### Légende :

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication filiative
- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

### ascendance de Louise-Catherine Fauchon

- 1-Louise Catherine FAULCHON °Provins St Ayoul 6 janvier 1656 †/1718 x Paris 10 décembre 1692 (contrat du 28 novembre 1692) **[elle est âgée de 36 ans et 11 mois]** René AUDINEAU †Chemillé 5 avril 1717 maître arquebusier (sur son x) maître armurier (sur son †) arquebusier à Chemillé (49)
- 2-Louis FAULCHON °Provins St Ayoul 24 février 1614 †après juin 1661-avant février 1668
- 3-Louise CHARPENTIER †avant février 1668
- 4-Antoine FAUCHON °Provins Ste Croix 7 août 1583 **parrain à St Ayoul en juillet 1609 sans être mentionné**  
 « fils de » donc déjà marié  
 x /juillet 1609 (naissance du 1<sup>er</sup> enfant, **chercher contrat de mariage avant juin 1610 à Bray-sur-Seine plein de Guichard** »)
- 5-Anne GUICHARD **probablement de Bray-sur-Seine (77, 22 km S de Provins) car les FAUCHON y ont l'un d'entre eux et il y beaucoup de Guichard à Bray-sur-Seine**
- 6-Antoine CHARPENTIER †avant février 1637 **beau-frère de Charles RETEL**  
 x
- 7-Edmée LANGLOIS †avant février 1637
- 8-Sydrac FAUCHON °Provins St Pierre 6 novembre 1557  
 x /1583
- 9-Elisabeth/Isabelle LECOURT
- 14-Valentin LANGLOIS frère de Nicolas LANGLOIS tous deux encore vivants en 1637
- 16-Claude FAUCHON **apothicaire**  
 x /1557
- 17-Perrine CHARPENTIER **Mais il est impossible de dire si c'est la mère de Sydrac et des enfants précédents.**

### mon ascendance à Claude Fauchon père de Sydrac

- 15-Claude Fauchon apothicaire à Provins St Pierre en 1554 x/1540 Perrine Charpentier  
 14-Sydrac Fauchon x /1583 Elisabeth Lecourt
- 13-Antoine Fauchon apothicaire à Provins St Ayoul x /1612 Anne Guichard  
 12-Louis Fauchon apothicaire x Provins 1637 Louise Charpentier
- 11-Louise-Catherine Faulchon x Paris 10 décembre 1692 René Audineau arquebusier à Chemillé (49)  
 9-Etienne Audineau x Clisson Notre Dame 24 novembre 1717 Jeanne Dutemple  
 8-Etienne Audineau x Clisson Notre-Dame 28 janvier 1744 Jacquette Boisseau  
 7-Bruno Audineau x Maisdon-sur-Sèvre 14 novembre 1768 Jeanne Leroy  
 6-François Audineau x Clisson 8 juin 1817 Elisabeth Mechinaud

5-Charles Audineau x Clisson 12 octobre 1851 Augustine Rousselot

4-Charles Audineau x Segré (49) 22 novembre 1881 Aimée Guillot

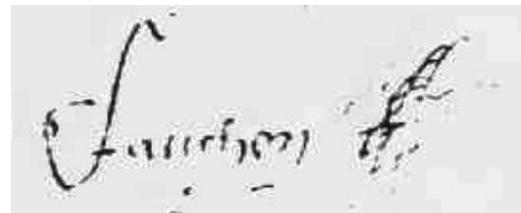
3-Aimée Audineau x Nantes 1908 Edouard Guillouard

2-mes parents

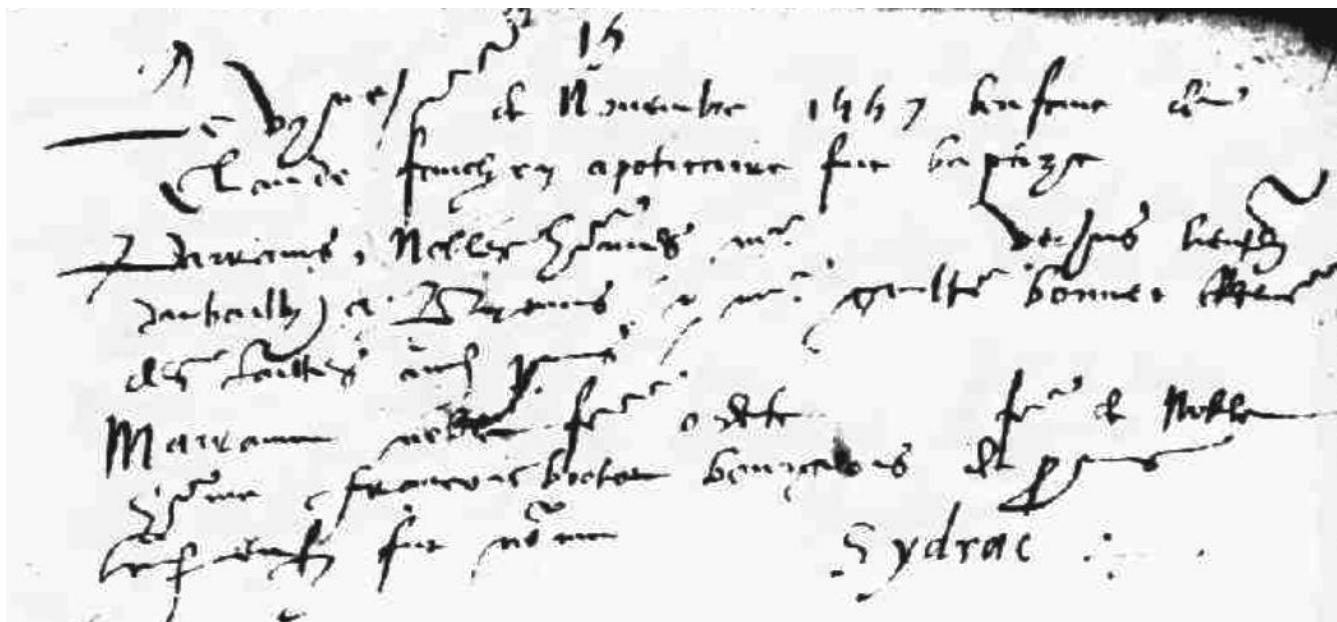
1-Odile Halbert

### Claude Fauchon apothicaire à Provins St Pierre x/1550 N.

Claude Fauchon est parrain « Provins Ste Croix 29 novembre 1569 de Denise fille de Me Nicolle Moreau et Gillette Potier, parrain Claude Fauchon (s) apotiquaire marraines Marie Gatinet (s) femme de Me Anthoine Bordier lieutenant criminel à Provins, et Denise Angot femme d'Alain Depleuver recepveur du domaine du roy notre sire à Provins »



Voici le baptême de son fils Sydrac, dont le prénom figure sous l'acte :



Les baptêmes de Provins St Pierre, années 1557 et suivantes sont sur le microfilm 6257. Le prénom de l'enfant est alors écrit à la fin de l'acte. Le baptême de Sydrac est vu 20 « le 7 novembre 1557 l'enfant de Claude Fauchon apothicaire fut baptisé parrains nobles hommes Me (blanc) Verjus lieutenant du baillage à Provins, et Me Guillaume Bonnet receveur des laittres audit Provins, marraine noble femme Perete ? (blanc) femme de noble homme François Bretet bourgeois de Provins, l'enfant fut nommé Sydrac »

La mère n'est pas nommée, et je me suis dit qu'elle était sans doute marraine quelque part sur le registre de St Pierre 1556-1574 donc j'ai lu attentivement tout ce registre et miracle non seulement j'ai trouvé une épouse à Claude Fauchon mais d'autres enfants avant Sydrac. Il a eu Jeanne et Michel, et le « 6 décembre 1562 marraine Perrine Charpentier femme d'honorable homme Claude Fochon »

tom 3. Tit. 1562. 1562 Anthoine Pillon 113  
 Iephane Pillon et son lotte confit. sa femme  
 a este baptisee sur son feut de l'eglise de Provins  
 Je parrain Anthoine le blanc femme Jehanne Dauvin  
 et marraine Perrine Charpentier femme d' honnabilit  
 Claude Fauchon f. M. M. f.

Si l'on peut être certain que Perrine Charpentier fut femme de Claude Fauchon, il est hélas impossible d'en conclure qu'elle fut la mère de Sydrac, car Claude Fauchon a pu, le cas échéant, se remarier entre temps.

Claude Faulchon est parrain à Provins Ste Croix « mercredi 9 novembre 1542 Jacqueline fille de Merere Boyer parrain honneste personne Claude Faulchon marraines Jacqueline Haloppé femme de maistre Philippes Durand provost à Provins et Claude Leblanc femme de Nicolas de Choisy greffier du baillage dudit Provins » Claude Fauchon est mentionné dans 2 mémoires, l'un en 1554 l'autre en 1570 (voyez ci-dessous)

Claude FAUCHON apothicaire x Perrine CHARPENTIER **Mais il est impossible de dire si c'est la mère de Sydrac et des enfants précédents.**

1-Jeanne FAUCHON marraine « Provins St Pierre 24 septembre 1560 baptisé la fille de Jehan Luce et Marguerite sa femme parrain Anthoine Leblanc marraines Marie fille de Pierre Fousset et **Jehanne fille de Claude Fochon**, ladite fille nommée Anthoinette »

2-Michel FAUCHON °ca 1545 « Michel fils de Claude Fauchon » est parrain à Provins St Pierre les 9 septembre 1560 – 'Provins St Pierre 9 mars 1561 baptisé le fils d'Anthoine Bricost parrains **Michel Fauchon** Thomas Thibaut marraine Loyse Bridou »

3-Sydrac FAUCHON °Provins St Pierre 6 novembre 1557 x /1583 Elisabeth/Isabelle LECOURT Dont postérité suivra

### Jeanne Fauchon

« Jehanne fille de Claude Fauchon » est marraine à Provins St Pierre les 24 mars 1556, 11 janvier 1557, 23 janvier 1559, 24 septembre 1560

### Sydrac Fauchon x /1583 Elisabeth Lecourt

Le sabbat prochain le 8 decembre 1586 a la paroisse de la Sainte Croix de Provins est baptise Charles fils de Loys Fauchon et Anne Le... parrains honnests hommes Sydrac Fauchon (s) et Jehan Lange (s) marraine honneste femme Jeanne Trigner femme d'honorable homme (blanc) lieutenant en ceste ville

Signature: Jeanne Trigner

Sydrac Fauchon est parrain - « Provins Ste Croix 8 décembre 1586 Pierre Prevost fils de Jehan Prevost et Anne Pervilliers parrains Sydraac Fauchon (s) et Pierres Perveilliers (s de Parviller) marraine Marie Gourbault » - « Provins St Pierre 16 janvier 1589 baptisé Charles fils de Loys Fauchon et Anne Le... parrains honnests hommes Sydrac Fauchon (s) et Jehan Lange (s) marraine honneste femme Jeanne Trigner femme d'honorable homme (blanc) lieutenant en ceste ville »

Le sabbat prochain le 10 decembre 1588 a la paroisse de la Sainte Croix de Provins est baptise Sidraac fils de Francois Tabouret et Catherine Bernard parraine honorables personnes Nicolas Henrigeut procureur et Sidraac Faulchon marchant marraine Benigne Soullard

Signature: Benigne Soullard

« Provins Sainte Croix 10 décembre 1588 baptisé Sidraac fils de Fran ois Tabouret et Catherine Bernard parraine honorables personnes Nicolas Henrigeut procureur et Sidraac Faulchon marchant marraine Benigne Soullard »

Elisabeth Lecourt « femme de Me Hierosme Guichard » est marraine à Provins St Ayoul le 4 mars 1612 d'Elisabeth Fauchon fille d'Antoine et Anne Guichard, et dite « m re dudit Antoine Fauchon »

Le Dimanche 25 Juin de l'an 1563  
 fui a messe baptême Elizabeth fille de m<sup>e</sup> Jeanne  
 fauchon épouse de M<sup>e</sup> Jeanne Fauchon. Le parrain  
 François Guérin de Vitoine le comte de Vitoine  
 et M<sup>e</sup> Isabelle sa femme Elizabeth de Guérin  
 de m<sup>e</sup> Jeanne Fauchon épouse de m<sup>e</sup> Jeanne Fauchon  
 et Dame sonne sonneuse de m<sup>e</sup> Jeanne Fauchon  
 fait la mesme à la parraine et à la marraine  
 à l'age de 10 ans.  
 Elisabeth le conte de Vitoine  
 joye Fauchon

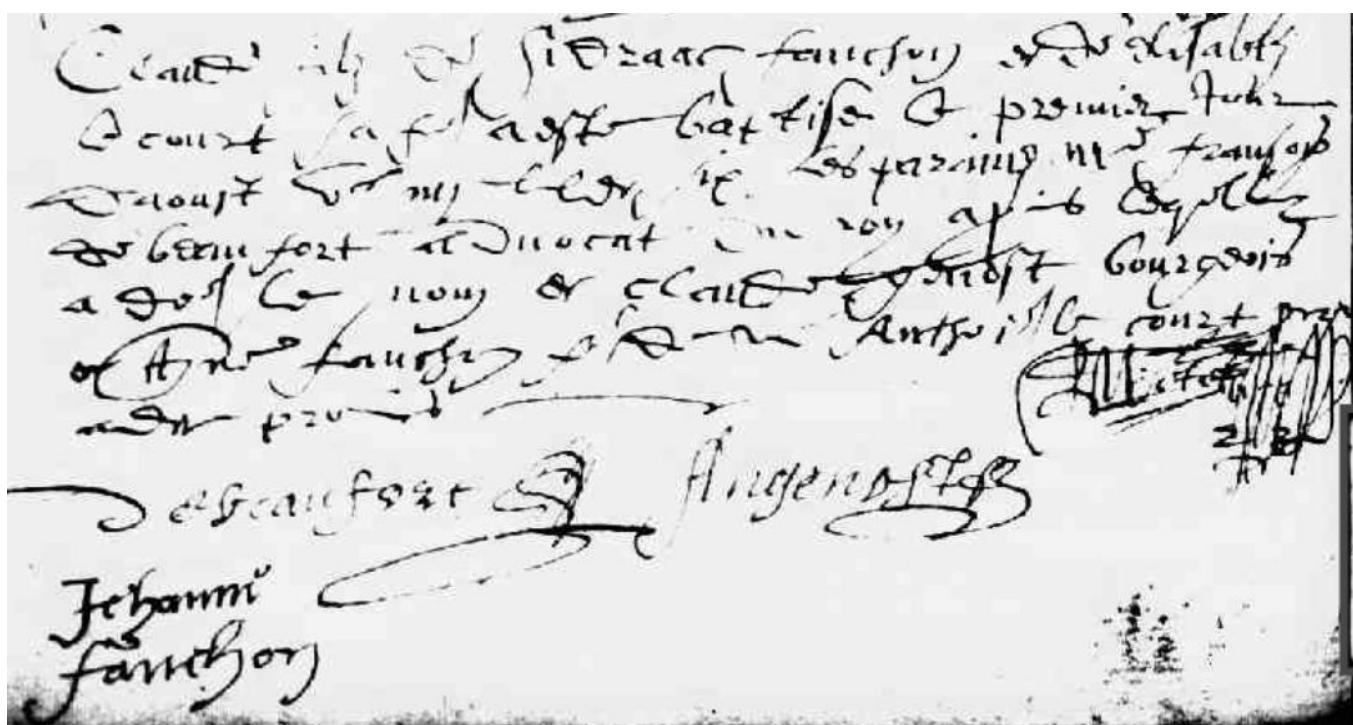
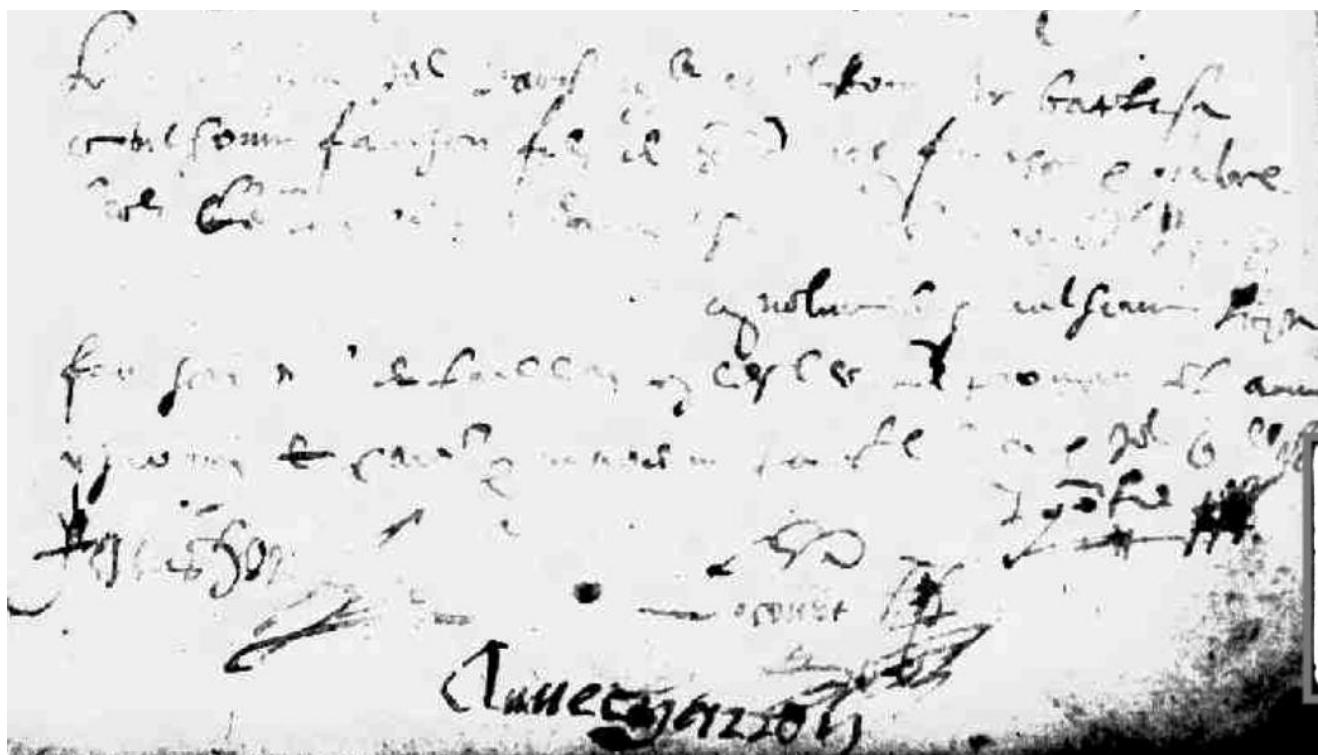
Elisabeth Lecourt est manifestement de la paroisse St Ayoul, dont les registres de baptême ne commencent qu'en 1564

Sydrac FAUCHON °Provins St Pierre 6 novembre 1557 †/1597 Fils de Claude FAUCHON apothicaire x /1583

Elisabeth/Isabelle LECOURT †1612/ remariée à Jérôme Guichard

1-Antoine FAUCHON °Provins Ste Croix 7 août 1583 « baptisé Anthoine Fauchon fils de Sidrac et Ysabel Lecourt, parrains **Loys Fauchon** et **Antoine Lecourt** procureur au siège présidial **[oncle par alliance avec Jeanne Fauchon]**, marraines Anne Charron et **Martine Fauchon** (selon le relevé du Cercle Généalogique de la Brie sur le registre, car l'acte, qui suit, est illisible) »

2-Claude FAUCHON °Provins Ste Croix 1<sup>er</sup> août 1586 « baptisé Claude fils de Sidrac Fauchon et Elisabeth Lecourt parrains Me François Debeaufort avocat du roy à Provins, et Claude Angenost bourgeois, marraine **Jehanne Fauchon femme de Me Antoine Lecourt [tante paternelle]** ... »



Antoine Fauchon x ca 1609-1610 Anne Guichard

 Le registre de Provins St Ayoul baptêmes 1607-1625 donne beaucoup de signatures de femmes. Ce taux élevé de signatures est bien supérieur à ce que j'ai pu voir à Nantes ou à Angers, donc, à Provins, le niveau d'études des femmes était bien supérieur. Ces signatures sont toujours celles des parrainages, jamais les parents. Le registre de 1607-1625 donne en outre 2 parrains lorsque c'est un garçon,

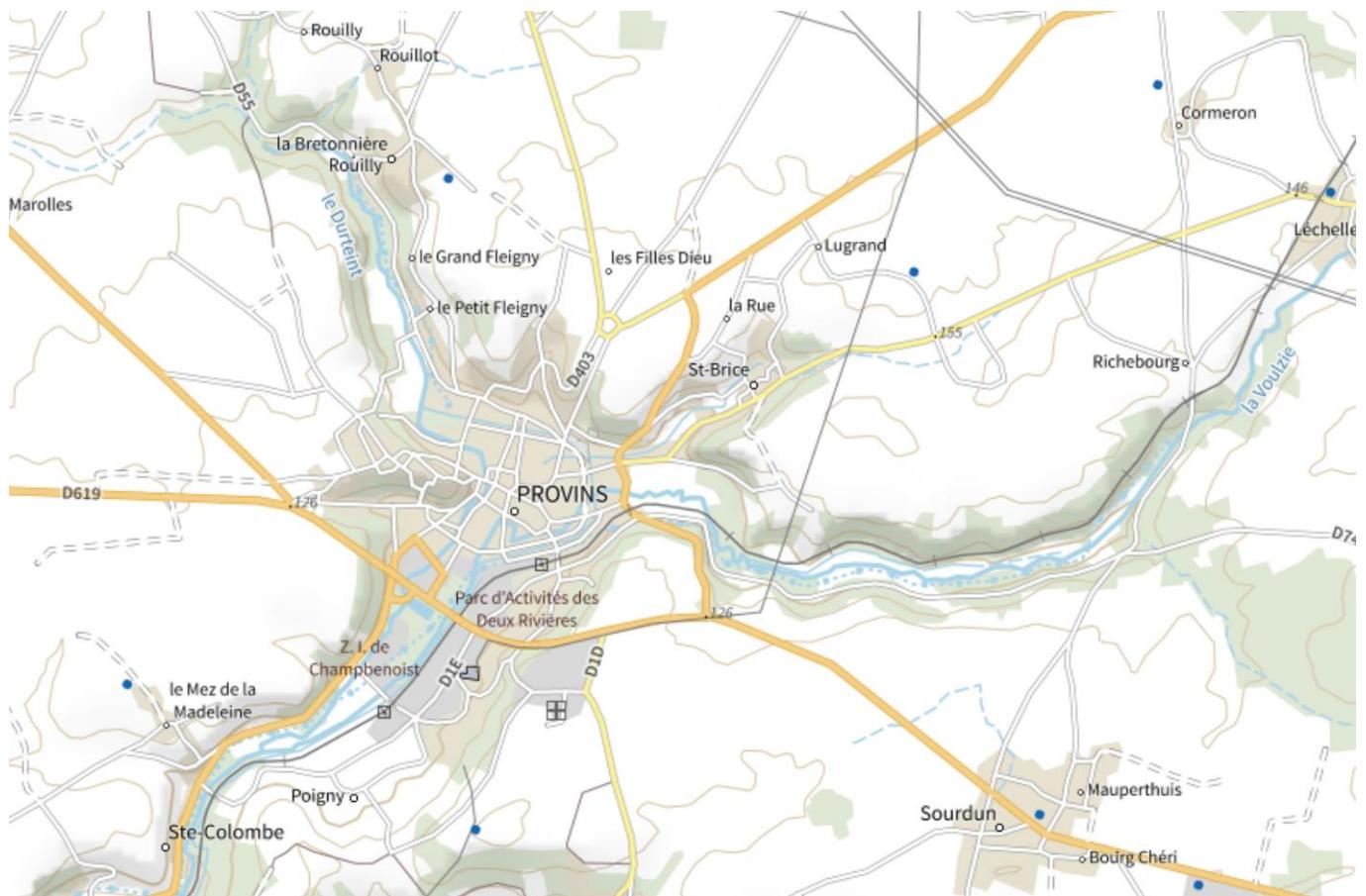
et 2 marraines lorsque c'est une fille, donc on a beaucoup de signatures de marraines.

Antoine Fauchon signe très souvent et Anne Guichard plusieurs fois. Mais, encore mieux, je trouve la signature de la mère d'Antoine Fauchon sur le baptême de 1612



Anthoine Fauchon est parrain le 19 août 1612 et qualifié « apothicaire »

	Dame Jeanne Fauchon femme d'honorable homme Me Anthoyne Lecourt procureur à Provins, marraine à Provins St Pierre le 17 septembre 1587 de Louis Colin fils de Pierre et Nicole Rabouillet
	« dame Louise Fauchon femme de noble homme maître Jean Lecourt lieutenant en la prévosté audit Provins » marraine à Provins St Pierre le 18 novembre 1615
	Antoine Fauchon apothicaire parrain le 9 novembre 1617 de Pierre Lecourt fils de Louise Fauchon

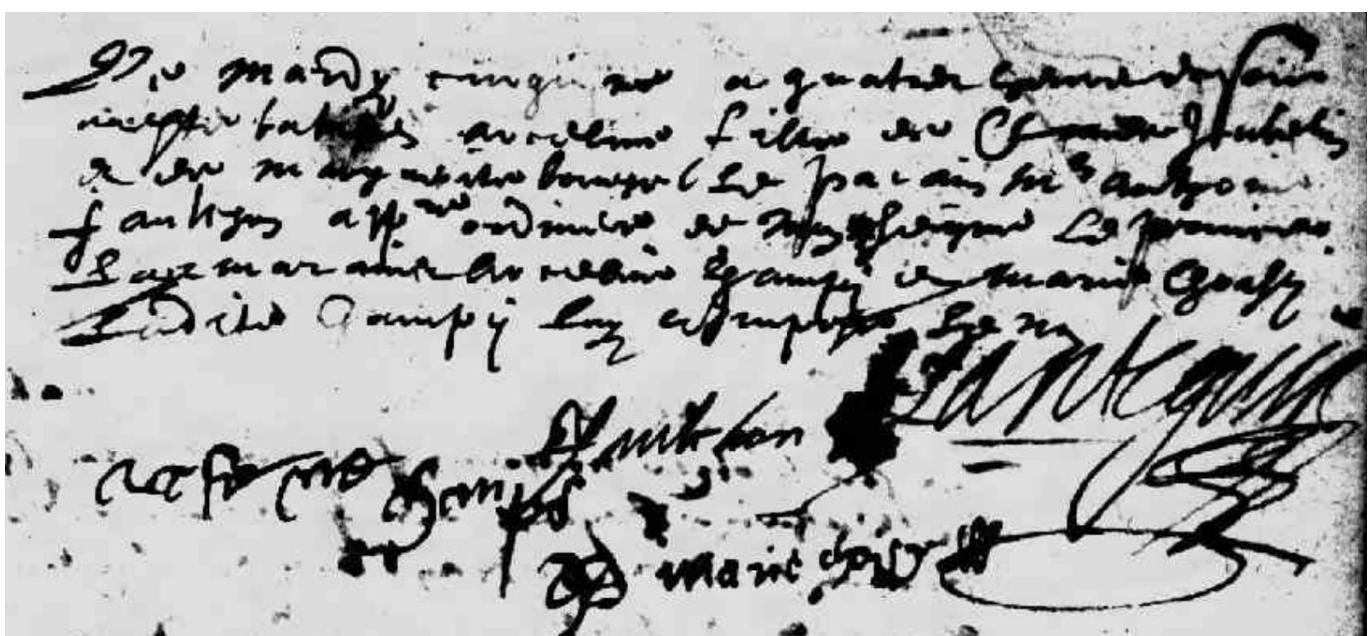


Sur le contrat de mariage en février 1637 de leur fils Louis, ils possèdent la terre de Lugrand, ici sur Saint Brice au N.E. de Provins, peu éloigné de la ville.

Anne Guichard est marraine à St Ayoul en février 1610

Antoine Fauchon est parrain « Provins St Pierre 21 octobre 1597 baptisé Anthoine fils de Jean Forestier et Edmée Billot parrains Anthoine fils de defunt Sydrach Faulchon et Symon Billot marraine Jeanne Gillier » - encore parrain le 4 septembre 1619 à Provins St Ayoul d'Antoine fils de Me Ayoul Mullot chirurgien et Louete Poing, parrain honorable homme Anthoine Faulchon (s) troisième marguillier de céans, et Nicolas Jannard marraine Marie Tronchet fille d'honorable homme Claude Tronchet -p180 » Le marguillier<sup>9</sup> est « celui qui a l'administration des affaires temporelles d'une église »

Anne Guichard est marraine à « Provins St Ayoul le 22 mai 1622 de Claude fille de Nicolas Crapart et Claude Ledain parrain Me André Cretel (s) lieutenant en l'élection et marraines **dame Anne Guichard (s) femme de Me Anthoine Faulchon apothicaire** et dame Jeanne Prive (s) femme de Me Didier Desguers chirurgien -p215 »



Provins St Ayoul le 5 décembre 1623 « baptisé Ayouline fille de Claude Joubelin et Marguerite Bouyer parrain **Me Anthoine Faulchon (s) apothicaire ordinaire de monseigneur le prince** marraine Ayouline Champy (s) et Marie Choisy (s) -p238 »

Antoine FAUCHON °Provins Ste Croix 7 août 1583 Fils de Sydrac FAUCHON et Elisabeth LECOURT x /février 1610  
Anne GUICHARD

1-Elisabeth FAUCHON °Provins St Ayoul 4 mars 1612 « baptisé Elyzabeth fille de Me Anthoine Fauchon **apothicaire** et Anne Guichard, parrain honorable homme **Nicolas Lecourt contrôleur en l'élection** marraines Elisabeth Lecourt femme de Me Hierosme Guichard **mère dudit Fauchon**, et **dame Louise Fauchon femme de Me Jehan Lecourt lieutenant de le prévosté [probablement sœur d'Antoine]** – vue 76 »

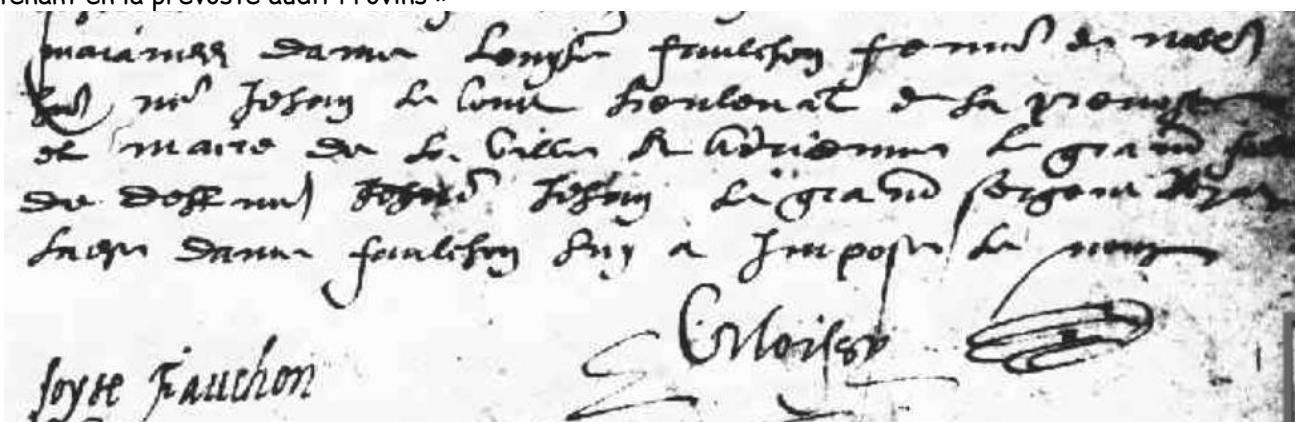
2-Louis FAUCHON °Provins St Ayoul 24 février 1614 « baptisé Louys fils de honneste homme Anthoine Faulchon et de Anne Guichard parrains **honorable hommes Me Jehan Le Court (s) lieutenant en la prévosté de Provins et Me Guillaume Le Court (s) advocat** audit Provins, marraine dame Suzanne Yver (s) femme de M. ? Bodin Me cestherimeur ?? – vue 104/287 » x 1637

3-Anthoine FAULCHON °Provins St Ayoul 28 octobre 1615 « fils d'honorable homme Anthoine Faulchon parrains **honorable hommes Gaspard Lecourt (s)** et Robert Michau (s) marraine dame **Gabrielle Regnard (s) veuve de feu honnable homme Me Louys Lecourt** -vue127 »

<sup>9</sup> Dictionnaire du Moyen Français sur ATLIF en ligne

- 4-Claude FAUCHON °Provins St Ayoul 26 décembre 1616 « baptisé Claude fils d'honorable homme Anthoine Faulchon et Anne Guichard, parrains honorables hommes Me Claude Champion (s) docteur en la faculté de médecine, et Ayoul Mullot (s) Me chirurgien, marraine dame Claude Manis femme d'honorable homme Me Pierre Garanson - vue143/287 »
- 5-Antoine FAULCHON °Provins St Ayoul 16 décembre 1619 « fils d'honorable homme Anthoine Faulchon troisième marguillier de céans et Anne Guichard parrain honorable homme Estienne Rose (s) marraine Anne Tronchet fille d'honorable homme Claude -p183 »
- 6-Antoine FAULCHON °Provins St Ayoul 14 novembre 1622 « fils de Me Anthoine Faulchon apothicaire et Anne Guichard parrain Me Claude Cretel (s) lieutenant en l'élection de Mailly, marraine dame Marguerite Saulsoy (s) -p221 »

Louise Fauchon est marraine « Provins Ste Croix 6 février 1606 François fils de Luc Dorveilliers et Thiennette Boucher parrains Me François Berthier contrôleur au grenier à sel audit Provins et Nicolas Desoubzarmont marchant marraine dame Louyse Faulchon (s Loyse Fauchon) femme de Me Jehan Lecourt lieutenant en la prévosté audit Provins »

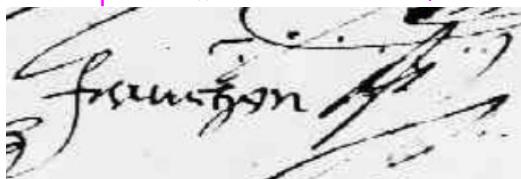


- Louise FAUCHON **[probablement sœur d'Antoine]** x /1607 Jean LECOURT lieutenant criminel
- 1-Jean LECOURT °Provins St Pierre 20 juillet 1607 « baptisé Jean Lecourt fils de Jean lieutenant et Louise Fauchon, parrain Pierre Retel avocat, marraine Guillemette Thomassin veuve de Jean Lange »
- 2-Louise LECOURT °Provins St Pierre 6 octobre 1609 « baptisé Louise fille de Jean Lecourt lieutenant et Louise Fauchon, parrain Martin Gigour curé, marraine **Gabrielle Regnard veuve de Pierre Lecourt** »
- 3-Gérard LECOURT °Provins St Pierre 11 février 1613 « baptisé Gérard fils de Jean Lecourt lieutenant et Louise Fauchon, parrain Gérard Janvier et Louis Saulsoy, marraine Marie Leblanc épouse de Pierre Dubois »
- 4-Louise LECOURT °Provins St Pierre 18 octobre 1615 « baptisé Loyse fille de Jean Lecourt lieutenant et Louise Fauchon parrain Jean Truffé conseillé marraine Michelle Maillard femme d'Henry Saulsoy »
- 5-Pierre LECOURT °Provins St Pierre 9 novembre 1617 « baptisé Pierre fils de noble homme maître Jean Lecourt lieutenant de la prévosté de Provins et dame Louise Fauchon parrain honorable homme **Anthoine Fauchon** (s) apothicaire, marraine dame **Anne Denise femme de maître Guillaume Lecourt avocat et contrôleur en l'élection de Provins** »
- 6-Marie LECOURT °Provins St Pierre 7 novembre 1619 « baptisé Marie fille de Jean Lecourt lieutenant criminel et dame Loyse Fauchon, parrain noble homme Charles Retel lieutenant en l'élection de Provins, marraine Marie Saulsoy femme de noble homme André Nivert président en ladite élection »
- 7-Anne LECOURT °Provins St Pierre 15 février 1623 « baptisé Anne fille de noble homme maître Jean Lecourt lieutenant criminel et Louise Fauchon, parrain **Philippe Lecourt chanoine de l'église collégiale Notre Dame du Val**, marraine Marie Troussillon femme d'honorable homme François Marchant chef dossier de la paneterie de la reine »
- 8-Guy LECOURT °Provins St Pierre 6 avril 1624 « baptisé Guy fils de Jean Lecourt lieutenant criminel au baillage et siège présidial de Provins et Louise Fauchon, parrain Guy Morin escuyer de la maison de Parou marraine dame Marguerite Saulsoy femme de noble homme maître Claude Guerrier lieutenant criminel de courte robe audit Provins »

9-Anne LECOURT °Provins St Pierre 6 juillet 1626 « baptisé Anne fille de Jean Lecourt lieutenant criminel et Louise Fauchon parrain Nicolas Baujan avocat du roi marraine Anne Retel femme de François Joyau »  
 10-Louise LECOURT °Provins St Pierre 14 novembre 1628 « baptisé Louise fille de Jean Lecourt et Louise Fauchon parrain Louis Saulsoy marraine Anne Robinot épouse d'Henry Saulsoy »

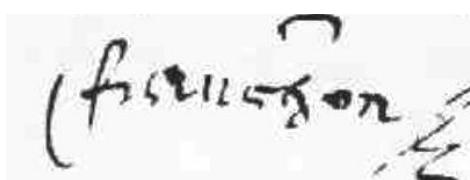
### Louis Fauchon x ca1581 Anne Lecourt

Proche parent mais lien non identifié



Louis Fauchon est parrain « Provins St Pierre 21 octobre 1596 Loys fils d'honorable homme Jean Sausoy et Marguerite Bonnet parrains Monsieur Me Loys Faulchon receveur pour le roy à Provins et honorable homme Me Jean Lange apothicaire marraine Loyse Fauchon » - « Provins Ste Croix 8 novembre 1600 de

François fils d'honorable homme Me Nicolas Deveillers greffier en l'eslection de Provins et Jehanne Carré, parrains honorable homme Me Loys Faulchon (s Faulchon) conseiller pour le roy à Provins, et Me François Berthin (s) controlleur pour le roy nostre sire au grenier à sel, marraine Antoinette Deveillers femme de François Gouelle »



Louis Fauchon est parrain « Provins Ste Croix le 11 juin 1601 de Marie fille de Nicolas Guerin apothicaire et Marie Macé parrains honorable homme Me Loys Faulchon (s Fauchon) eslu pour le roy à Provins marraines damoyselle Marguerite de Bragelonne (s) veuve de noble homme Me Loys Fourment sieur de Gueriton controleur, et

honnête femme Jehanne Thomassin (s) »

1571.01.17 GUERIN Philippe « fils de Jehan Guerin et Jehanne Thomassin parrains Me Pierre Chauvet (s) esleu Anthoine Mace sergent marraine Marguerite Debonderville (s) fille de Christofle -p124 »

1581.09.19 GUERIN Philippe « fils de Charles Guerin et Thoinette Jeaugayre parrain Michel Guerin lesné et Denis Guerin sergent royal (s) marraine Jehanne Thomassin (s) femme de Jehan Guerin -p350 »

1581.11.05 GUERIN Jacques « fils de Denis Guerin sergent royal à Provins et Raonete Roytin parrain Jehan Foussier (s) et Jacques Delanoe (s) marraine Ayoule Delanoe femme de Blaise Gauthier -p353 » 1

1582.01.02 DELANOE Françoise « fille de Me Jacques La.. (illisible, j'ai pris la liste des notaires) notaire royal à Provins, et **Jehanne Guerin parrain honorable homme Jehan Lecourt (s) sergent royal à Provins** marraine Marguerite Roytin (s) femme de Denis Guerin sergent royal et Marie fille de feu Me Jehan Delanoe (s) -p356 »

Louis FAULCHON x ca 1581 Anne LECOURT

1-Michel FAUCHON °Provins St Pierre 9 avril 1582 « baptisé Michel fils de Louis Fauchon **receveur du taillon** et Anne Lecourt, parrains honorables hommes **Claude Fauchon** (s) marchand et Me Jehan Saulsoy docteur en la faculté de médecine demeurant audit Provins, marraine honorable femme Guillemette Thomassin veuve de Gaspart Lecourt »

2-Louise FAULCHON °Provins St Pierre 21 janvier 1585 « baptisé Louise fille d'honorable homme Me Louis Fauchon recepveur du taillon et dame Anne Lecourt, parrain noble homme et sage Me Pierre Doublet ? marraines dames **Louise Fauchon femme de Me Jehan Saulsoy docteur en médecine, et Jehanne Fauchon femme de Me Anthoine Lecourt procureur à ...** » *La signature de Jeanne Fauchon est probablement aussi une tante*

3-Marie FAULCHON °Provins St Pierre 30 octobre 1587 « baptisé Marie fille de Me Louis Fauchon receveur du taillon en l'élection de Provins et de dame Anne Lecourt sa femme, parrain honorable homme Melchior Privé bourgeois de Provins marraines dames Marie Beranjon femme de noble homme Girard Janvier, notaire et secrétaire du roy, et Jehanne Thomassin veuve de Jehan Guerin »

4-Charles FAULCHON °Provins St Pierre 16 janvier 1589 « baptisé Charles fils de Loys Faulchon et Anne Le... parrains honnests hommes **Sydrac Fauchon (s)** et Jehan Lange (s) marraine honneste femme Jeanne Trigner femme d'honorable homme (blanc) lieutenant en ceste ville »

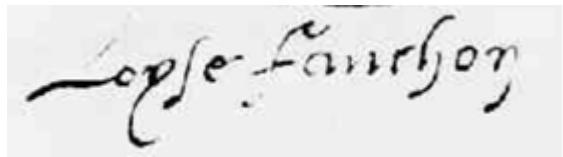
Louis FAUCHON x Nicole SAULSOY

1-Louis FAUCHON °Provins Ste Croix dimanche 4 juin 1595 « baptisé Louys fils d'honorable homme Louys Fauchon **receveur du taillon** et de Nicole Saulsoy parrain noble homme Valentin Regnard lieutenant général à Paris et noble homme Louis ? conseiller du roy et ... marraine damoiselle Claude de Gennes »

### Louise Fauchon x ca 1582 Jean Saulsoy

Proche parente mais lien non identifié

Louise Fauchon est marraine « Provins St Pierre 25 août 1573 Louyse fille de Tristand Bridou et Simonne Begausse parrain Me Charles Ythier prieur de Saint Sauveur les Sens et chanoine de l'église collégiale monsieur sainct Quiriace de Provins, marraines dame Loyse Faulchon (s) femme de Me



Jehan Saulsoy docteur en médecine et Marguerite de Pleurelle fille de noble homme Me Alain de Pleurelles recepveur du domaine du roy en ceste ville et dame Denise Ludo sa femme » - « Provins St Pierre 3 mars 1582 baptême de Denise Legouge fille de Charles et Jehanne Carré, parrain Jacques Carré marchand à Provins et marraines dame **Louise Faulchon femme de sage et honorable homme Me Jehan Saulsoy docteur en la faculté de médecine et recepveur du taillon audit Provins**, et Jehanne Mercier femme de Michel Rousseau »

Louise FAUCHON x /1582 Jean **SAULSOY** manifestement sans postérité

### Louis Fauchon x 1637 Louise Charpentier

Sur le contrat de mariage de février 1637 de Louise Charpentier et Louis Faulchon on a :

- fille de feu honnorable homme Anthoine Charpentier et honneste femme Edmée Langloix ses père et mère, assistée d'honnorable homme Valentin Langloix son ayeul et **Ayolle Guerin<sup>10</sup>** sa femme
- **Me Robert Mitayne conseiller et esleu en l'eslection de Provins, tuteur de ladite future**
- de l'avis de nobles hommes **Me Charles Retel conseiller du roy, lieutenant en l'eslection de Provins, oncle paternel de ladite future espouse, Nicolas Langlois conseiller du roy esleu en ladite eslection, oncle maternel d'icelle future**
- **Me Gabriel Deverse conseiller du roy assesseur en la maréchaussée dudit Provins**

Donc de Louise Charpentier on a :

- parents décédés avant 1637
- grand père Valentin Langlois vivant en 1637, remarié à Ayolle Guerin
- tuteur dont aucun lien de famille n'est donné : Robert Mitaine. Une unique référence trouvée « Provins Ste Croix le 25 mai 1626 baptême de Charles Mitaine fils de **noble homme Robert Mitayne conseiller et esleu pour le roy en l'élection de Provins, et dame Marie Retel**, parrain Pierre Retel (s) fils de noble homme Charles Retel conseiller du roy et lieutenant en l'élection de Provins, marraine Adrienne Ythier (s) fille d'
- honorable homme Nicolas Ythier marchand » Il existe en ligne un registre des mariages 1595-1621 de Ste Croix, mais pas relevé sur le site du Cercle de la Brie.
- oncle paternel Charles Retel, donc un lien Charpentier. Il n'existe en 2024 rien sur la base du Cercle de la Brie, ni sur Geneanet
- oncle maternel Nicolas Langlois, donc frère d'Edmée Langlois la mère. Il n'existe en 2024 rien sur la base du Cercle de la Brie, ni sur Geneanet

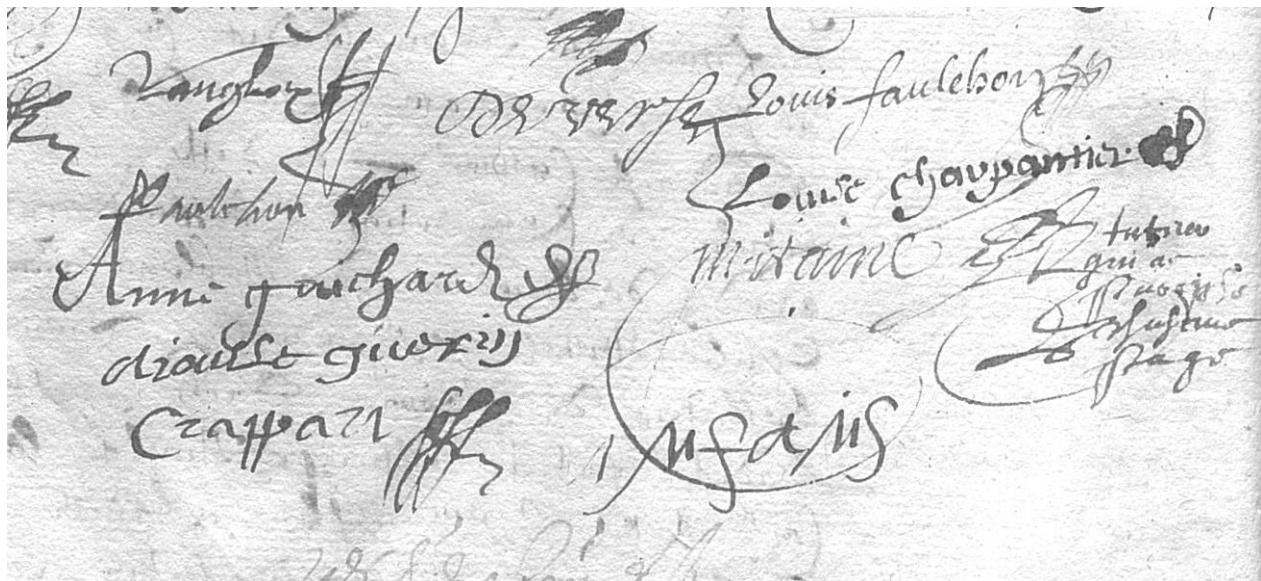
<sup>10</sup> N'est pas la grand-mère, mais une veuve qui a épousé Valentin Langlois veuf de la grand-mère non nommée

- Gabriel Deverse accompagne les parents, dès le début de l'acte, mais aucun lien n'est spécifié, mais cette place dans le texte est manifestement celle d'un proche

Mes relevés de Provins St Ayoul 1612-1619 ne montrent qu'un Nicolas Langlois fils de Nicolas plusieurs fois parrain

Sur le plan matériel, le contrat de mariage donne

le métier de Louis Fauchon apothicaire, alors que sur le contrat de mariage de sa fille Louise-Catherine Fauchon avec René Audineau à Paris en 1692 elle est « **fille de deffunts noble homme Louis Fauchon conseiller du roy, receveur et payeur des gages de messieurs du présidial de Provins, et damoiselle Louise Charpentier sa femme** » Donc, en 1692, il est manifeste que Louise-Catherine Fauchon avait perdu ses parents très jeune, et n'avait plus connaissance du métier de son père, mais sans doute quelque papier de famille où figurait le métier de son grand-père Antoine Fauchon, qu'elle a reproduit exactement. Ainsi, Louis Fauchon était donc apothicaire comme Claude en 1557 son quadrisaïeur et



J'ai trouvé 9 enfants, dont 3 seulement nommés, car il n'existe aucun registre des baptêmes 1637-1646, donc pendant les 10 premières années ils ont pu en faire plus sachant qu'elle faisait régulièrement un enfant tous les 2 ans.

Ci-dessous le baptême de mon ascendante, Louise Catherine. Je comprends maintenant ce double prénom, car avant elle il y a déjà 2 Louise, qui sont sans doute décédées avant. Louise Charpentier, la mère, tenait probablement à son prénom Louise en mémoire de ces 2 petites filles, et le second prénom Catherine est celui de la marraine, qui était sans doute proche parente ou amie donc on a aussi respecté son prénom.

Le m<sup>me</sup>me four enor a Cinq h<sup>me</sup>me du Soir a ist<sup>me</sup> baptis<sup>me</sup> Langlois  
 Catharine fille d<sup>me</sup> Louys Fauchon fr<sup>me</sup>queur payeur des gages  
 de la p<sup>re</sup>sidial d<sup>me</sup>ette ville. A Honf<sup>me</sup>-dame Langlois Charpentier 17  
 pr<sup>me</sup>me by legitime mariage. Si p<sup>re</sup>me honneste homme Eustache  
 Moré marchand la M<sup>me</sup>me p<sup>re</sup>stre Dame Catharine Mon<sup>me</sup>stre fr<sup>me</sup>re  
 g<sup>me</sup>neur femme Louys Charpentier marchand. Langlois a f<sup>me</sup>re  
 le May.

M<sup>me</sup>me Catharine Moussier



Louis FAULCHON °Provins St Ayoul 24 février 1614 †après juin 1661-avant février 1668 Fils d'Antoine FAULCHON et Anne GUICHARD x 1637 Louise CHARPENTIER †avant février 1668 Fille d'Antoine †/1637 et Edmée Langlois

1-Elisabeth FAUCHON °ca 1640 x /1661 Georges CHENUAT †/1697 Dont postérité suivra

2-Claude (g) FAULCHON °ca 1644 †Provins St Ayoul 23 juin 1729 x Provins Ste Croix (77) 6 février 1668 Anne ROBINOT Dont postérité suivra

3-Michel FAUCHON parrain à Provins St Ayoul le 12 juin 1661 dit « fils de Me Louys Fauchon **recepveur payeur des gages de messieurs les officiers du baillage** », ce qui signifie aussi que son père est encore vivant.

4-Anne FAUCHON °Provins St Ayoul 14 février 1648 « baptisé Anne fille de Me Louys Fauchon **recepveur et payeur des gages de messieurs du présidial de cette ville**, et honneste femme Louyse Charpentier, parrain noble homme **Me Nicolas Lecourt conseiller du roy et esleu en l'élection de cette ville, résidant en cette paroisse**, marraine honneste fille Anne Guerin fille de feu noble homme Claude Guerin vivant lieutenant en la maréchaussée de cette fille résidant paroisse Ste Croix »

5-Louise-Françoise FAUCHON °Provins St Ayoul 22 octobre 1649 « baptisé Louyse Françoise fille d'honorables homme **Me Louys Fauchon recepveur et payeur des gages de messieurs les officiers de l'élection de cette ville et Me apothicaire dudit lieu**, et honneste dame Louyse Charpentier parrain Nicolas Robinot fils de feu honnorable homme Charles Robinot vivant marchand tanneur, marraine honneste fille Françoise Rose fille d'honorables homme Me Estienne Rose recepveur des deniers ... »

6-Louise FAUCHON °Provins St Ayoul 7 février 1651 « baptisé Louyse fille d'honorables homme Louys Faulchon recepveur et payeur des gages de messieurs les officiers du Présidial de cette ville, et honneste dame Louyse Charpentier, parrain honorable homme Me Pierre Leginur (s) docteur en médecine résidant en la paroisse St Pierre de cette ville, marraine honneste dame Simone Retel (s) femme d'honorables homme Simon Fossoyeux marchand de la paroisse Ste Croix de cette ville »

7-Claude (f) FAUCHON °Provins St Ayoul 25 avril 1654 « baptisé Claude fille de Me Louys Faulchon **receveur du taillon et payeur de messieurs du présidial, marguillier en charge de cette église**, et honnests dame Louyse Charpentier, parrain Nicolas Bureau, marraine **honneste fille Claude Deverse fille de feu Me Gabriel Deverse conseiller et assesseur criminel [cousine du baptisé car Gabriel Deverse avait épousé Elisabeth Fauchon tante]** »

8-Louise Catherine FAULCHON °Provins St Ayoul 6 janvier 1656 « baptisé Louyse Catherine fille de Me Louys Fauchon<sup>11</sup> **recepveur et payeur des gages de messieurs du présidial de cette ville**, et honneste dame Louyse Charpentier, parrain honorable homme Charles Moré (s) marchand, marraine **honneste dame Catherine Moussier (s) femme d'honorables homme Louys Charpentier marchand [tante du baptisé car Louis Charpentier est frère de Louise]** » x Paris 10 décembre 1692 René AUDINEAU Dont postérité suivra

<sup>11</sup> Les prêtres de Provins écrivaient souvent curieusement, car il a écrit FOUCHIN

9-Nicolas FAUCHON °Provins St Ayoul 21 juillet 1657 « baptisé Nicolas fils de Me Louys **Fauchon recepveur et payeur des gages de messieurs les officiers de l'élection de cette ville** et honneste dame Louyse Charpentier, parrain noble homme Me Nicolas Robinot conseiller du roy lieutenant criminel au baillage et siège présidial de cette ville, marraine damoiselle Marie Lambert femme de noble homme Me Charles Mitaine conseiller du roy lieutenant criminel au baillage de cette ville » Il est présent au mariage en 1668 de son frère Claude en 1668. Le 8 juin 1669<sup>12</sup> George Chenuat marchand demeurant à Villenauxe (Aube) **tuteur de Nicolas Fauchon son beau-frère fils mineur de feu Louis Fauchon et Louise Charpentier**, consent la réception d'une rente créée en 1634 par Valentin Langlois, par Catherine Moussier veuve de Louis Charpentier, tante dudit Nicolas Fauchon et mère de Catherine Charpentier

### Elisabeth Fauchon x /1661 Georges Chenuat

Le baptême d'Elisabeth Fauchon n'existe plus car le registre de cette période est inexistant.

Elle est marraine en 1656 ce qui la situe

Son lien avec Georges Chenuat est donné par l'acte notarié de 1669 (cf ci-dessous) qui le donne tuteur de Nicolas Fauchon son beau-frère.

Elisabeth FAUCHON °ca 1640 †Provins St Ayoul 26 février 1706 « inhumé honneste femme Elisabeth Fauchon veuve d'honorables (illisible) Chenuat marchand, en présence de ses enfants » Fille de Louis FAUCHON et Louise CHARPENTIER x /1661 Georges CHENUAT †/1697

1-Georges CHENUAT °Villenauxe-la-Grande (4, Aube, 20 km Est de Provins) 3 novembre 1661 « baptisé Georges fils de Georges Chenuat et Elizabeth Fauchon, parrain Georges Chenuat marraine Marie Guerou »

2-Théodore CHENUAT °ca 1665 x Granges-sur-Aube (51 Marne, 47 km Est de Provins) 21 mai 1697 Marie CONNÉ « mariage Théodore Chenuat 32 ans fils de feu Georges Chenuat et Elisabeth Fauchon, de la paroisse de Villenauxe, et Marie Conné 25 ans fille de Me Claude Conné et Marie de Boulage, présents Me François Chenuat prêtre curé de Coutance oncle de l'époux, Me Jacques Boesreton cousin germain de l'époux, Edmé Chenuat oncle, Elisabeth Conné femme de Jacques Duval seigneur des Haies »

3-Charles CHENUAT °Villenauxe 30 mai 1669 « baptisé Charles fils de Georges Chenuat et Elisabeth Fauchon parrain Me Charles Chaumard avocat en parlement, marraine **Anne Fauchon** »

4-Marie CHENUAT °Villenauxe 13 juillet 1670

### Claude Fauchon x 1668 Anne Robinot

Mariage à Provins Ste Croix « lundi 6 février 1668 Claude Fauchon (s) Me apothicaire à Provins, 24 ans environ, demeurant dans la paroisse Ste Croix dudit Provins, **fils de feu honorable homme Louis Faulchon vivant payeur des gages des gens du Présidial et de feu dame Louise Charpentier**, et Anne Robinot (s) 20 ans environ, fille de honnorable homme Claude Robinot greffier en l'élection dudit Provins et de dame Marguerite Besnard ? présents Claude Robinot père de la fille, honnorable homme Jacques Gaschot ? notaire royal beau frère de la fille, Louis et Nicolas Robinot frères de la fille, honnorable homme Nicolas Benard »



<sup>12</sup> AD77-250e143 Messageot notaire

- Claude FAULCHON °ca 1644 (parrain de son petit fils Claude Ythier le 9 février 1700) †Provins St Ayoul 23 juin 1729 « inhumé honorable Claude Fauchon marchand apothicaire âgé de 85 ans en présence de ses parents et amis » x Provins Ste Croix (77) 6 février 1668 Anne ROBINOT
- 1-Claude FAUCHON °Provins St Ayoul 7 janvier 1669 « baptisé Claude fils d'honorable homme Claude Faulchon apothicaire et honnête femme Anne Robinot, parrain honorable homme Antoine Pastelot (s) marchand et hostelier du Griffon, marraine honnête dame Marguerite Besnard (s) veuve de Me Claude Robinot greffier »
- 2-Claude FAUCHON °Provins St Ayoul 10 décembre 1670 « baptisé Claude fils d'honorable personne Claude Fauchon apothicaire et Anne Robinot parrain maître (illisible) marraine dame Louise Perrot (s) femme d'honorable homme Nicolas Langlois avocat »
- 3-Marie-Anne FAULCHON °Provins St Ayoul 22 juillet 1673 « baptisé Marie Anne fille de Claude Fauchon apothicaire et Anne Robinot, parrain Laurent Messager (s) fils de maître Laurent Messager notaire et marraine Marie Robinot (s) fille de Claude Robinot greffier en l'élection » †Provins St Ayoul 2 mars 1714 x Provins Ste Croix 3 octobre 1693 Vincent HYTIER Dont postérité suivra
- 4-Louis FAUCHON °Provins St Ayoul 15 mars 1676 « baptisé Louis fils de Claude Fauchon maître apothicaire et Anne Robinot parrain maître Louis Robinot greffier en l'élection marraine Jeanne Mercier femme de Michel Loir hostelier »
- 5-Marie Marguerite FAUCHON °Provins St Ayoul 24 mai 1679 « baptisé Marie Marguerite fille de Claude Fauchon apothicaire et Anne Robinot parrain Nicolas Robinot (s) fils de feu André Robinot greffier en l'élection, marraine Marie Largentier (s) »
- 6-Nicolas FAULCHON °après Marie Marguerite car j'ai fait entièrement le registre avant. Cité en 1693 au mariage de sa sœur Marie-Anne

### Marie-Anne Fauchon x 1693 Vincent Hytier

Mariage Provins Ste Croix « 3 octobre 1693 Vincent Hytier bourgeois fils de feu maître Robert Hytier avocat et défunte dame Marie Bardot, et demoiselle Marie Anne Fauchon fille d'honorable homme Claude Fauchon marchand et Anne Robinot, présents Jean Baptiste Sejourné prêtre grand vicaire de l'église royale et collégiale de St Quiriace de Provins, Joseph Pingueret praticien, **Nicolas Fauchon frère de ladite Fauchon**, demoiselle Elisabeth Pingueret fille d'Etienne Pingueret procureur de cette ville, demoiselle Catherine Bondis fille de feu ... Bondis notaire »

Mariage Provins Ste Croix 3 octobre 1693  
 Vincent Hytier bourgeois fils de feu maître Robert Hytier avocat et défunte dame Marie Bardot, et demoiselle Marie Anne Fauchon fille d'honorable homme Claude Fauchon marchand et Anne Robinot, présents Jean Baptiste Sejourné prêtre grand vicaire de l'église royale et collégiale de St Quiriace de Provins, Joseph Pingueret praticien, **Nicolas Fauchon frère de ladite Fauchon**, demoiselle Elisabeth Pingueret fille d'Etienne Pingueret procureur de cette ville, demoiselle Catherine Bondis fille de feu ... Bondis notaire

Marie-Anne FAULCHON °Provins St Ayoul 22 juillet 1673 †Provins St Ayoul 2 mars 1714 « inhumé honnête dame Marie Anne Fauchon femme d'honorable personne Vincent Ithier huissier audiencier » x Provins Ste Croix 3 octobre 1693 Vincent HYTIER

- 1-Marie-Anne YTHIER °Provins St Ayoul 5 mars 1696 « baptisé Marie Anne fille d'honorable personne Vincent Ythier huissier et honnête femme Marie Anne Fauchon parrain honorable homme Etienne Pingueret conseiller du roy, marraine dame Anne Robinot (s) »

- 2-Louis Robert YTHIER °Provins Ste Croix 18 avril 1698 « baptisé Louis Robert fils d'honorable homme Vincent Ythier huissier royal et demoiselle Marianne Fauchon, parrain Michel Lefebvre (s) fils de defunt honorable homme Michel Lefebvre notaire royal et Marie Robinot, marraine demoiselle Marguerite Robinot fille d'honorable homme Me Louis Robinot greffier de l'élection et de demoiselle Marie Magdeleine Ythier »
- 3-Claude YTHIER °Provins Ste Croix 9 février 1700 « baptisé Claude fille de Vincent Hythier huissier au baillage de cette ville et Marie Anne Fauchon, parrain **Claude Fauchon (s) marchand paroisse de St Ayoul**, marraine Magdeleine Hythier femme de Me Louis Robinot greffier de l'élection de Provins »
- 4-Vincent YTHIER °ca 1702 †La Celle-sous-Chantemerle (51 Marne) 27 octobre 1754 « inhumé dans la nef de l'église devant le crucifix Vincent Hytier receveur du prieuré de cette paroisse, 52 ans environ, époux de Geneviève Hurion, présents Vincent Hytier son fils, Louis Robert Hytier son beau-frère, Constantin Lefebvre son cousin, demoiselle Marie Hurion sa belle-sœur, Marie-Anne Marguerite Hitier sa fille » x1 Granges-sur-Aube (51) 21 janvier 1756 Marguerite BERTRAND x2 Moussey (10) avril 1741 Geneviève HURION
- 41-plusieurs naissances
- 42-Marie Anne Marguerite HITIER (du x2) x Nicolas Claude **SOCARD**
- 43-Jeanne Geneviève HITIER (du x2) x Moussey (10) 2 juillet 1765 Nicolas Clément **TARIN**
- 431-Jeanne Marie "Victoire" Genevière TARIN
- 432-Maurice Nicolas TARIN Dont postérité

### René Audineau x 1692 Louise-Catherine Faulchon

René Audineau est arquebusier à Chemillé.

Le couple a appris à ses enfants à signer même Marie Anne leur fille signe à son mariage en 1718, ce qui est rare à l'époque.

René Audineau est proche parent, soit fils soit frère, de ce Jean Audineau †Chemillé St Gilles « le 18 décembre 1701 a esté inhumé dans le cimetière de St Gille doyenné de Chemillé le corps de **Jean Audineau vivant Maître Armurier** décédé du 18, en présence de Belanger prêtre psalteur à st Léonard aveugle et de Gilbert Landes »

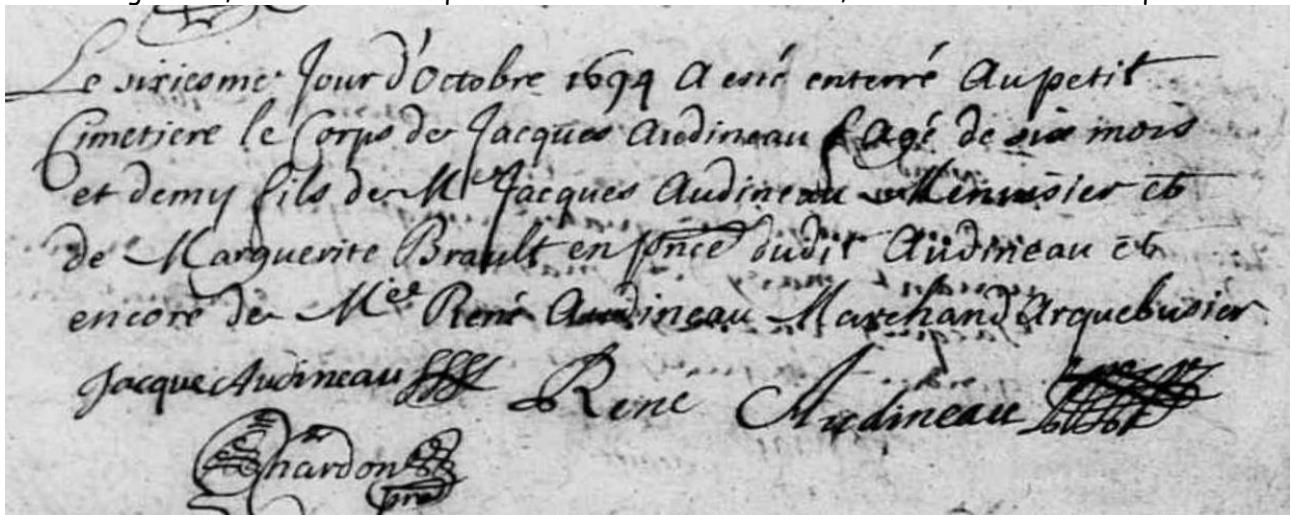
*C'est cinquaine aueril mil sept cent Dix-sept a l'ye' par  
nous curé souligné Enterré le corps de René Audineau  
entre armurier apres avoir faire tous les deu sacrements,  
dans le Cimetière de cette paroisse, ont assisté a la  
sepulture Estienne et René les Audineaux enfans dudit  
defunt Et plusieurs autres qui ont dit ne le auoir signé*

Chemillé Saint Gilles « le 5 avril 1717 inhumé René Audineau maître armurier, présents Estienne et René les Audineaux ses enfants »

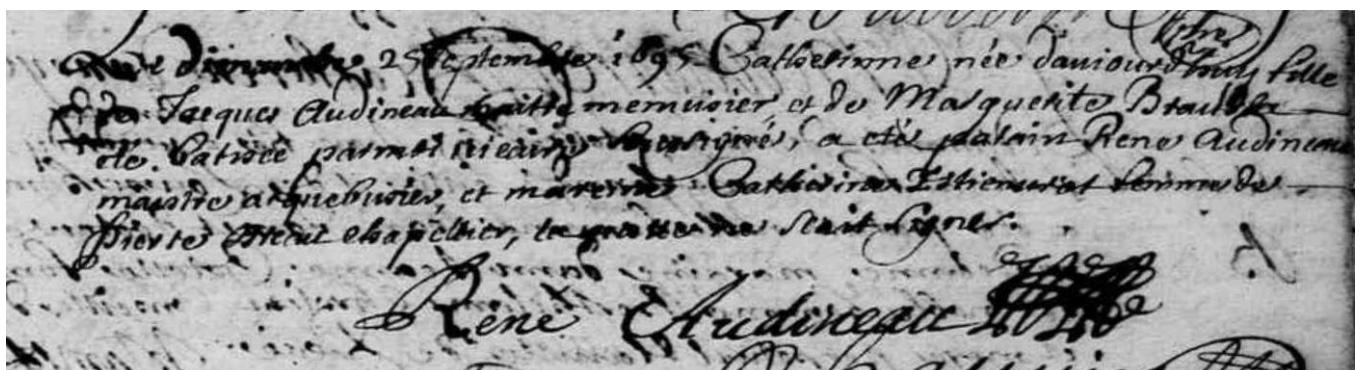


« Le 16 avril 1696 René fils de René Audineau et de Louise Marguerite Fauchon son espouse née de hier a été baptisé par nous curé sous-signé a été parrain Jacques Audineau (s) et marraine Perrine Guinoiseau femme de Thomas Leconte tous de cette paroisse »

Voici sa signature, dans les années qu'il a vécues à Doué-la-Fontaine, ou vivait son frère Jacques :



« Doué-la-Fontaine 6 octobre 1694 a été enterré au petit cimetière le corps de Jacques Audineau âgé de 6 mois et demi fils de Me Jacques Audineau menuisier (s) et de Marguerite Brault en présence dudit Audineau et encore de **Me René Audineau marchand arquebusier (s)** »



« Doué-la-Fontaine le dimanche 25 septembre 1695 Catherine née d'aujourd'hui fille de Jacques Audineau maître menuisier et de Marguerite Brault a été baptisée par nous vicaire soussigné, a été **parrain René Audineau maître arquebusier (s)** et marraine Catherine Estiennierot femme de Pierre Breuil chapelier »

Louise Catherine Fauchon est marraine à Chemillé Saint Gilles le 5 avril 1716 et donne son prénom à Louise Catherine Vergé fille de René, garde chasse du comté de Chemillé et Marie Gautier. Elle est dite avoir signé, mais il n'existe plus que la grosse donc on n'a pas la signature. Elle est dite « de cette paroisse », donc on devrait trouver son décès à Chemillé Saint Gilles et impossible de le trouver. Il faut noter cependant qu'il manque les derniers mois de 1716, et même chose pour 1717. Son décès est donc dans ses lacunes ! Donc elle est décédée soit fin 1716 soit fin 1717.

Prénomée Louise sur le mariage de son fils René

Louise Catherine FAULCHON °Provins St Ayoul 6 janvier 1656 †/1718 fille de Louis FAUCHON et Louise CHARPENTIER x Paris 10 décembre 1692 (contrat du 28 novembre 1692) [elle est âgée de 36 ans et 11 mois] René AUDINEAU †Chemillé 5 avril 1717 maître arquebusier (sur son x) maître armurier (sur son †) arquebusier à Chemillé (49) Fils de Jean AUDINEAU arquebusier et Louise CHEVALIER  
1-Etienne AUDINEAU °Chemillé ca 1693 x Clisson 24 novembre 1717 Jeanne DUTEMPLE Dont postérité suivra

2-René AUDINEAU °Doué-la-Fontaine 16 avril 1696 « baptisé René fils de René Audineau et Louise Marguerite Fauchon [*elle est âgée de 40 ans, 3 mois et 10 jours*] parrain **Jacques Audineau** (s) marraine Perrine Guinaiseau femme de Thomas Lecomte » Arquebusier en 1718 x1 Chemillé St Gilles 5 septembre 1718 Marie RABOUIIN °Vieil-Baugé Fille de †Pierre & †Marie Lenoir. Son patronyme devient Renouard sur le remariage de René Audineau, pourtant je suppose que c'est bien lui x2 Chemillé StGilles 5 octobre 1728 Marie BOILEAU Fille de Claude & Renée Proux

3-Louis Jean AUDINEAU °Douces (49, aujourd'hui dans Doué-la-Fontaine, partie Est) 14 juillet 1697 « baptisé Louis Jean fils d'honorable homme René Audineau Me arquebusier et honnête femme Louise Catherine Faulchon [*elle est âgée de 41 ans, 6 mois et 8 jours*], parrain honorable homme sieur René Delavau (s) marchand demeurant à Aubigné, marraine honnête fille Marie Menard »

4-Marie-Anne AUDINEAU °ca 1699/1701 †Melay 2 juillet 1733 x Melay (49) 22 février 1718 René **RABY** Dont postérité suivra

5-Louise-Charlotte AUDINEAU Présente en 1718 au mariage de son frère René

*Etienne Audineau x1717 Jeanne Dutemple*  
*Etienne Audineau x1744 Jacquette Boisseau*  
*Bruno Audineau x1768 Jeanne Leroy*  
*François Audineau x1817 Elisabeth Mechinaud*  
*Charles Audineau x1851 Augustine Rousselot*  
*Charles Audineau x1881 Aimée Guillot*  
*Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard*  
*Marie-Thérèse Guillouard x 1937 Georges Halbert*  
*Odile Halbert*

### **Probablement proches : Nicolas Fauchon apothicaire à Bray-sur-Seine**

05/10/1597 - Contrat de mariage entre Gaspard Billot, commis au greffe de la prévôté de Provins, fils de + André Billot et de Catherine Decamps, et Barbe Fauchon, fille de + Nicolas Fauchon, vivant apothicaire à Bray-sur-Seine (77, à 22 km au sud de Provins, entre Montereau et Nogent-sur-Seine), et de + Renée Gouaire. 1057 E 443, Me Mathieu Leplaideur, notaire royal à Provins, mais non communicable en raison du mauvais état de conservation.

Nicolas FAUCHON x Renée GOUERE

1-Barbe FAUCHON x (contrat 5 octobre 1597 devant Leplaidier notaire royal à Provins) Gaspard **BILLOT**  
 Procureur au siège présidial de Provins

11-André BILLOT °Provins Ste Croix 7 mai 1602 « baptisé André fils de Gaspard Billot procureur au baillage et siège présidial de Provins, et Barbe Fauchon parrain honorable homme Nicolas Rollemy marchand et André Billot apothicaire marraine honnête fille Philipe Constant fille de feu Me Jacques »

12-Gabriel BILLOT °Provins Ste Croix 23 novembre 1603 « baptisé Gabriel fils de Gaspard Billot procureur au baillage et siège présidial de Provins et Barbe Fauchon, parrain noble homme et sage Me Estienne Beugnon conseiller audit baillage et siège présidial et président en l'selection de Provins et Me Michel Caillot fils de Me Anthoine Caillot procureur audit lieu, marraine honorable dame Gabrielle Regnard fille de noble homme et sage Me Valentin Regnard lieutenant général esdit siège »

13-Jeanne BILLOT °Provins Ste Croix 1<sup>er</sup> août 1606 « baptisé Jehanne fille de Gaspard Billot procureur au baillage et siège présidial de Provins et Barbe Fauchon, parrain honorable homme Me Hierosme de Parst nepveu d'honorable homme Me Françoys de Beaufort recepveur des tailles en l'selection de Provins, ledit de Prast demeurant à présent audit Provins et natif de la ville de Paris, marraines honnête femme Nicole Brientes femme de Me Jacques de l'Escluse premier barbier et chirurgien du Roy audit Provins, et Jehanne Levasseur femme de Me André Billot apothicaire demeurant audit Provins »

- 14-Claude BILLOT °Provins Sainte Croix 8 février 1810 « baptisé Claude fille de Gaspard Billot procureur au baillage et siège présidial dudit lieu et honneste femme Barbe Fauchon, parrain frère Anthoine Billot prêtre religieux en l'abbaye de St Jacques dudit Provins, marraines honneste femme Claude Fourra femme de Claude Parizot me arquebusier du roy et honorable fille Mari Ruffier fille d'honorable homme Jehan Ruffier marchand et bourgeois dudit Provins »
- 15-Maurice BILLOT °Provins Ste Croix 14 avril 1613 « baptisé Maurice fils de Me Gaspard Billot procureur es sièges royaux de Provins et honneste femme Barbe Fauchon parrain noble homme et sage Me Maurice Joyau président au baillage et siège présidial dudit Provins, et Me Loys Rayer avocat en parlement, marraine honneste fille Cécile Mercier fille de Me Jehan Mercier avocat à Provins »
- 16-Philippe BILLOT °Provins Ste Croix 8 février 1619 « baptisé Philippe fille de Me Gaspard Billot procureur es sièges royaux de Provins et honneste femme Barbe Fauchon parrain **Edmé Langlois fils de Me Jacques Langlois procureur esdits sièges**, marraine honneste femme Philipe Constant femme de Me Nicolas Quillet greffier des eaux et forests »
- 2-Elisabeth FAUCHON °Bray-sur-Seine juin 1582 « baptisé Elisabeth fille de Nicolas Fauchon et Renée sa femme parrain Pierre Lisse marraines Elisabeth femme de Guillaume ...chon et Jacquette Gouere »

Nicolas FAULCHON x /1614 Barbe MERCIER

- 1-Elisabeth FAUCHON °Bray-sur-Seine 4 septembre 1614 « baptisée Elisabeth fille de Me Nicolas Fauchon et Barbe Mercier marraines Pasquette Leroy femme de Sébastien Belin et Jeanne fille d'Edmé Pole, parrain Jehan Grus le jeune drappier »
- 2-Michel FAULCHON °Bray-sur-Seine (77) 22 mai 1618 « baptisé Michel fils de Me Nicolas Faulchon **apothicaire** et Barbe Mercier parrain Me Michel Bourgoin avocat marraine dame Marie Ballesault (s) »  
†Bray-sur-Seine 5 octobre 1708 « inhumé Michel Fauchon docteur en médecine, 91 ans, présents noble homme Jacques Ratteau avocat au parlement et procureur fiscal de la baronnie de Bray, honnable homme Gabriel Chauvet marchand, noble homme Nicolas Letellier officier du roy, honnable homme Armand Chauvet et noble homme Jacques Letellier avocat au parlement, tous s »

Renée FAUCHON x Robert LETELLIER

- 1-Anne LETELLIER °Bray-sur-Seine 4 avril 1636 « baptisé Anne fille de Robert Letellier et Renée Fauchon parrain Jehan Breugnon marraine honneste femme Anne Charleton (s) »

notaires

Bray-sur-Seine I : étude principale

Mercier, Étienne .....	1603 - 17/02/1617
Mercier, Toussaint .....	18/02/1617 - 06/1654
Mercier, Edmée l'aîné .....	06/1655 - 1679

### **1554 : l'affaire de la gestion de l'Hôtel-Dieu de Provins**

Un certain Boturnus, moine qui dirige l'hôtel-Dieu, vit en couple avec une des religieuses et détourne les fonds destinés au soin des pauvres malades.

« 1554<sup>13</sup> ... Ausquelz pauvres il retrancha les vivres le plus estroitement qu'il peut, sans leur faire aultre gracieuseté que leur donner bien peu de pain, moins de vin tel quel, et quasi poinct de chair, encores de la moindre de la boucherie, sans leur vouloir bailler bois ne charbon pour les chauffer l'hiver.

... Pour lequel gouvernement et clamour des pauvres malades, qui estoient par les rues dudit Provins et qui disoient morir de faim et de froid, messieurs les procureur et eschevins dudit Provins feirent assemlbler en ceste dite année les habitans de la ville à l'hostel communq d'icelle, qu'on appelle l'hostel de la ville, pour avoir l'advis d'un chascun qu'il seroit bon de faire pour corriger l'abus dudit Boturnus et pour faire que les pauvres feussent mieux traitez nourris et chauffez qu'au précédent. A laquelle assemlée fut

<sup>13</sup> In Mémoires de Claude Haton, curé du Mériot [1553-1582]. Voir le chapitre suivant

résolu que l'on informeroit des abbus qu'il commettoit, qu'on monstreroit à justice et au roy, si besoing estoit, le maulvais traitemen t qu'il faisoit aux pauvres et la maulvaise administration qu'il faisoit du bien et revenu dudit Hostel-Dieu, qu'il emploioit à soy et à ses parens d'Ytalie, qui le venoient souvent veoir, et non aux pauvres malades du pays et estrangers, et qu'on tascheroit de luy faire oster l'administration du revenu dudit Hostel-Dieu, et de faire gouverner ceste maison par bourgeois de la ville, qui seroient esleuz chaque année par les procureur, eschevins et corps de ladite ville, traiteroient mieux lesdits pauvres selon le revenu, et rendroient compte du reliqua par chascun an devant qui il appartientroit, le tout suvant ung édict du roy qui ordonnoit que tous hospitaux et maladreries de fondation royalle fussent gouvernez par les procureurs et eschevins des villes où estoient les dits hospitaux ou aultres bourgeois d'icelles esleuz par les gens et habitans desdites villes. Lequel édict du roy se praticquoit jà en plusieurs villes de France et nommément es villes de Paris, Troye et Meaux, les hospitaux desquelles, n'y avoit guères, estoient gouvernez par les commissaires bourgeois desdites villes suvant ledit édict.

Le conseil résolu, fut ordonné aux procureur et eschevins dudit Provins, l'ung desquelz estoit **Claude Faulchon, appoticquaire demourant juxte ledit hostel**, de faire informer et de plaider contre ledit Boturnus, affin de luy oster l'administration du revenu dudit Hostel-Dieu, ce qu'ilz feirent aux despens de la ville. Et, pour mieux venir à leur poinct, n'informèrent seulement de la maulvaise administration du bien dudit Hostel-Dieu et du maulvais traictement qu'il faisoit mais aussi informèrent de ses maulvaises moeurs et aux pauvres, meschante manière de vivre, et nommément du scandalle qu'il donnoit de tenir jour et nuict ladite religieuse avec soy, de laquelle ilz mirent en avant qu'il avoit eu deux enfans ; davantage informèrent contre luy qu'il estoit hérétique luthérien et prouvèrent sur tous ces poinctz ce qu'ilz peurent. Et fut portée ladite information à la cour, pour la présenter au roy, s'il en eust esté besoing, qui estoit fort pernitieuse, s'il n'eust eu crédit.

Mais l'information ne fut plus tost à ladite court que luy, qui advertit madame de Guise, sa maîtresse, de tout ce-que messieurs de ladite ville faisoient et avoient faict contre luy, à laquelle il sceut si bien desguiser la matière, qu'elle espousa sa cause et manda aux bailly, procureur et advocat du roy, procureur et eschevins de ladite ville, qu'ilz cessassent leur entreprinse contre son aulmosnier, s'ilz luy vouloient faire plaisir; ce qu'ilz ne voulurent faire pour le premier mandement, mais le firent adjourner aux requestes du palais de Paris ou à la court de Parlement, où il ne volut respondre ou bien n'y plaida longtemps, car il trouva moyen, par la faveur de sa maîtresse, de se faire enrôler à Testât du roy pour estre ung des aulmosniers de Sa Majesté; au moyen de quoy, fait évocquer son procès au privé conseil, qui fut cause, avec ung aultre mandement de ladite dame, que ce procès demeura là et n'en passa-t'on plus avant. »

### Mémoires de Claude Haton

Mémoires de Claude Haton, curé du Mériot [1553-1582].

Le texte de ce dernier ouvrage, le plus considérable parmi ceux que je viens de mentionner, va voir le jour pour la première fois. Je ne puis le présenter au public, sans le faire précéder de notices qui lui servent en quelque sorte de passe-port. Ces notices seront de deux natures : une biographie de l'auteur ; une analyse du livre, avec des détails sur l'esprit dans lequel il est conçu, sur la condition matérielle du manuscrit, etc.

La vie des hommes qui ont écrit l'histoire de leur temps, des chroniqueurs, comme on les appelle, excite dans les âges suivants une curiosité toute particulière. Cette vie, dont ils entremêlent presque toujours quelques circonstances au récit des faits extérieurs, explique et éclaire, pour ainsi dire, tout le reste ; elle sert à reconnaître le point de vue auquel le narrateur s'est placé. Claude Haton ; n'est guère connu que par les mémoires qu'il a rédigés, et par son testament, conservé avec eux. Je n'ai trouvé que très-peu de renseignements sur sa personne dans les documents contemporains, et les écrivains peu nombreux qui l'ont cité dans ces derniers temps ne m'ont fourni aucune indication. C'est aux Mémoires mêmes qu'il faut demander des renseignements sur leur auteur, et c'est en rassemblant ces mentions éparses que j'ai pu composer de lui une sorte de biographie. L'époque que Claude Haton a traversée est une des plus agitées, des plus dramatiques et des plus fécondes de notre histoire. L'art élégant de la renaissance, secouant la

poussière du moyen âge, élève des temples et des palais, sculpte ou peint des figures qu'inspire l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité; la Réforme étend de tous côtés ses conquêtes et menace de soumettre la France entière; une lutte sanglante s'établit entre la religion traditionnelle et des nouvelles^doctrines; l'esprit d'association s'éveille;? des tendances "démocratiques se montrent tour à tour chez les protestants et chez les ligueurs..; Voilà en présence de quelles merveilles, de quels efforts, de quelles misères Claude Haton a vécu ; voilà ce qu'il awuv ce qu'il a raconté du fond d'un village- ou d'une petite ville de la Brie. Le besoin de faire parler de soi n'enflait point alors les phrases des bourgeois, des ecclésiastiques collecteurs d'annales ; ils consignaient pour eux-mêmes, pour leurs amis, pour leurs familles, le récit des faits contemporains avec un esprit dégagé de ces préoccupations que la vie littéraire fait naître. Certes, quand il couvrait de son écriture nette et facile les nombreux feuillets que le temps nous a conservés comme par mégârde, le pauvre curé du Mériot n'imaginait pas que son livre, modeste, fruit des loisirs du presbytère, serait, après des siècles, étudié, copié, commenté, et que son nom vivrait répété par ces presses toutes-puissantes "dont il avait admiré les premiers produits.

Claude Haton naquit dans le courant de l'année 1534<sup>14</sup>, au village de Melz-sur-Seine, arrondissement de Provins, canton de Villiers-Saint-Georges<sup>15</sup>. Il paraît avoir appartenu à une famille de cultivateurs aisés. Ses Mémoires, dont nous ne possédons pas le commencement, n'offrent aucune indication qui se rapporte d'une manière positive aux dix-huit premières années

En 1561, Claude Haton était prêtre et habitait Provins ; il le déclare en racontant un vol commis à Bluay,- paroisse de Melz-sur-Seine, au préjudice de son neveu Claude Gilquin. Les objets dérobés ayant été transportés à Provins chez un receleur nommé de la Roche, Haton les reconnaît et dénonça à la justice les coupables. Ceux-ci, avertis par un sergent, prirent la fuite, et on ne put les saisir. De la Roche fut condamné par défaut au fouet et au bannissement, ainsi que sa femme ...

En 1562, comme en 1561, sauf quelques voyages à Paris et quelques séjours à la court, Claude Haton resta, à ce qu'il semble, habituellement à Provins. Il était alors incorporé dans la milice bourgeoise, où il occupait le grade de capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes. On sait qu'au moyen âge les municipalités de certaines villes astreignaient les ecclésiastiques à contribuer au guet et à la garde sans se confesser aux prêtres.

Haton, on le voit, à vingt-quatre ans, avait déjà couru le pays ; il était sorti du territoire de Provins, il avait vu Paris et la cour du roi et s'était avancé jusqu'en Allemagne. Pendant l'année 1558, il revient à Provins, et se trouve, le jour de la Sainte-Colombe (17 septembre<sup>16</sup>), dans l'église de Saint-Ayoul au moment où la foudre tombe sur cet édifice, sans l'endommager et sans blesser les assistants.

Après la campagne de Noyen, il n'est plus mentionné que comme clerc de Saint-Ayoul ou chapelain de Notre-Dame-du-Val et agissant en vertu de ses attributions ecclésiastiques. Le registre des naissances de

<sup>14</sup> ~ Il dit dans son testament, daté du 28 janvier 1605, qu'il était alors âgé de soixante et dix ans, passés et accomplis.

— Dans ses Mémoires, en parlant d'une éclipse de soleil survenue en 1541, et d'un enfant à sept têtes dont on promena l'effigie à la même époque, il s'exprime ainsi : « Et pour ce que lors j'estois si jeune que je ne prenois garde aux affaires pour les sçavoir retenir, joint que pour lors retenu où avoit je n'eusse sceu lire, je n'ai retenu ou était né cest enfant » (fol. 756 v°). (Voyez aussi au fol. i35 v°, et au fol. 1011 v°, où l'on trouve ces mots : « Depuis l'an 1540, que j'ai commencé à avoir cognoscance sur la terre. »)

<sup>15</sup> Mémoires, fol. 20,3 r° et II,II'..— Une partie des membres de la famille de Cl. Haton, les parents, qui figurent dans son testament, habitaient ; à ce qu'il semble, le Mériot (arrondissement et canton de Nogent-sur-Seine). Son neveu, Claude Gilquin, demeurait à Blunay, paroisse de Melz - Pierre Haton est désigné dans les Mémoires (fol. 8 v°) comme étant natif de Melz. -- Il est question, sous l'année 1567, d'un maître Jean Haton avocat fameux à Sen ; sous l'année 1575, d'un nommé Claude Haton, de Blunay (fol. 643 v°) ; et, sous l'année 1582, des enfants de Jean Haton, des Marelz - On trouve dans le nécrologue manuscrit de l'Hôtel-Dieu de Provins aux archives de cette maison, la mention suivante : « Anno Domini 1512 obiit frater Nicholaus Haton, quondam religiosus istius domus, qui suum diem clausit ullimum III° die mensis maii ... fuit natus de Mello super Sequanam » (fol. 35 r°).

<sup>16</sup> Samedi, et il y a 100 personnes dans l'église

la paroisse de Saint-Ayoul-de-Provins de 1564 à 1584, conservé à la mairie de cette ville, contient des signatures de lui, depuis 1576 jusqu'à 1580.

### **1570 : inondation**

Provins est construit sur un marais.

« L'an 1570<sup>17</sup>, le vendredi deuxiesme de juin, lendemain de la petite fête Dieu, l'air étant plein d'orage aux environs de Provins, il plut avec tant de violence que, vers le milieu de la nuit, les digues des estangs de Gimbrois et du Moulin de l'Etang furent rompues, et toute la ville basse inondée jusqu'au premier étage des maisons ; de sorte que les eaux montèrent jusqu'au près de la Ruelle du Dauphin, autrement dite la Rue Chastelain.

Il y eut près de 40 toises de murailles de la ville rompues en divers endroits, par l'impétuosité des ces eaux : du côté de la Porte Neuve, les portes, ponts-levis, tours et tournelles furent très endommagés. Le Moulin Rouge, au dessous de Rouilly, renversé, plusieurs maisons entièrement ruinées, 25 ou 30 personnes de tout âge noyées ; il périt 14 chevaux à l'hostellerie de la Coupe, un grand nombre de moutons chez les bouches ; quantité de grains ; meubles et effets, étoffes, draps de soye, mercerie, etc... ; ce qui causa une perte inestimable aux marchands ; les papiers et registres des notaires et greffiers furent gâtés ; les ornements de Sainte-Croix, Saint-Ayoul et Notre Dame du Val, tous mouillez et couverts de limon.

Le dimanche et les 2 jours suivants, lorsque les eaux furent un peu diminuées, le baily Alleaume, accompagné des échevins et de quelques notables hanitans, visita les différents quartiers de la ville qui avaient souffert de l'inondation, pour distribuer des vivres à ceux qui en avaient besoin. Et comme 3 moulins de la ville basse avaient cessé de moudre, l'on envoya acheter du pain à Nogent et à Donnemarie, et à Villenoce. Le mardi, il y eut une assemblée générale des officiers et magistrats de la ville, dans laquelle il fut ordonné que pour louer Dieu, de ce qu'il lui avait plus la visiter et la chastier de cette sorte, et afin d'appaiser sa colère, il y aurait une procession générale de l'église de Saint-Quiriace en celle des Jacobins, où seroit faite prédication et une messe des trépassés, chantée pour le repos des âmes des personnes noyées.

Ensuite, on présenta requête au roy, pour obtenir de sa majesté la remise des tailles et de tous impôts pendant 10 ans, afin de donner moyen aux habitans de réparer leurs pertes ; mais le roy par ses lettres patentes remit seulement la taille qui restait à payer cette année là, et celles des 2 années suivants aux paroisses de Saint-Ayoul et de Sainte-Croix. Ceux d'entre les habitans de la paroisse de Saint-Pierre qui avaient souffert l'innondation furent aussi compris dans l'exemption des tailles. A l'égard des deniers qu'on leva dans la paroisse de Saint-Quiriace, et partie de celle de Saint-Pierre, ils furent employés à réparer les brèches des muraills, les ponts, fontaines, pavés et autres édifices publics.

Après l'écoulement des eaux, l'on trouva beaucoup de tombes déplacées et des fosses ouvertes dans les églises et cimetières des Cordeliers, de Sainte-Croix et de Saint-Ayoul.

C'est la plus grande inondation qui fut survenue à Provins, de mémoire d'homme ; car l'eau était haute de 9 à 10 pieds en quelques endroits.

Le limon qui resta dans la ville basse, à la hauteur de plus de 2 pieds, exhalant des vapeurs putrides, fut cause d'une grande mortalité qui arriva ensuite, et désola totalement cette pauvre fille, qu'elle ne s'en est point relevée depuis.

**L'on peut encore voir là-dessus les écritures de l'enquête pour les échevins contre Claude Faulchon. C'était un marchand apothicaire de Provins, demeurant dans une maison attenant de l'Hostel-Dieu, qui refusait de payer sa taille et prétendait devoir être compris dans le bénéfice accordé à ceux qui avaient souffert l'inondation ; mais la ville s'y opposa, soutenant qu'il n'avait rien perdu, et que les eaux n'étaient point venues jusques chez lui, mais seulement jusqu'à la maison du Dauphin, qui était**

<sup>17</sup> Selon une feuille de F. Nicolas Billatte, qui renferme tout ce qu'il a trouvé dans le journal de Martin Girard potier d'étain, et dans les mémoires d'Eustache Grillon médecin du Grand Hôtel-Dieu, sur la funeste nuit de 1570. Publié dans le journal « Feuille de Provins, le 5 juillet 1851 »

**au dessous de la sienne.** Par où l'on découvre la fausseté de la tradition vulgaire qui fait monter les eaux jusqu'au Pilier Rouge, qui est à plus de 60 pas au dessus.

Quelques jours après cette inondation, pour surcroit de misère, il vint une troupe de Huguenots, conduits par le baron de Bezancourt, seigneur de Bauchery, et par le chevalier de Courtenay ; lesquels, ayant grimpé par dessus les murailles de la ville, coupèrent la gorge à ceux qui faisaient garde ; ensuite, ils pillèrent les meilleures maisons, et emmenèrent 30 des plus notables bourgeois, à qui il firent paier quatre ou cinq cent écus de rançon par teste.

L'hiver de cette année fut si rude, depuis la fin de novembre jusqu'au mois de février suivant, que durant près de 3 mois on vit les rivières glacées à porter le charroy. La plupart des arbres fruitiers furent aussi gelés jusqu'à la racine. »

### 1580 : la peste

« Au mois de juillet 1580<sup>18</sup> la peste, qui régnait depuis quelque temps à Paris, ayant éclaté à Provins les gouverneurs de la ville défendirent que les enfants d'un chapelier, morts les premiers de cette maladie, fussent enterrés pendant le jour. « Ce qui ne fut fait, dit le chroniqueur, car Me Claude Haton, prébestre et clerc de l'église mon sieur St Ayoul, à la prière et pleurs de la pauvre femme si désolée, les alla chercher sur les six à sept heures du soir, qui estoit encores plein jour le soleil non couché, et plus de trois cents personnes par les rues furent vues que Ton en feroit, les mena en terre au cimetière dudit S<sup>te</sup> Ayoul, cheminant non loin desditz enfans morts et de celuy qui les portoit, qui estoit ung jeune

Cl. Haton signale encore l'invasion d'une peste, en 1582, à Provins ; il raconte qu'un nommé Pierre Farouet étant mort sans qu'on soupçonnât qu'il était victime de la maladie régnante, plusieurs personnes, et, entre autres, le curé, le vicaire et les prêtres de Saint-Ayoul, allèrent dans la maison du défunt et y restèrent imprudemment à boire et à manger ; mais que lui et un aide de l'église de Saint-Ayoul refusèrent de dîner dans la maison ; pensant que Farouet avait succombé à la contagion

### 1596 : Louis Fauchon acquiert une maison à Chalautre-la-Grande

1596.01.02 vue 15 - Furent présents en leurs personnes Mathe Laurel boulenger demeurant à Chalautre la Grande et Samine Hatton à présent sa femme auparavant veuve de feu Claude Huet, Marguerite Huet veuve de feu Jacques Marchant, ladite Samine de sonde mary suffisamment autorisée et licenciée pour le fait de passer ce que s'ensuit, et Jacques Chanet vigneron, tous demeurans audit Chalautre, ledit Chanet au nom et comme tuteur et curateur de Barbe Chanet fille mineure d'ans de luy et de deffunte Marie Huet jadis sa femme, lesquels reconurent avoir vendu cédé quicté transporté délaissé, et par ces présentes vendent cèdent quictent transportent et délaissent, promis et promettent garantir de tous troubles et empêchements quelconques ... à honorable homme maistre Loys Faulchon recepveur du taillon à Provins présent acheteur pour luy ses hoirs c'est à savoir une maison couverte de thuille, estables et grange à Chalautre la Grande tenant d'une part aux héritiers feu Me Jehan Lecourt procureur et d'autre à ung sentier ... d'un bout sur lesdits héritiers Lecourt .. ladite vente faite moyennant le prix et somme de 25 escuz sols argent franc auxdits vendeurs

### 1597 : Elisabeth Lecourt veuve Sydrach Fauchon vend une terre

AD77-1057<sup>E</sup>422 Jacques Delanoë notaire à Provins - 1597.03.20 vue 175 - Furent présents en leurs personnes Jacques de Virlaines marchant apothicaire demeurant à Nogent sur Seyne et Marguerite Maillard sa femme à cause d'elle de sonde mari suffisamment autorisée pour ce faire et passer, et Elisabeth Lecourt veuve de feu Sidrach Faulchon demeurant à Provins, lesquels de leurs bons grés sans force ne contraincte reconurent avoir vendu cédé et par ces présentes vendent cèdent, promis et promettent garantir de tous troubles et empêchements quelconques à honorable homme Nicolas Hebert marchant demeurant à Michemin présent et acceptant pour luy ses hoirs c'est à savoir une terre ferme et

<sup>18</sup> Mémoires de Claude Haton, tome 1

labourage consistant en maison grange estables le tout couvert de thuille court jardins et aireaux tant devant que derrière et à costé lesdits lieux comme ils se contiennent et comportent aussis aux Loges paroisse de Quiers en Brye tenant d'une part aux Guibins ... d'autre sur l'achapteur, et en la quantité de 58 arpents tant terres labourables et prés et autres y compris les chaumes en plusieurs clostures et assises audit finage des Loges esdits Quiers [à 25 km uest de Provins] et es environs que souloit tenir à tltre de moisson soubz le nom desdits vendeurs Charles Lecompte et Jehan Baussart et aux vendeurs appartenant chacun pour moitié et de leur propre et advenuz par les décès de leurs feux père et mère et par partage fait avec les cohéritiers esdites successions, mouvant en alisine la totalité de ladite moisson et lieux de messieurs les doyen chanoines et chapitre de l'église monsieur St Martin de Champeaulx de la quantité de 3 boisseaux 3 pitolins d'avoine demy chapon et ... de chapon et ung denier obole tz pour le breuvage paible chacun an le jour St Estienne lendemain de Noël au lieu acoustumé, et lesdites terres et héritags des choses dont ils sont manans ... (f°2) ceste vente faicte moyennant le prix et somme de 400 escus d'or sol francs et quite auxdits vendeurs qui ont confessé avoir eu et receu duditachepteur... fait et passé en la maison de ladite Lecourt venderesse 8 heures du matin audit Provins **en présence de Me Nicolas Lecourt conseiller et controlleur en l'eslection de Provins** et Hubert Chaume meusnier demeurant à Provins, ledit Chaume a dit ne savoir signer, et encore a promis ledit de Virlaines faire ratifier et avoir pour agréable derechef ceste vendition ladite Maillard sa femme quant elle sera venue en aage de majorité.

1597.04.20 vue 247 - Furent présents en leurs personnes honorables hommes Pierre Ythier marchand tanneur demeurant à Provins et Leonne Garnier sa femme de sondit mary suffisamment auctorisée et licenciée pour faite passer consentir et accorder ce présent contrat et Me Loys Prive procureur es sièges royaux dudit Provins y demeurant lesquels recognurent avoir vendu ceddé créé constitué et promettent l'un pour l'autre et l'un d'eulx seul pour le tout sans division ni discussion renonçant auxdits droits mesmes ladite Garnier aux droits et bénéfices de velleian authenticque si qua mulier et à tous autres droits faits et introduits pour et en faveur des femmes à elle donnés à entendre qu'une femme mariée ne se peult obliger pour aultruy mesmes pour son mary sans avoir renoncé auxdits droits et authenticque garentir payer fournir et faire valloir par chacun an à leurs propres cousts et despens à **honneste femme Elizabeth Lecourt veuve de feu Cidrach Faulchon vivant appothicaire demeurant audit Provins** présenteachepteresse pour elle ses hoirs et ayans cause aux temps advenir c'est à savoir la somme de 16 escuz 2 tiers de rente annuelle et perpétuelle à icelle somme doresnavant avoir prendre leur gages recepvoir et percepvoir chacun an par ladite veuveachepteresse ses hoirs ou le porteur à deux termes et payements esgaulx qui seront de 6 mois en 6 mis dont le premier terme de payement sera et commencera le 29 septembre prochainement venant et à continuer de terme en terme à tousjours ou jusques à plein rachapt d'icelle de et sur une maison couverte de thuille consistant en 2 corps de logis tannerie et jardin derrière, les lieux comme ils se comportent assis à Provins rue de Changy tenant d'une part à Jehan Richard d'autre à la veuve et héritiers Estienne Gervais d'un bout sur ladite rue de Changy d'autre par derrière sue la rivière et sur la (f°2) troisiesme partie du moulin à tan des Forges assis sur la rivière de Voulsie que tient à ferme dudit Ythier Jacques Prive tanneur moyennant 5 escuz 20 sols par an du propre dudit Ythier et sur le droit part et portion qui appartient auxdits constitants en la terre et ferme du moulin de Leschelles paroisse de la Croix en Brie consistant en maison grange estables et 60 arpents de terre ou environ comme généralement sur tous et chacuns les autres biens et héritages desdits vendeurs constituans présents et advenir et sur les plus clairs et mieux apparenrs ... sans division et sans que l'obligation générale ni la spéciale puissent nuire ne desroger l'une à l'autre ains sortissant ung seul et mesme effet force et vertu, ceste vente et constitution faite moyennant le prix et somme de 200 escuz d'or sol argent quite auxdits constituans qu'ils ont eu et receu de ladite veuve payés ... **provenus de la vente que ladite veuve à faite depuis ung mois en ça de la terre et ferme qui luy appartenoit au village des Loges paroisse de Guiller et pour estre ladite rente de 16 escus propre à ladite acquesteresse comme estoit ladite ferme ainsi prise à Léonne Garnier femme dudit Ythier dès le 27 mars dernier passé qui ont esté employés à retirer ledit Ythier des prisons de la conciergerie du Palais à Paris esquelles il estoit détenu à requeste de Me Guillaume Buron recepveur des tailles de l'eslection de Provins ... Fait et**

passé environ 3 heures en la maison de ladite veuve le lundi 21 avril 1597 en présence de Me Jacques Girard praticien demeurant à Jouy le Chastel et Me Jehan Cheron procureur à Provins

1597.04.22 vue 253 - Pierre Ythier marchant tanneur demeurant à Provins et Perrine Garnier sa femme promettent acquiter et desdommager honnorable homme Me Loys Prive procureur es sièges royaux de Provins de 16 escuz deux tiers de rente constituée en laquelle somme il s'est ce jourd'huy obligé avec honneste femme **Elizabeth Lecourt veuve feu Cidrach Faulchon** moyennant 200 escuz sol qu'elle leur en a payés ainsi qu'il est porté par contrat de création de ladite rente passé par devant ledit juré, icelle somme payer par ledit Ythier et sadite femme aux termes portés par ledit contrat et faire par eux tellement et en sorte que par faulte de payement ledit Prive ses biens héritiers et ayant cause ne puissent avoir ne recepvoir pour le temps advenir aucune perte ne dommages à peine de tous despens dommages et intérêts et mesmes ont lesdits reconnaissants l'un pour l'autre comme dict est promis prometent et seront tenuz pour plus grande garantie et descharge dudit Privé rachepter éteindre et admortir ladite rente de 16 escuz deux tiers quand par ledit Privé ils en seront requis le faisant toutefois savoir par ledit Privé 6 semaines auparavant à faulte de quoy et après ladite signification faite et le temps d'icelle passé ils y pourront estre contraints par vente saisie et exploitation de leurs biens tant meubles qu'immeubles en vertu de ces présentes sans autres solempnités de justice (f°2) ne forme de procès, ce desdommagement et obligation ainsi faite pour ce que ladite somme de 200 escuz sol pour lesquels la rente est faite ont esté employés aux affaires desdits Ythier et femme et pour retirer iceluy Ythier des prisons de la conciergerie du palais à Paris esquelles il estoit détenu à requeste de Me Guillaume Deburon recepveur des traites et aydes en l'eslection de Provins ainsi comme il est porté par ledit contrat de constitution de rente et que ledit Prive ne s'est obligé avec eux que pour les tirer d'affaires à leurs grandes prières et requestes

### **1598 : Elisabeth Lecourt, veuve de Sydrac Fauchon, encaisse l'obligation**

Autrefois, les femmes ne créaient ni encaissaient de prêts et/ou obligations chez le notaire, car seul leur mari avait le droit de le faire pour elles, mais les femmes célibataires et les veuves avaient ce droit. C'est toujours un plaisir pour moi qui suis une femme de voir une femme encaisser chez le notaire en 1598.

Et mieux encore quand cette femme est mon ancêtre. Je descends des familles FAUCHON, LECOURT, CHARPENTIER, LANGLOIS 1540-1668, puis plus rien en Seine-et-Marne. Je n'avais pas encore la signature ni même les dates de décès de ces descendants, et c'est grâce à une minute notariale que j'ai le bonheur de trouver la signature de mon ancêtre Elisabeth Lecourt.

Vous allez pouvoir voir le prénom de son défunt mari, prénom dont je vous ai déjà parlé, mais ici orthographié avec un H à la fin, SYDRACH, donc le notaire Jacques Delanoe connaît bien ce prénom car c'est certainement la meilleure orthographe.

Je n'avais aucune idée de la date de décès de Sydrac, mais maintenant je sais qu'il était décédé avant 1597 date à laquelle sa femme fait seule ce prêt. Et c'est pour moi toujours un grand bonheur de pouvoir préciser ce point, même s'il reste encore assez vague. Au moins on sait qu'elle lui a survécu.

LECOURT et LE COURT Les noms écrits par le notaire tout comme par le prêtre étaient uniquement connus oralement, et ils écrivaient donc sans aucune règle que la leur... Ainsi, à travers toute la France, bon nombre de noms commençaient par LE et à leur gré, notaires et prêtres, mettaient ou ne mettaient pas d'espace.

Hélas, de nos jours, bon nombre de prétendus généalogistes n'ont pas encore compris qu'ils doivent comprendre et écrire une unique orthographe, sans l'espace. Ainsi, en Brie, ceux qui ont fait les relevés ont mis les deux orthographies, rendant impossible au système informatique de faire une unique famille...

Et vous allez voir, dans la minute notariale de 1598 qui suit que 2 membres de la même famille LECOURT signent l'un sans espace, l'autre avec espace, mais ils sont bel et bien parents !!!

Elisabeth Lecourt encaisse 100 écus d'or : C'est une somme importante, car à cette époque les maisons valaient entre 100 à 200 livres, donc je l'estimerais les 100 écus de nos jours à 900 000 euros. Il faut aussi se souvenir de ce que je tente depuis quelques mois de vous retransmettre, à savoir l'argent liquide

circule peu, et une grande majorité des prêts, obligations et même ventes sont effectués en nature, le plus souvent en septiers de blé froment. Les historiens disent que l'argent liquide était plus le fait de la bourgeoisie... effectivement Elisabeth Lecourt est veuve d'un apothicaire, et issue elle-même d'une famille de tanneurs, et les tanneurs n'étaient pas pauvres.

AD77-1057E424 Jacques Delanoë notaire royal à Provins - Ledit jour 21 octobre 1598 fut présente honneste femme **Elizabeth Lecourt (s) veuve de feu Sidrach Faulchon vivant apothicaire demeurant à Provins** laquelle recognut avoir eu et receu de Pierre Ythier marchand tanneur demeurant audit Provins présent et acceptant la somme de 100 escuz d'or sol pour le remboursement rachapt extinction et admortissement de 8 escuz ung tiers de rente qui font moitié de 16 escuz 2 tiers que ledit Ythier et Léonie Garnier sa femme ... ont vendue et constituée au nom et proffit de ladite Lecourt par contrat passé par devant ledit juré le 21 avril 1597 de laquelle somme de 100 escuz ... présent Mathurin Lecourt (s)

### **1596 : Louis Fauchon prête 40 écus**

1596.03.19 vue 168 - vénérables doyen chanoines et chapitre de l'église St Quiriace de Provins vendu à **honorable homme Me Lois Faulchon recepveur antien du taillon en la ville et eslection de Provins** la somme de 3 escuz 20 sols tz de rente annuelle constituée ... moyennant le prix et somme de 40 escuz sol argent franc auxdits vénérables et receu dudit Faulchon

### **1596 : Louise Faulchon veuve Saulsoy acquiert une rente**

1596.04.23 vue 206 - les vénérables doyen chanoines et chapitre de l'église collégiale monsieur st Quiriace de Provins ... vendu à dame Loyse Faulchon veuve de feu Me Jehan Saulsoy vivant docteur en médecine à Provins la somme de 50 sols tz de rente foncière annuelle et perpétuelle que lesdits vendeurs ont droit de prendre sur une maison à Provins en la rue au dessoubz des jardins en laquelle demoure de présent ladite achemepteresse et à elle appartenant tenant d'une part à Me Loys Faulchon d'autre part à Me Loys Saulsoy d'un bout sur la rue de (blanc) appellée la maison du Painverd pour de ladite somme ...

### **1597 : contrat de mariage de Barbe Fauchon, fille de Nicolas, apothicaire**

05/10/1597 - Contrat de mariage entre Gaspard Billot, commis au greffe de la prévôté de Provins, fils de + André Billot et de Catherine Decamps, et Barbe Fauchon, fille de + **Nicolas Fauchon, vivant apothicaire à Bray-sur-Seine** (77, 22 km au sud de Provins, entre Montereau et Nogent-sur-Seine), et de + Renée Gouaire. 1057 E 443, Me Mathieu Leplaideur, notaire royal à Provins, mais non communicable en raison du mauvais état de conservation.

### **1626 contrat de mariage Valentin Langlois et Ayolle Guerin**

« Le mardi 13 janvier 1626<sup>19</sup> après midy furent présents en personnes honnable homme Vallentin Langlois marchand à Augers<sup>20</sup> assisté de Mathieu Plaideur le jeune (blanc) Legran demeurant audit Augers et Me Charles Retel lieutenant en l'élection de la ville de Provins d'une part, et honneste femme Ayolle Guerin veuve de feu honorable homme Estienne Thezin demeurant à Provins assistée d'Estienne et Pierre Ruffier et Georges Lambert demeurant audit Provins d'autre part, lesquels Langlois et Guerin ont promis et par ces présentes promettent prendre l'un d'eux l'autre par loy et foy de mariage lequel sera fait et solempniser en face de notre mère ste église si elle sy consent et accorde au plus tost que faire se pourra : en faveur duquel mariage ledit Langlois a doué et doue ladite Guerin future espouse de la somme de 50 livres tz de douaire prefix à avoir et prendre incontinent que douaire aura lieu, ledit douaire racheptable de la somme de 400 livres tz pour une fois payé sy mieulx n'ayme les héritiers dudit Langlois le

<sup>19</sup> AD77-1056E505 Anthoine Dechoisy notaire à Provins -

<sup>20</sup> les registres d'Augers en Brie ne commencent qu'en 1737

continuer la vie durant de ladite Guerin : et moyennant ledit douaire prefix icelle Guerin dès à présent a renoncé et renonce au douaire coustumier qu'elle pouvait prétendre sur les héritages dudit futur espoux - Et advenant le décès dudit futur espoux sans hoirs procédés dudit mariage sy bon semble aux héritiers dudit Langlois ladite Guerin sera tenue prendre la communaulté et en ce faisant partie des meubles acquests et conquests d'icelle et debtes ; en laquelle communaulté n'entrera la rédition de compte que les enfants du premier lit dudit Langlois pourroient rendre de la succession de leur mère, de laquelle rédition de compte ladite Guerin ne sera tenu en aucune sorte et manière que ce soit sinon et au cas que les héritiers dudit Langlois ne veullent que ladite Guerin prenne ladite communaulté et en faisant partage avecq eux pour et au lieu de ce ladite Guerin prendra sur les biens de ladite communaulté oultre les meubles qu'elle porte en icelle ou la valeur d'iceux sur l'estimation qui sera faite auparavant leurdit futur mariage aux choix d'icelle future espouse la somme de 500 livres tz avecq ses habits bagues et joyaux franchement et quittement de toutes debtes, le surplus des meubles de ladite communaulté appartenant aux héritiers dudit futur espoux ; et advenant le décès de ladite Guerin sans enfants paravant ledit futur espoux / en accomplissant par iceluy Langlois le testament de ladite Guerin jusques à la somme de 100 livres et payant en deniers aux héritiers de ladite future espouse la somme à laquelle se montera l'estimation de sesdits meubles francs et quittes de toutes debtes

### **1637 : contrat de mariage de Louis Faulchon et Louise Charpentier**

Ce premier acte a été annulé et remplacé par le suivant : « Le 7 février 1637<sup>21</sup> comparurent personnellement honnable homme Louys Faulchon Me apothicaire à Provins assisté d'honnable homme maistre Anthoine Faulchon recepveur et payeur des gaiges de messieurs et officiers du présidial de Provins et dame Anne Guichard sa femme, père et mère dudit Louys, et honneste fille Louise Charpentier fille de feu honnable homme Anthoine Charpentier et honneste femme Edmée Langloix ses père et mère, assistée **d'honnable homme Valentin Langloix son ayeul** d'autre part, lesquelles parties de l'autorité de leursdits parents et suivant leur avis et consentement ont promis eux prendre l'un d'eux l'autre par foy et loy de mariage et iceluy solempniser plustost que faire se pourra si Dieu et nostre mère Sainte Eglise s'y consent et accorde par tel que incontinent ledit mariage consommé lesdits futurs conjoints demeureront ungs et communs en tous biens meubles acquests qu'ils feront et acquiteront suivant la coustume ; arrivant la dissolution dudit mariage si ledit futur survit ladite future, il rependra par préciput ses habits armes et cheval comme en pareil cas si ladite future survit ledit futur elle reprendre ses habits bagues et joyaux d'or et d'argent ; sera icelle future douérée et la doue sondit futur de la somme de 100 livres tournois de douaire préfix par chacun an (f°2) racheptable de la somme de 600 livres tournois pour une fois, quoy faisant il demeurerera esteint et amorty ; a esté accordé que s'il se vend des propres et héritages desdits futurs conjoints, les deniers provenant d'icelles venditions seront employés en achapt d'autres héritages qui sortiront pareille nature de propre à celuy auquel lesdits héritages vendus auroient appartenu, et ou ledit remploy n'auroir esté faict, les deniers seront repris sur les plus clairs deniers et meubles de leur communaulté ; en faveur duquel mariage espéré, lesdits Me Anthoine Faulchon et dame Anne Guichard, ladite Guichard de son mary suffisamment licenciée et auctorisée, qu'elle a dit avoir pour agréable, ont promis et seront tenus solidairement l'un pour l'autre et l'un d'eux seul et pour le tout sans division ne discussion renonçant auxdits droits d'habiller ledit Louys Faulchon leur fils d'habits nuptiaux, payer et acquiter toutes et chacunes les debtes qu'il pourroit avoir contracter auparavant la consommation dudit futur mariage, et encores de luy bailler pareille somme que celle à quoy se trouvera monter les meubles de ladite future par le reliqua du compte qui luy sera cy après rendu **de la succession de ses feux père mère et frère**, car ainsi a esté accordé entre lesdites parties (f°3) sans lesquelles clauses et conditions cy-dessus ledict mariage n'eust esté faict consenty et accordé, si comme promettans obligans renonceans, fait et passé en la maison dudit Valentin Langlois audit Provins, le samedi après midy 7 février

<sup>21</sup> AD77-260<sup>E</sup>14 devant Beschefer notaire royal à Provins

1637 présents Jacques Gaillard et Pierre Verjus demeurant audit Provins tesmoings - signé **Langlois, Louis Faulchon, Faulchon, Louise Charpentier, Pierre Verjus, J. Gaillard, Aioule Guerin, Anne Guichard** »

« Le 14 février 1637 comparurent personnellement honnable homme Louys Faulchon maistre apothicaire à Provins assisté de maistre Anthoine Faulchon recepveur et payeur de Messieurs les Officiers du présidial de Provins, et dame Anne Guichard ses père et mère, **Me Gabriel Deverse conseiller du roy assesseur en la maréchaussée dudit Provins** d'une part, et honneste fille Louise Charpentier fille de feu honnable homme Anthoine Charpentier et honneste femme Edmée Langloix ses père et mère, assistée d'honnorable homme Valentin Langloix son ayeul **et Ayolle Guerin**<sup>22</sup> sa femme d'autre part, lesquelles partyes de l'auctorité de leursdits parents et suvant leur avis et consentement tant de ceulx cy devant que cy après nommés ont promis eux prendre l'un d'euilx l'autre par foy et loy de mariage et iceluy solemniser au plustost que faire se pourra si Dieu et nostre mère saincte église s'y consent et accorde par tel que incontinent ledit mariage consommé lesdits futurs conjoints seront et demeureront ung et commungs en tous biens meubles acquests et conques immeubles qu'ils feront et acquiterons suivant la coustume ; en faveur duquel mariage ledit futur espoux a doué et doue par ces présentes ladite Charpentier sa future espouse de la somme de 100 livres tz de douaire prest racheptable de la somme de 1 000 livres tz, sans retour ou le coustumier à son choix, au payement cours et continuation duquel doué prest lors qu'il aura lieu les père et mère dudit futur espoux seront obligés solidairement ; lesquels en outre ont promis promettent (f°2) et s'obligent comme dessus bailler à leurdit fils en advancement d'hoiryre pareille somme que celle à quoy se trouvera monter le reliqua du compte qui sera rendu audit futur par **Me Robert Mitayne conseiller et esleu en l'eslection de Provins, tuteur de ladite future** cy après nommé, comme aussy entrera en ladite communaulté **les deniers du reliqua dudit compte, desquels après closture d'iceluy en sera donné par le tuteur en argent contant aux futurs espoux la somme 600 livres tz et du surplus iceluy tuteur baillera des rentes dont il demeurera garand** ; bailleront aussy les père et mère dudit futur espoux aux futurs conjoints la jouissance et propriété de demy muid de bled de moisson par moitié froment et méteil par chascun an, lequel ils recepvront deux ans après qu'ils seront mariés de la nature des baulx qui sont et seront faicts par le père du futur espoux de sa terre sise à Lugand qui pour cet effet y demeurera spécialement affectée et ypothéquée ; comme aussy logeront couchront et nourriront lesdits futurs espoux durant le temps et espace de 2 ans et les logeront 4 ans après dans l'une des maisons dudit sieur Faulchon père, le tout sans aulcune rémunération ny desduction des advances cy-dessus, que si les futurs conjoints se (f°3) veullent retirer de la maison d'iceluy sieur Faulchon père auparavant lesdites 2 années faire le pourront, auquel cas ledit sieur Faulchon et sadite femme leur bailleront la somme de 150 livres tz par chascun an au lieu de ladite nourriture avec la jouissance dudit demy de bled du jour qu'ils en sortiront, lequel demy muid de bled demeurera en propre audit futur seulement ; arrivant la dissolution dudit mariage reprendront scavoir ledit futur espoux ses livres habits armes et cheval, et ladite future espouse ses habits bagues et joyaux, **lesquelles reprises n'auront lieu y ayant enfant** ; sera loisible à icelle future espouse de renoncer à la communaulté de sondit mary quoy faisant elle reprendra franchement et quittement tout ce qu'elle y aura apporté sans estre tenue des debtes suppose qu'elle y fust obligée, laquelle faculté les enfants qui seront dudit mariage auront aussy et pourront faire ladite renonciation et reprise comme leurdite mère ; lesquels articles et conventions cy dessus réglés et accordés de l'avis de nobles hommes **Me Charles Retel conseiller du roy, lieutenant en l'eslection de Provins, oncle paternel de ladite future espouse, Nicolas Langlois conseiller du roy esleu en ladite eslection, oncle maternel d'icelle future**, en présence (f°4) dudit Me Robert Mitaine tuteur d'icelle, lequel en tant que besoing est ou seroit a auctorisé et auctorise pour l'effect des présentes ladite future, le tout suivant le pouvoir à lui donné par l'avis des parties à cet effet appellées amplement contenu en l'acte qui en a esté expédié en la prévosté dudit Provins le 12 du présent mois et an, et moyennant le présent contrat qui demeure en sa force et vertu autre contrat cy-devant passé le 7 des présents mois et an demeurera nul et comme non advenu en présence de Nicolas Crappart et Nicolas Fanis tesmoings »

<sup>22</sup> N'est pas la grand-mère, mais une veuve qui a épousé Valentin Langlois veuf de la grand-mère non nommée

1652 : Fauchon, en cas d'alarme commande les caporaux

Le 12 juin 1652<sup>23</sup> - Monsieur Faulchon apothicaire à Provins commandera en cas d'alarme les caporaux des quatre unze et douze dixainiers qui sont Charles Hevin, Nicolas François et Charles Lhermitte avec lesquels et toutes les personnes de leur dixainiers capables de porter les armes il se rendra audit cas d'alarme à la porte des Bordes ou y recevoir les ordres qui lui seront par nous ou de nostre part donnez ou envoyez et en son absence le premier desdits caporaux sera la charge et commandera et enjoint à tous les habitans desdits dixainiers de leurs obéir sur peyne de telle amande ou punition qu'au cas appartiendra en tesmoign de quoy nous capitaine au quartier de Sangy soubzsigné avons signé ces présentes de nostre main. Signé Langlois.

1669 : rente de Nicolas Fauchon créée par Valentin Langlois en 1634

Le 8 juin 1669<sup>24</sup> George Chennat tuteur de Nicolas Fauchon son beau-frère fils mineur de feu Louis Fauchon et Louise Charpentier, consent la réception d'une rente créée en 1634 par Valentin Langlois, par Catherine Moussier veuve de Louis Charpentier, tante dudit Nicolas Fauchon et mère de Catherine Charpentier « Fut présent en sa personne George Chennat marchand demeurant à Villenauxe au nom et comme tuteur de Nicolas Fauchon son beau-frère fils mineur de feu Louis Fauchon et de feu Louise Charpentier ses père et mère auquel en ladite qualité il appartient 66 livres un sol de rente faisant moitié de 132 livres 2 sols de rente qui font partie de plus grande somme constituée au profit de défunt Valentin Langlois le 30 décembre 1634 sur les huit millions des tailles, et attendu que par arrest du conseil d'estat du Roy du 18 mars dernier il est dit que tous les propriétaires des rentes sur ledit hostel de ville en dessous de la somme de 100 livres seront tenus dans 2 mois de réunir leur propre rente à des plus grosses pour composer ladite somme de 100 livres de rente par l'échange ou autre moyen sinon ledit temps passé qu'il seront remboursés suivant la déclaration dudit Roy du 9 décembre 1664, et comme le remboursement ne pourroit pas estre favorable par la somme modique que l'on pourroit recevoir ou par le grand la perte (f°2) qu'il pourroit car parvenant que le Roy en fit faire le remboursement ledit sieur Chenna audit nom a consenti et accordé consent et accorde par ces présentes que ladite rente soit renvoyée ... la somme appartenant à dame Catherine Moussier veufve de feu Louis Charpentier comme mère et tutrice de Catherine Charpentier sa fille, pour recevoir à l'advenir les arrérages d'icelle rente conjointement aveq ladite rente de ladite Catherine Moussier audit nom et qu'en vertu des présentes elle se fasse immatriculer en ladite rente de 66 livres 1 sols appartenant audit mineur, et en tant que besoin est ou seroit lui fait cession et transport d'icelle rente pour parvenir à l'advenir au recouvrement et payement des arrérages, et a ladite dame Catherine Moussier audit nom à ce présente et acceptante, promis et promet de payer ou faire payer par le sieur Jean Robinot son cousin germain bourgeois audit sieur Chenna audit nom de tuteur les arrérages qu'il recevra à l'advenir de ladite rente tout ainsi qu'il lui a fait et payé en son égard les arrérages appartenant à ladite Catherine (f°3) Charpentier sa fille par le passé, et l'en a quitté et quitte par ces présentes de la recepte par lui faite de tout le passé en tant qu'il se soit et se seroit constitué ledit sieur Robinot pour son receveur recevoir les arrérages tant de la rente à elle appartenant que de celle dudit Nicolas Fauchon son nepveu en conséquence du consentement dudit sieur Chenna son tuteur, promettant obligant etc fai et passé en l'estude du notaire et tabellion royal audit Provins présents Paul Robier peintre et Etienne Morin marchand demeurants audit Provins témoins à ce requis et appelés, ce jourd'hui samedi 8 juin 1669 - aprouvé les ratures des mots Louis Fauchon apothicaire audit Provins oncle desdits mineurs »

1692 : mariage René Audineau x Louise Catherine Fauchon

<sup>23</sup> AD77-1056<sup>E</sup>523 de Choisy notaire

<sup>24</sup> AD77-260<sup>E</sup>143 Messageot notaire

« Paris, le 28 novembre 1692, furent présents René Audineau Me arquebusier suivant la cour, demeurant rue de l'Eschelle paroisse St Roch, fils de Jean Audineau Me arquebusier à Chemillay en Anjou, et de Louise Chevalier sa femme, ses père et mère, desquels il a dit avoir charge et pouvoir pour l'effet des présentes pour luy et en son nom d'une part, et damoiselle Louise Catherine Fauchon fille majeure usant et jouissant de ses biens et droits, **fille de deffunts noble homme Louis Fauchon conseiller du roy, receveur et payeur des gages de messieurs du présidial de Provins, et damoiselle Louise Charpentier sa femme** ses père et mère, demeurant rue Chapon paroisse St Nicolas des Champs, aussi pour elle et en son nom d'autre part, lesquelles parties en la présence et du consentement de leurs parents et amis cy après nommés scavoir de la part dudit futur époux **d'Estienne Menard Me sellier à Paris, cousin germain paternel**, (blanc) confessent avoir fait et font entre eux les traités et conventions de mariage qui suivent, c'est à savoir que lesdits René Audineau et damoiselle Louise Catherine Fauchon ont promis se prendre l'un l'autre par loy de mariage, et en faire les solemnités en face de notre mère ste église catholique apostolique et romaine dans le plus bref temps que faire se pourra et qu'il sera délibéré entre eux et leurs dits parents et amis, pour estre lesdits sieur et damoiselle futurs époux audit mariage uns et communs en tous biens meubles et conquests immeubles suivant la coutume de cette ville provosté et vicomté de Paris suivant laquelle leurdite communauté sera régie et gouvernée nonobstant toutes coutumes contraires, auxquelles ils ont renoncé. Ne seront tenus des dettes et hypothèques l'un de l'autre faites et créées avant la célébration de leurdit futur mariage, lesquelles seront payées et acquittées par celui ou celle qui les auront créées sans que l'autre ni ses biens en soient tenus. En faveur duquel futur mariage ladite future épouse promet et s'oblige fournir et livrer audit futur époux la veille de leurs épousailles la somme de 1 550 livres savoir 1 000 livres en deniers comptant et 550 livres en meubles et hardes à l'usage de ladite future épouse, de laquelle somme de 1 550 livres le tiers entrera en ladite communauté et le surpus demeurera propre à ladite future épouse et aux siens en son costé et ligne avec tout ce qui lui adviendra et eschera pendant ledit mariae tant en meubles qu'ilmeubles par donation legs ou autrement. Ledit futur époux a doué et doue ladite future épouse de la somme de 700 livres de douaire préfix une fois payé pour en jouir par ladite future épouse suivant ladite coutume de Paris, à l'avoir et prendre si tôt qu'il aura lieu sur tous les biens meubles et immeubles présents et avenir dudit futur époux. Le survivant desdits futurs époux aura et prendra par (f°3) préciput et aura part des biens meubles de ladite future communauté tels qu'il voudra choisir des biens meubles d'icelle suivant la prisée de l'inventaire qui sera lors fait et sur criée jusqu'à la somme de 300 livres ou ladite somme en deniers comptant au choix et option dudit survivant. Sera permis à ladite future épouse et aux enfants qui naîtront dudit mariage d'accepter ladite future communauté ou à icelle renoncer et en cas de renonciation reprendre par ladite future épouse et sesdits enfants ce que ladite future aura apporté audit futur mariage lui sera advenu et escheu pendant iceluy tant en meubles qu'immeubles par succession, donation, legs ou autrement, mesme elle survivant son douaire et préciput tels que dessus ne sera par elle ni sesdits enfants tenus d'aucunes dettes de ladite communauté encore qu'elle y ait parlé s'y soit obligée ou y ait esté condamnée, dont elle et sesdits enfants seront acquittés et indemnisés par et sur les biens dudit futur époux, pour quoi et pour toutes les reprises à faire en conséquence des présentes y aura hypothèques sur les biens dudit futur époux de ce jourd'hui. Et pour l'estime particulière que lesdits futurs époux ont l'un pour l'autre ils se sont par ces présentes fait donation entre vifs irrévocable en la meilleure forme et manière que faire se peut l'un à l'autre au survivant d'eux deux, ce acceptant par ledit survivant, de tous les biens qui leur appartiennent aujourd'hui et ceux qui se trouveront leur appartenir au jour du décès du premier mourant, pour en jouir par ledit survivant en toute propriété comme chose lui appartenant, pourvu toutefois qu'au jour du décès dudit premier mourant, il n'y ait aucun enfant vivant né ou (f°4) à naistre dudit futur mariage, et pour faire insinuer les présentes au greffe du chatelet de Paris ou ailleurs où il appartiendra, les parties ont constitué leur procureur le porteur des présentes, luy en donnant pouvoir car ainsi promis obligent en droit foy etc passé à Paris en la demeure de ladite future épouse le 28 novembre 1692

*ouſignéſt René Audineau*  
*L C faulchon o monard*  
*Anne faulchon fr T de Sabatery*  
*Louise geneviève Motheron*  
*ppouichard sonis poque Colabé*  
*Estine Maugast*  
*Anne Halbert*  
*Chazou*  
*Onusur*

Le 9 décembre 1692 a comparu par devant lesdits notaires ledit René Audineau futur époux nommé au contrat de mariage cy dessus, lequel a confessé avoir eu et receu de delle Catherine Faulchon sa future épouse la somme de 1 050 livres en deniers comptant, et celle de 550 livres en meubles et hardes à l'usage de ladite future épouse ...

Le 27 avril 1689 par devant nous Jean Lecamus est comparue damoiselle Louise Geneviève Motheron<sup>25</sup> veufve de Robert Liennard sieur des Brieves intendant des maison et affaires de Mr le duc d'Estrées, tutrice des enfants mineurs dudit defunt et d'elle, héritiers dudit defunt sieur Liennard leur père qui estoit légataire universel de Jacques Billoz bourgeois de Paris et en cette qualité créancier du sieur Odeau, laquelle nous a dit que trouvant occasion de tirer quelque chose de la créance dudit sieur Odeau qui estoit extrêmement douteuse et de difficile perception et de laquelle on n'avait jusques à présent espéré de pouvoir exiger aucune chose attendu que ledit Odeau est insolvable et ... par la charité de la paroisse, il est à propos qu'elle ait un pouvoir suffisant pour en disposer et recevoir ce qui en pourra provenir c'est pourquoi elle a convoqué en ce jour par devant nous les parents et amis desdits mineurs ses enfants pour donner leur avis sur ce que dessus, et d'autant qu'ils sont comparus scavoir Me Nicolas Liennard conseiller ... ordinaire du roy et de la faculté de Paris, oncle paternel, Me Claude Liennard conseiller du roy en sa cour des monnaies cousin germain paternel, Claude Loys escuyer conseiller secrétaire du roy oncle paternel à cause de dame Marie Liennard son épouse, Me Louis Loys advocat en parlement et conseiller du roy cousin germain paternel, damoiselle Marie Goisnel veufve du sieur Motheron marchand à Paris ayeule maternelle, damoiselle Marie Elisabeth Motheron fille majeure usante et jouissante de ses droits tante maternelle, Pierre Lopin marchand et Me Jean Baptiste Lopin commis au greffe criminel du parlement cousins maternels, tous par Me Nicolas de Longueil notaire au chatelet de Paris fondés de leur procuration passée par devant Raymont et Barbot notaires audit chatelet

<sup>25</sup> Contrat de mariage de Louise Geneviève Motheron et Robert Lienard devant Georges Marion à Paris le 31 décembre 1683 RE/LXXXVIII/3

### Autres Fauchon à Provins

Marie FAUCHON x /1588 Nicolas BRUNET

1-Charles BRUNET °Provins St Pierre 2 décembre 1588 « baptisé Charles fils de Nicolas Brunet et Marie Fauchon parrain Charles Gibert (s) prêtre chanoine de Saint (tache) de Provins et Nicolas Regne (ns) marraine **Marie Fauchon (ns)** »

Nicole Portier (s) veuve de feu Jehan Faulchon marraine à Provins St Ayoul le 27 août 1608 de Nicolas Michaud -p28 »

Anne Fauchon « femme d'honorable homme François Bouillé maître apothicaire en cette ville » est marraine à Provins St Ayoul le 28 août 1663. La fille de Louis Fauchon est née en 1648 et je suppose qu'elle ne peut être déjà mariée, même si le métier d'apothicaire rapproche.

Anne FAUCHON x François BOULET

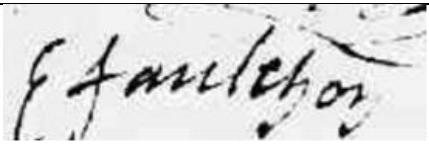
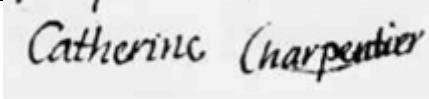
1-Marie BOULET °Provins St Ayoul 16 juillet 1664 « baptisé Marie fille d'honnête personne François Boulet maistre apothicaire en cette ville et honnête femme Anne Faulchon parrain noble homme Robert Mitaine (s) conseiller et esleu pour le roy en l'élection de cette ville, marraine honnête femme Nicole Duniversis (s) veuve de Me Charles Boulet esleu pour le roy en l'élection de Sezonne »

2-Nicolas BOULET °Provins St Pierre 2 janvier 1667 « baptisé Nicolas Boulet fils de François Boulet apothicaire, et Anne Fauchon, parrain Nicolas Pion, marraine Yvonne de Cosse »

#### FAUCHON

1-Anne Marguerite FAUCHON †Provins St Ayoul 17 février 1698 « inhumé Anne Marguerite fille d'honnable homme (blanc) Fauchon marchand de bled »

Marie Magdeleine FAUCHON °ca 1630 †Provins Ste Croix 29 juillet 1668 « inhumé Frouins ? Magdeleine Fauchon 38 ans environ, femme d'honorable homme Pierre Thibault huissier audiencier au baillage de Provins, décédée le 28 à 5 h du matin, présents noble homme François Hunier avocat du roy au baillage et siège présidial et prévosté dudit Provins, noble homme Jean Gervais avocat au parlement »

	Elisabeth FAUCHON « veuve de Me Gabriel de Verse conseiller au baillage et siège présidial de Provins, marraine à Provins Ste Croix le 16 janvier 1661 de Claude Danaïs fils de Louis conseiller du roy au baillage et siège présidial de Provins et damoiselle Jeanne Tannot ?
	St Quiriace 7 septembre 1677 Catherine Charpentier fille de Louis et Catherine Moussier

### à Pacy (77)

Nicolas FAUCHON x /1615 Adrienne OUDIN

1-Marie FAUCHON °Pécy 15 mai 1615 « baptisé Marie fille de Nicolas Fauchon et Adrienne Oudin, parrain Christophe Oudin marraine demoiselle Marie Du Drac »

2-Nicolas FAUCHON °Pécy 4 septembre 1617 « baptisé Nicolas fils de Nicolas Fauchon et Adrienne Oudin, parrain (Rigius) Fauchon marraine Gillete fille de Pierre Bidault »

3-Louise FAUCHON °Pécy 28 juin 1621 « baptisé Louise fille de Nicolas Fauchon et Andrée (sic) Oudin parrain Louis Tunnelot marraine Madeleine Rigueux »

Jacques FAUCHON x /1625 Louise CINQUEUX

1-Marguerite FAUCHON °Pécy (77) 23 septembre 1625 « baptisé Marguerite fille de Jacques Fauchon et Louise Cinqueux marraine Marguerite Cinqueux parrain Michel Pelletier » x Pécy 30 juin 1647 Fiacre **SAUVAGE**

11-Geneviève SAUVAGE °Pécy 23 septembre 1649 « baptisé Geneviève fille de Fiacre Sauvage et

Marguerite Fauchon parrain Denis Jannesson marraine Soleine Fauchon » 12-Albine SAUVAGE °Pécy 4 décembre 1653 « baptisé Albine Sauvage fille de Fiacre Sauvage et Marguerite Fauchon parrain Nicolas Fasier marraine Albine Thonnele » 13-Nicolas SAUVAGE °Pécy 18 août 1655 « baptisé Nicolas fils de Fiacre Sauvage et Marguerite Fauchon parrain Jacques Fauchon marraine Perrette Fauchon » 2-Paul FAUCHON °Pécy 2 décembre 1629 « baptisé Paul fils de Jaques Fauchon et Louyse Cinqueux parrain Paul Chalopin marraine Jehanne Fauchon »
Anne FAUCHON x Adrien <b>CHAMON</b> 1-Pierre CHAMON °Pécy 30 mars 1630 « baptisé Pierre fils d'Adrien Chamon et Anne Fauchon parrain Pierre Potet marraine Jeanne Tulée »
Marie FAUCHON x Albin <b>ROLIN</b> 1-Paul ROLIN °Pécy 27 novembre 1632 « baptisé Paul Rolin fils d'Albin Rolin et Marie Fauchon parrain Me Paul Bannarlet marraine Louise Fauchon » 2-Nicolas ROLIN °Pécy 14 juillet 1643 « baptisé Nicolas fils d'Aubin Rolin laboureur et Marie Fauchon parrain Christofle Fauchon praticien fils de Me Nicolas Fauchon » 3-Marguerite ROLIN °Pécy 20 janvier 1645 « baptisé Marguerite fille d'Aubin Rolin et Marie Fauchon parrain Charles Hublier marraine Marguerite Chastriot » 4-Marie ROLIN °Pécy 12 juin 1646 « baptisé Marie fille d'Aubin Rolin et Marie Fauchon parrain Jean Ramaulx marraine Louise Pelletier » 5-Roch ROLIN °Pécy 5 juillet 1654 « baptisé Roch fils de defunt Albin Rolin et Marie Fauchon parrain Roch Josse marraine Louise Fauchon »
Nicolas FAUCHON x Jacqueline JOUSSELIN 1-François FAUCHON °Pécy 19 décembre 1636 « baptisé François fils de Nicolas Fauchon et Jacqueline Jousselin parrain Jehan Thomassin et Marraine damoieille Helène Le Petit »
Jacques FAUCHON x Marie MOREAU 1-Adrien FAUCHON °Pécy (77) 18 septembre 1667 « baptisé Adrien fils de Jacques Fauchon et Marie Moreau parrain Adrien Lavoyne marraine Jeanne Dambaine fille de Nicolas »
François FAUCHON x Florence ROGER 1-Madeleine FAUCHON °Pécy 8 septembre 1666 « baptisé Madeleine fille de François Fauchon et Florne Roger parrain Claude Guinguand marraine Catherine Guinguand »
Marie FAUCHON x Précy (77) 22 novembre 1655 Louis MAROIS de la paroisse de Gastin Françoise FAUCHON †Pécy 19 avril 1656 « inhumée dans le cimetière et a testé »

**à Paris**

Jean FAUCHON x (contrat de mariage Paris mai 1581 devant Jean Chapellain RE/XXXV/1) Roberde PETRE
Martin FAUCHON x (contrat de mariage Paris 4 juin 1628 devant Guillaume Herbin RE/LI/1) Marguerite BAILLY
Gabriel FAUCHON x (contrat de mariage Paris 3 octobre 1637 devant Clément Destrechy RE/XLI/3) Marguerite MICHELET
1-Elisabeth FAUCHON °Paris St Eustache 22 juin 1641 « baptisé Elisabeth fille de Gabriel Fauchon Me foulon de draps et Marguerite Michelet, demeurant rue St Honoré, parrain honorable homme Crespin Mahesne violon du roy, marraine Elisabeth Mahesne femme d'honorable homme Jean Crête dit de La Guae violon du roy »
Marie FAUCHON x (contrat de mariage Paris janvier 1640 devant Claude Levasseur RE/XXXV/5) Etienne SCELLIER
Jeanne FAUCHON x (contrat de mariage Paris mai 1638 devant Jean Marreau RE/XCVIII/1) Augustin DUBOIS
Jean FAUCHON x (contrat de mariage Paris mars 1643 devant Jean de Monhenault RE/XXVI/1/B) Denise GALLAND
Etiennette FAUCHON x (contrat de mariage Paris 22 juillet 1655 devant Robert De Vaux RE/XLI/6) Nicolas VADIER
FAUCHON dit ARNOUL René x (contrat de mariage Paris 30 janvier 1655 devant Etienne Paisant RE/LXVI/3) Marie Marthe DUQUESNES
Jean FAUCHON x (contrat de mariage Paris 1 <sup>er</sup> mai 1657 devant Jean Chaussière RE/L/1) Françoise FARCISS

Catherine FAUCHON x (contrat de mariage Paris 5 février 1660 devant Robert de Vaux RE/XLI/6) Pierre REGNAULT
Marie FAUCHON x (contrat de mariage Paris 27 janvier 1661 devant Gilles Roussel RE/LXXXI/2) Nicolas LOTTON
Antoinette FAUCHON x (contrat de mariage Paris août 1669 devant Gilles Roussel RE/LXXXI/2) Philippe TENARD
N ? FAUCHON x (contrat de mariage Paris 34 mars 1670 devant Jacques Faudoire RE/CVIII/4) Roberde COURTOIS
N ? FAUCHON x (contrat de mariage Paris 7 février 1671 devant Jacques Le Normand RE/CXVII/1) Gilles RICHARD
Jean FAUCHON x (contrat de mariage Paris 24 juin 1679 devant Antoine Robusse RE/XVIII/8) Marie Charlotte ADAM
Marguerite FAUCHON x (contrat de mariage Parie 4 octobre 1682 devant Claude de Troyes RE/CXXII/1) Jean BLOUIN
Jean FAUCHON x (contrat de mariage Paris janvier 1690 devant Denis Brechet RE/CXIII/3) Marie TIBERGE
Pierre FAUCHON inventaire après décès, Paris 9 juillet 1700 devant Antoine de Mahault notaire RE/XX/5/A

### 1596 : Jean Lecourt absent au service du roi

AD77-1057E422 Jacques Delanoe notaire à Provins - 1596.07.04 vue 262 - Martin Boilleau vigneron à Chalautre la Petite prins à tiltre de rente annuelle et perpétuelle de Dame Edmée Jeubert femme de Jehan Lecourt fondée de procuration dudit Lecourt son mary, curateur de Claude Lecourt son frère héritier pur et simple de deffunt Guillaume Lecourt son oncle une maison à Chalautre

AD77-1057<sup>E</sup>422 Jacques Delanoe notaire à Provins - 1596.10.20 vue 84 - Jehan Vinier tixier en thoilles demeurant à Provins prins à rente annuelle et perpétuelle d'honneste femme Edmée Jeubert femme de Jehan Lecourt de présent absent pour le service du roi 18 perches de vigne

### 1598 : Louise Fauchon cousine de Marie Boucher

AD77-1057<sup>E</sup>424 Jacques Delanoe notaire à Provins : 1598.09.20 vue 276 - Aulbin Mousnier fils de Me Cyprian Meusnier lieutenant général au baillage de Jouy le Chastel procédant de l'auctorité dudit Cyprien son père assisté de Nicolas Meusnier procureur au baillage de Joy son frère, Guillaume Meusnier et Claude Grandjehan ses oncles d'une part, et Marie Boucher fille mineure de deffunt Léon Boucher et Marguerite Cornet ses père et mère procédant de l'auctorité d'honorable homme Nicolas Prongis marchant à Provins son tuteur et curateur, Elisabeth Bazille femme de Truff ? sœur de ladite Marie, Anthoine Ricault, Anne Boucher sa femme aussi sœur paternelle d'icelle Marie, dame Loyse Faulchon veuve de Jehan Saulsoy sa cousine, Gaspard de Grandesoeur sieur de Grandfontaine et du Petit Paris aussi son cousin, lesquels .... mariage

AD77-1057<sup>E</sup>424 Jacques Delanoe notaire à Provins : 1598.11.16 vue 306 - Furent présents en leurs personnes honorable homme Anthoine Rigault marchant demeurant à Saint Yllier et Anne Boucher sa femme à cause d'elle de sondit mary suffisamment auctorisée et lequel pour faire passer consentyr et accorder ce qui s'ensuit lesquels de leurs bons grés ont recognut avoir vendu ceddé quicté transporté délaissé et par ces présentes vendent cèddent et promis et promettent garantir de tous troubles à honorable hommes Nicolas Benard et Jacques Prive marchands tanneurs demeurant à Provins acheteur et acquesteur chacun par moitié pour eux leurs hoirs c'est à savoir la quatriesme partie les quatre faisant le tout d'un moulin à tan qui souloit estre à draps assis en ceste dite ville de Provins sur la rivière de Durtain assis près de l'arche fendue avec les appartenances et dépendances dudit moulin ainsi que ledit lieu se tient et comporte à partir par indivis avec Loyse Faulchon veuve de feu Me Jehan Saulsoy à laquelle en appartient moitié et avec les héritiers feu Claude Thomassin auxquels appartient le quart au moyen de

la prisne à rente que ledit deffunt Claude Thomassin en a faite de deffunt Léon Boucher père de ladite venderesse, tenant la totalité dudit moulin de présent d'une part à Me Edmé Nyver controlleur en l'eslection de Provins d'autre part à une ruelle commune appellée d'ancienneté la ruelle des (f°2) Ferronniers, d'un bout par bas à la grand Arche, et d'autre bout par hault à l'héritage St Nicolas que tient de présent Claus Ferand boucher, ladite quatriesme partie appartenant à ladite venderesse de propre et advenue par la succession de deffunte Marthe Frehon vivante femme dudit Léon Boucher sa mère, faisant la moitié de l'acquet que ledit deffunt Boucher en a facite constant le mariage de luy et d'elle sur Nicolas de Marguenal greffier des eaux et forests de Chasteauthierry et Jehanne Marteau sa femme par contrat passé par Denis Girard notaire le 7 fevrier 1564, mouvant en alisne ledit moulin du roy à cause de sa grosse tour de Provins et chargé ladite portion vendue demy escu de rente de telle nature et condition qu'elle est faisant partie de ung escu deulx tiers envers les dames religieuses Cordelières lez Provins payable chacun an le jour de

### Charpentier

Antoine CHARPENTIER † avant février 1637 beau-frère de Charles RETEL x Edmée LANGLOIS † avant février 1637 Fille de Valentin LANGLOIS et nièce de Nicolas LANGLOIS

1-(fils) CHARPENTIER † avant février 1637

2-Louise CHARPENTIER x (contrat du 16 février 1637) Louis FAUCHON † avant février 1668

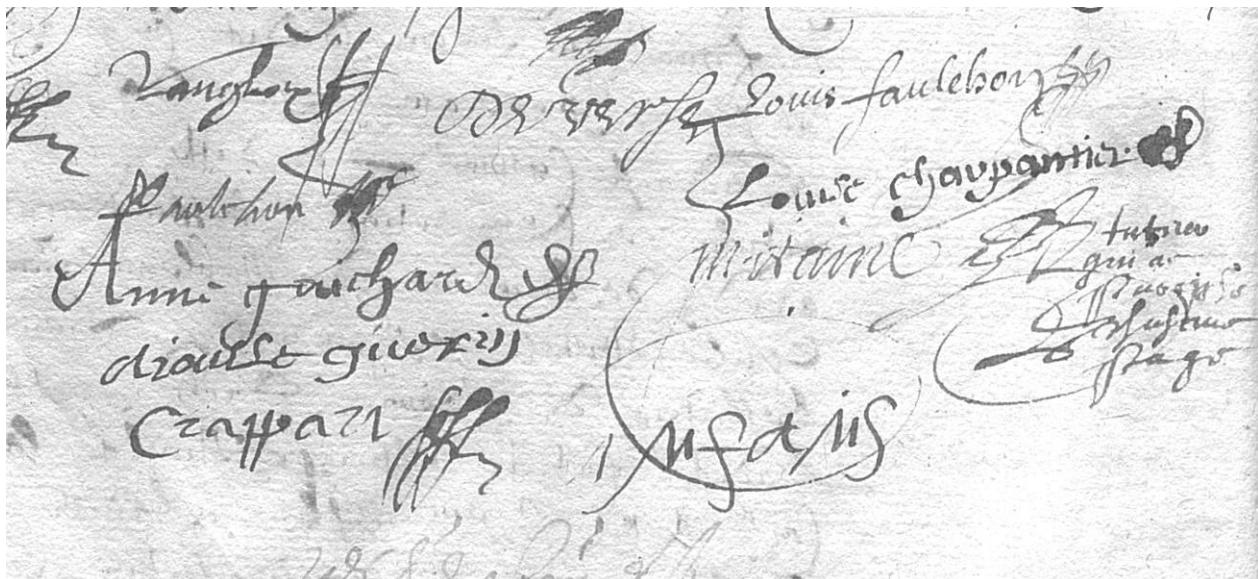
3-Louis CHARPENTIER † /1669 x Catherine MOUSSIER †1669/

21-Catherine CHARPENTIER mineure en 1669 *Elle est marraine de Nicolas PREVOST °Provins Saint Pierre 30 mai 1677 « baptisé Nicolas fils de Me Charles Prevost procureur es sièges royaux de Provins et honneste dame Edmée Drion parrain Nicolas Troussard sieur de la Borde marraine damoiselle Catherine Charpentier fille de feu Louis Charpentier bourgeois de Provins »*

### Analyse du contrat de mariage de février 1637

Voir sa retranscription dossier FAUCHON.

Sur le plan matériel, je découvre le métier de Louis Fauchon apothicaire, alors que sur le contrat de mariage de sa fille Louise-Catherine Fauchon avec René Audineau à Paris en 1692 elle est « **fille de deffunts noble homme Louis Fauchon conseiller du roy, receveur et payeur des gages de messieurs du présidial de Provins, et damoiselle Louise Charpentier sa femme** » Donc, en 1692, il est manifeste que Louise-Catherine Fauchon avait perdu ses parents très jeune, et n'avait plus connaissance du métier de son père, mais sans doute quelque papier de famille où figurait le métier de son grand-père Antoine Fauchon, qu'elle a reproduit exactement. Ainsi, Louis Fauchon était donc apothicaire comme Claude en 1557 son quadrisaïeur et



Sur le contrat de mariage de février 1637 de Louise Charpentier et Louis Faulchon on a :

- fille de feu honnable homme Anthoine Charpentier et honneste femme Edmée Langloix ses père et mère, assistée d'honnorable homme Valentin Langlois son ayeul et **Ayolle Guerin<sup>26</sup>** sa femme
- **Me Robert Mitayne conseiller et esleu en l'eslection de Provins, tuteur de ladite future**
- de l'avis de nobles hommes **Me Charles Retel conseiller du roy, lieutenant en l'eslection de Provins, oncle paternel de ladite future espouse, Nicolas Langlois conseiller du roy esleu en ladite eslection, oncle maternel d'icelle future**
- **Me Gabriel Deverse conseiller du roy assesseur en la maréchaussée dudit Provins**

Donc de Louise Charpentier on a :

- parents décédés avant 1637
- grand père Valentin Langlois vivant en 1637, remarié à Ayolle Guerin
- tuteur dont aucun lien de famille n'est donné : Robert Mitaine. Une unique référence trouvée « **Provins Ste Croix le 25 mai 1626 baptême de Charles Mitaine fils de noble homme Robert Mitayne conseiller et esleu pour le roy en l'élection de Provins, et dame Marie Retel, parrain Pierre Retel (s) fils de noble homme Charles Retel conseiller du roy et lieutenant en l'élection de Provins, marraien Adrienne Ythier (s) fille d'** »
- honnable homme Nicolas Ythier marchand » Il existe en ligne un registre des mariages 1595-1621 de Ste Croix, mais pas relevé sur le site du Cercle de la Brie.
- oncle paternel Charles Retel, donc un lien Charpentier. Il n'existe en 2024 rien sur la base du Cercle de la Brie, ni sur Geneanet
- oncle maternel Nicolas Langlois, donc frère d'Edmée Langlois la mère. Il n'existe en 2024 rien sur la base du Cercle de la Brie, ni sur Geneanet
- Gabriel Deverse accompagne les parents, dès le début de l'acte, mais aucun lien n'est spécifié, mais cette place dans le texte est manifestement celle d'un proche

Mes relevés de Provins St Ayoul 1607-1625 ne montrent qu'un Nicolas Langlois fils de Nicolas plusieurs fois parrain

### Autres

Aucun Antoine Charpentier à St Ayoul 1612-1618

Jamet CHARPENTIER x Claudine POITEVIN

<sup>26</sup> N'est pas la grand-mère, mais une veuve qui a épousé Valentin Langlois veuf de la grand-mère non nommée

- 1-Antoine CHARPENTIER °Provins Ste Croix 17 février 1585 parrain Anthoine Simon Bardin et le fils de Ayoul Poitevin, marraine Philippe Corbillon
- 2-Catherine CHARPENTIER °Provins Ste Croix 13 avril 1586 parrain Pierre Sanson marraines Blanche Terin et Simone Voiis
- 3-Marguerite CHARPENTIER °Provins Ste Croix 31 mai 1588 parrain Jehan Bruslon marraine Marguerite Morin
- 4-Magdeleine CHARPENTIER °Provins Ste Croix 6 janvier 1591 parrain Estienne Sayne fils de Pierre marraines Magdeleine Boucher et Marie Caille

François CHARPENTIER †/1661 (selon 260E32 du 14 septembre 1661)

- 1-Etienne CHARPENTIER †/1661 x1 Marie BERTIN †/1661 x2 Diete REGNAULDIN †1661/ Son prénom est écrit « Diete sur l'acte notarié 260E32 du 14 septembre 1661 et Quiete sur le mariage de son fils en 1687 à Provins Ste Croix »

11-Marie CHARPENTIER †/1661

12-François CHARPENTIER †1661/ mineure sous la tutelle de sa mère en 1661. Huissier audiencier au présidial de Provins en 1687 x Provins Ste Croix 4 novembre 1687 Marie JANNON « fille de Laurent Jannon huissier royal et defunte Marie Lambert présents Nicolas Lambert notaire Charles Grisard, Charles Cheriot, François Renaudin, Laurent Jannon fils, Jeanne Jannon, Jeanne Lambert, Marie Parras »

121-Nicolas François CHARPENTIER °ca 1697 †1746

Denis CHARPENTIER au mariage de sa fille Jeanne le 16 août 1666 il est dit « honorable homme Denis Charpentier Me cordier demeurant à St Chaudaire à Baugrand, en présence de Laurent Hu (s) marchand boucher, Eustache Moreau (s) aussi boucher, Jacques Lacroix (s), Antoine Ferry notaire royal et **Nicolas Charpentier (s) marchand** » x **Lucienne DENIS**

- 1-Jeanne CHARPENTIER x Provins St Quiriace 16 août 1666 Maurice **RABIGOIS** 1641-1704 fils de Prudent Denis

11-Laurent RABIGOIS 1667-/1720

12-Jeanne RABIGOIS 1669-

13-Denys RABIGOIS 1673-

Ayoule CHARPENTIER x /1610 Gabriel BILLOT sergent royal

Samson CHARPENTIER x Simone BARBU

- 1-Samson CHARPENTIER °Provins St Ayoul 20 septembre 1612 « baptisé Samson fils de Samson Charpentier et Symone Bondu parrains honorable homme Nicolas Guerin apothicaire (s) et Jacques Guerin (s) marraine Claude Marnier femme de Me Pierre Garanson »

- 2-Marie CHARPENTIER °Provins St Ayoul 29 novembre 1615 1503.10.06 vue 3446

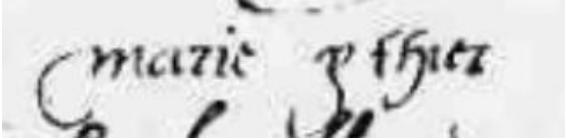
– **Pierre Charpentier vigneron demourant à Provins** recognut avoir prins et retenu à tiltre de rente annuelle et perpétuelle de vénérable et discrete personne maistre Anthoine Fevrier prêtre de Provins ad ce présent bailleur audit tiltre pour luy une pièce de vigne contenant 3 quartiers ou environ comme la pièce se comporte assise au lieudit le Crot derrière Champbenoit lez Provins tenant d'ung costé à **Sébastien Charpentier** d'autre costé et des 2 bouts aux chemins, pour de ce que dit est jouir user et posséder par ledit preneur ses hoirs à tousjours moiennant la somme de 40 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle que pour ce ledit preneur et ses hoirs en seront tenus rendre et paier par chacun an audit bailleur ses hoirs etc au jour de Sainct Martin diver premier terme de paiement commençant à la Sainct Martin diver 1504 et ainsi en continuant etc à tousjours, avec ce sera tenu ledit preneur ses hoirs paier par chacun an au nom dudit bailleur 3 deniers tz de cens aux religieux de Sainct Ayoul dudit Provins le jour Sainct Rémy sans pour ce rien rabatre de ladite rente, et sera tenu aussi iceluy preneur de laboureur cultiver et faire de toutes façons ladite vigne à tousjours comme vigne de bourgeois par telle condition que se ledit preneur ou en ce cas iceluy bailleur ou ses hoirs se pourront reboutre ? audit héritage sans congé de justice ..

*les Retel et Ythier*

Jean RETEL x Anne RAYER

1-Charles RETEL °Provins Ste Croix 15 novembre 1574 « baptisé Charles fils de noble homme Me Jehan Retel avocat pour le roy à Provins et honneste femme Anne Rayer parrains noble homme Me Anthoine de Patras et Jehan Taupin lieutenant général pour le roi au baillage de Provins ». †Provins Ste Croix 4 janvier 1639 x ca 1597 Marie YTHIER Dont postérité suivra

Marie Ythier est marraines « Provins Ste Croix le 5 novembre 1609 de Marie Saulsoy fille de Me Louys Saulsoy recepveur des tailles et Suzanne Thyneau parrain noble homme Me Debeaufort conseiller au baillage et siège présidial de Provins et marraine dame Marie Ythier femme de Me Charles Retel lieutenant en l'élection de Provins »



Charles RETEL °Provins Ste Croix 15 novembre 1574 †Provins Ste Croix 4 janvier 1639 « inhumé Charles Retel lieutenant en l'eslection, ont esté fait 3 services » x ca 1597 Marie YTHIER †Provins Ste Croix janvier 1637 « (sans précision du jour) inhumé dame Marie Ythier femme de noble homme Charles Retel lieutenant en l'eslection de cette ville »

1-Jean RETEL °Provins Ste Croix 17 août 1598 « baptisé Jehan fils d'honorble homme Me Charles Retel avocat et lieutenant en l'élection de Provins et dame Marie YTHIER parrains noble homme Me Pierre Retel lieutenant particulier au siège présidial de Provins et Charles Regnard conseiller du roy et trésorier des guerres et marraine dame Magdeleine Caudin veuve d'honorble homme Nicolas Ythier »

2-Claude RETEL °Provins Ste Croix 27 décembre 1599 « fille d'honorble homme Me Charles Retel lieutenant en l'élection de ceste ville de Provins parrain noble homme Me Nicolas Perrot procureur du roy audit Provins, marraines dame Claude de Crecy veuve de defunt messire Jehan de Saint Quantin chevalier de l'ordre, et honeste femme Claude Ythier femme d'honorble homme Me Loys Munrot »

3-Marie RETEL °Provins Ste Croix 11 avril 1605 « baptisé Marie fille de Me Charles Retel lieutenant en l'élection de Provins et honeste dame Marie Ythier parrain Me Louys Nyvert esleu et contrôleur en ladite élection de Provins, marraines honestes femmes Suzanne Tyret et Barbe Charlotte femme **d'honorble homme Nicolas Ythier marchand** »

4-Pierre RETEL °Provins Ste Croix 15 avril 1611 « baptisé Pierre fils de Me Charles Retel lieutenant en l'élection de Provins et Marie Ythier parrains noble homme Me Pierre Duboys escuyer sieur des Landes conseiller du roy et lieutenant général au baillage et siège présidial de Provins, et **Me Jehan Lecourt** lieutenant en la prévosté dudit Provins, marraine Jeanne Benet femme de Me Jean Rayer avocat »

5-Anne RETEL °Provins Ste Croix 18 avril 1618 « baptisé Anne fille de Me Charles Retel lieutenant en l'élection de Provins et Marie Ythier parrain noble homme Me François Joyau conseiller au baillage et siège présidial de Provins, marraine **Edmée Langlois femme d'honorble homme Anthoine Charpentier** »

Leur fils le "Charles" Roi  
voulut ay estoys d'auanture, et le  
Mars y tenu Estoune, a yre Capti'on en  
cinqs deys paroisselle de St Omer  
mebours en la ville de Saint Omer, neli e dist qu'il  
me fayoit et auanture tout nolz humur  
en de fransys et foy au coustumes au belli age  
et signe Royal d'auanture, et auanture  
Languedoc, l'auanture auauanture auauanture  
Cayenne. Oly Cay a Jupes le rooy -

Noel YTHIER

1-Magdeleine YTHIER x Quiriace RETEL (AD77-1057E422 - 1596.11.17 vue 319 – Pierre Gouge sergent royal à Provins et Magdeleine Ythier sa femme receu de Josuas Bruslefer Me boulenger et paticier à Provins la somme de 5 escuz sol pour le remboursement et rachapt de 25 sols de rente constituée par deffunt Quiriace Retel colleron et Claude Vincent sa femme au proffict de défunt Noel Ythier père de ladite Magdeleine)

Ayoub YTHIER x Marion GUION

1-Perrette YTHIER °Provins Sainte Croix 6 mars 1587 « baptisé Perrette Ythier fille d'Ayoul Ythier et Marion Gault parrain Francois Morot et marraines Perrete Quillet femme de Louys Ythier et Francoise Ythier »

2-Ayoul YTHIER °Provins Sainte Croix 17 juillet 1588 « baptisé Ayoul fils d'Ayoul Ythier et Marion Guion parrains honorable homme Vincent Francois sergeant royal et **Noel Ythier** marraine Marie Geron ? »

3-Etienne YTHIER °Provins Sainte Croix 29 mai 1590 « baptisé Estienne fils d'Ayoul Ythier et Marie Guion parrains honorables personnes Estienne Barrier lieutenant criminel de robe courte à Provins et Mathurin Pichard avocat du roy en l'élection dudit Provins marraine dame **Marie Ythier veuve** de (prenom non déchiffré) Domenchin »

Ayoub YTHIER x Jeanne GUEROU

1-Noël YTHIER °Provins Sainte Croix 29 janvier 1595 « baptisé Noël fils d'Ayoul Ythier et Jehanne Guerou parrains Noël Ythier et Nosphate Guerou, marraine Thiennette Gouleville femme de Michel Fortin »

Ayoub YTHIER x Marie PONTEAU

1-Marie YTHIER °Provins Sainte Croix 24 janvier 1594 « baptisé Marie fille d'Ayoul Ythier et Marie Ponteau parrain Romain Jeubert marraines Marie Lecourt femme de ? Thienau et ? Ruffier femme d'Edmé Choisy marchand »

- 2-Michel YTHIER °Provins Sainte Croix 27 décembre 1595 « baptisé Michel fils d'Ayoul Ythier et Marie Ponteau parrains Me Miche Dechoisy et Jehan Ythier fils de Nicolas, marraine Nicole Legras femme d'honnable homme Estienne ... »
- 3-Pierre YTHIER °Provins Sainte Croix 27 juillet 1597 « baptisé Pierre fils d'honnable homme Ayoul Ythier marchand à Provins et Marie Ponteau parrains Jehan Moussier marchand et Nicolas ... marraine honneste femme Anthoinette P... femme de Me Denis Ponteau »
- 4-Catherine YTHIER °Provins Sainte Croix 19 février 1599 « baptisé Catherine fille d'honnable homme Ayoul Ythier marchand et Marie Ponteau parrain honorable homme **Me Charles Retel avocat et lieutenant en l'eslection audit Provins**, marraines Catherine fille d'honnable homme Nicolas Pichard marchand et Suzanne fille de Jehan Rineau »

Guillaume YTHIER notaire royal à Provins x Jeanne GARNIER

- 1-Marguerite YTHIER °Provins Sainte Croix 9 janvier 1604 « baptisé Marguerite fille d'honnable homme Guillaume Ythier notaire royal à Provins et Jehanne Garnier parrain Jehan Ythier marraines Marie Aubert veuve de feu Claude Garnier et **Marie Ythier fille de Pierre Ythier [donc n'est pas la femme de Charles Retel mariés avant 1597]** »
- 2-François YTHIER °Provins Sainte Croix 19 mai 1607 « baptisé François fils de Guillaume Ythier notaire royal à Provins et Jehanne Garnier parrains Me François Delaroche demeurant au logis de monsieur de Chenoise et honorable homme Mathieu Leplaideur notaire royal audit Provins, marraine dame Marguerite Jeanne femme d'honnable homme Jehan Roy tabellion audit Provins »
- 3-Marie YTHIER °Provins Sainte Croix 2 août 1608 « baptisé Marie fille de Me Guillaume Ythier notaire royal à Provins et Jehanne Garnier parrain Nicolas Mullet sergeant royal audit Provins, marraines honneste femme Jehanne Carré femme de Me Nicolas Deveilliers greffier en l'élection de Provins, et damoiselle Marie fille de noble homme Maurice Joyau médecin du roy »
- 4-Françoise YTHIER °Provins Sainte Croix 24 octobre 1609 « baptisé Françoise fille de Me Guillaume Ythier notaire et Jeanne Garnier parrain Me Gaspard Corcessin recepveur du domaine dudit Provins, marraines damoiselle Marie Alleaume fille de feu Hannibal Alleaume escuyer, et Anne fille de feu Ayoul Leclerc vivant apothicaire »
- 5-Marie YTHIER °Provins Sainte Croix 16 janvier 1611 « baptisé Marie fille de Guillaume Ythier notaire et Jehanne Garnier parrain Me Victor Domenchin conseiller et esleu pour le roy en l'eslection de Provins marraine damoyselle Marie Lhuillier veuve de feu Pierre Moien ? escuyer »

Louis YTHIER marchand tanneur x /1576 Claude BABÉE

- 1-Jean YTHIER °Provins Saint Pierre 8 janvier 1576 « acte en ligne illisible »
- 2-Louis YTHIER °Provins Saint Pierre 10 février 1580 « baptisé Loys fils de Lois Ythier et Claude Babée parrains Me Michau ? Petit et Charles Babée »
- 3-Claude YTHIER °Provins Saint Pierre 5 juin 1582 « baptisé Claude fils de Lois Hitier et Claude Babée parrains honorable homme et sage Me Claude Charbonnier conseiller du roy notre sire à Provins et Me **Nicolas Philippe** précepteur au collège de Provins marraine Anne Saulsoy »
- 4-Marguerite YTHIER °Provins Saint Pierre 31 janvier 1585 « baptisé Margerite fille d'honnable homme Louis Hitier marchand tanneur à Provins et de Claude Babée parrain honorable homme Me Louis Faulchon recepveur pour le roy notre sire audit Provins marraines Marguerite Lecourt femme d'honnable homme Me Denis Nivert contrôleur en l'élection audit lieu et Catherine Decamps femme d'honnable homme André Bollot marchand hostellier audit Provins »

### 1561 Jehan Charpentier potier

1561.01.25 n.s. (1560) -p282 vue 301- Furent présents<sup>27</sup> en leurs personnes **Jehan Charpentier potier de terre demourant à Provins et Agnienne Saincte sa femme** de lui auctorisée lesquels recognurent et confessèrent avoir vendu et promis garentir l'un pour l'autre sans division à Quentin Domenchin manouvrier

<sup>27</sup> AD77-1056<sup>E</sup>475 devant Ponthus Baisela notaire royal à Provins

demeurant à Lynay paroisse de Leschelles à ce présent acheteur ung chast de logis auquel n'y a cheminée, couvert de chaulme en partie avec la troisième partie de la cour jardin et aireau tant devant que derrière le lieu comme il se comporte tenant ledit chast d'une part audit acquéreur et de l'autre au chemyn d'un bout sur la Rue dudit Lunay et d'autre sur Nicolas Roussart et lesdites cour jardin aireau pour le tout tenant d'une part audit Roussart et d'autre à la Rue Million d'un bout sur la rue dudit Lunay et d'autre bout sur ledit Roussart le tout aussis audit Lunay (f°2) et chargé de rente par chacun an envers le seigneur dudit Lunay de 13 deniers obole tz et la treiziesme partie de 2 pouilles pour les portions et héritags cy dessus vendus payables le jour Saint Estienne chacun an et de ung denier tz de cens envers ledit seigneur de Lunay payable le jour St Remy au lieu accoustumé portant lots ventes etc, à ladite venderesse appartenant et à elle advenue et escheue par la succession mort et trespass de deffunte Thomasse Charpion sa mère pour en payer par ledit acheteur dès maintenant à tousjors à la charge desdits cens et rente et aultres charges foncières et anciennes que doibvent lesdits héritages si aulcune se trouvent sans aultres charges dont lesdits vendeurs se sont déssaisis ; ceste vendition faite moyennant la somme de 11 livres tz argent ... présent à ce Claude Champion laboureur demeurant audit Leschelles Claude Ampenot dudit lieu Charles Saincte et aultres. Signé Baisela

1584.01.28<sup>28</sup> vue 3 - François Charpentier (s) potier de terre à Provins et Jehanne Lange fille de feu Jacques Lange en son vivant demeurant à Bridin ? à présent veufve de feu Pasquier Jeubert demeurant à Provins, lesquels de leur bon gré sans force rcognurent avoir promis et par ces présentes promettent prendre l'un d'eulx l'autre par foy et loy de mariage la plus tost que faire se pourra et sera avisé ; en faveur et contemplation duquel a esté dit et convenu et expressement accordé entre elles que advenant le cas que Dieu ne veuille ... que ladite Lange décéda auparavant ledit Charpentier sans hoirs provenus de leurs corps pendant lequel mariage en ce cas tous les biens meubles et immeubles en quelque chose qui se puisse ... et sans rien en excepter ... appartenant à ladite Lange lors de sondit décès ... seront et demeureront audit Charpentier

### 1597 : Christophe Charpentier écuyer à Champcouelle

AD77-1057<sup>E</sup>422 Jacques Delanoe notaire à Provins - 1597.05.20 vue 313 - honorables hommes Jehan Macé marchand boucher à Provins au nom et comme marguillier de l'église St Ayoul et Estienne Gauthier marchand tanneur demeurant à Provins au nom et comme procureur de la confrérie de la conception Notre Dame fondée en ladite église, lequels suivant la volonté des paroissiens de ladite église ... vendu à **Christouphe Charpentier écuyer seigneur de la Croix demeurant de présent à Champcouelle** présent aachepteur pour lui ses hoirs c'est à savoir la somme de 30 sols tz de rente annuelle et perpétuelle moiictyé d'icelle appartenant à la fabrice l'autre moiictyé à ladite confrérie de la Conception qu'ils auroient droit de prendre chacun an le jour St Martin d'hiver à cause du laiz fait à ladite église et confrérie par feu Michel Thomassin à prendre chacun an ledit jour sur une maison de présent en mesure court et jardin le lieu comme il se comporte assise à Champcouelle contenant 11 arpents environ tenant d'une part à une sente de pied d'autre d'antienneté aux héritiers Jehan Guyot d'un bout sur la grande rue d'autre sur une sente de pied, pour de ladite rente jouyr par ledit seigneur aachepteur et ses hoirs dès maintenant jusques au rachapt qui pourroit estre fait d'icelle en lui cedant et transportant tous droits d'actions qu'ils ont et peuvent avoir sur lesdits héritages (f°2) chargés de ladite rente ; ceste vente faite moyennant le prix et somme de 6 escuz sol argent franc auxdits vendeurs que pour ce ils ont eu et receu dudit aachepteur chacun pour moiictyé et à eulx payés présents le notaire en quarts d'escu et douzains ayant cours dont etc quittent etc

AD77-1057<sup>E</sup>424 Jacques Delanoe notaire à Provins : 1597.04.19 vue 243 - honorables hommes maistres Claude Musson praticien demeurant à Provins à cause d'Anne Bardin sa femme, Nicolas Fanis menuisier au

<sup>28</sup> AD77-1057<sup>E</sup>414 Jacques Delanoe notaire à Provins

nom et comme tuteur et curateur de **Ayolle Charpentier fille mineure d'ans de defunt Lois Charpentier et Nicole Fanis ses père et mère, et Guillaume Legere menuisier au nom et comme tuteur et curateur de Charles Marode fils de defunt Thoussaint Marade et de Jehanne Branchu demeurant audit Provins, lesquels esdits noms détempeteurs d'une chambre basse et ung petit sellier près de ladite chambre**

AD77-1057<sup>E</sup>424 Jacques Delanoe notaire à Provins : 1598.10.15 vue 288 - **Marie Charpentier veuve de feu Baptiste Pingnet demeurante à Provins**, tant en son nom que comme tutrice des enfants dudit defunt et d'elle vendu à Denis Ferrant et Estienne Ferrant enfants de defunt Estienne Ferrant vivant vigneron audit Provins et Françoise Charpentier leur mère, 8 perches de vigne à Provins

### 1605 : Mariage Anne Charpentier et Jean Bezanson

AD77-1057<sup>E</sup>426 Jacques Delanoé notaire à Provins - 1605.01.23 vue 16 - **Jehan Bezanson potier de terre demeurant à Provins d'une part, et Anne Charpentier fille mineure de defunct Edmé Charpentier vivant pothier de terre demeurant audit Provins et de Elizabeth Chaumont ses père et mère assistée de Nicolas Pitores charpentier et Elizabeth Chaumont sa femme, Jehan Adam torcheur et blanchisseur son oncle, Guillemette Leief veuve de Jehan Adam sa tante et d'eux suffisamment auctorisés**

1621	10	31	ROLIN Edmé « fils de Jehan rolin et Anne Charpentier parrain Edmé Guyot et Charles Lecourt (s) marraine Jehanna Blanote femme de Jehan Dupuis -p208 »
1618	04	05	BONIN Claude « fille de Jehan Bonin et Claude Fanis, parrain noble homme Me Charles Retel (s) lieutenant en l'élection de Provins, marraines dame Claude Ythier (s) femme d'honorable homme Me Louys Nyvert contrôleur en ladite élection, et <b>Ayolle Charpentier (s)</b> femme de Me Gabriel Billot sergent royal -p163 »
1615	11	29	<b>CHARPENTIER</b> Marie « fille de Samson Charpentier et Symone Barbu, parrain Georges Lambert (s) marraines Magdeleine Despontin fille de Nicolas, et Anne Bouzis fille de Nicolas -p129 »
1617	01	16	FERRANT Marie « fille de Pierre Ferrant et Magdeleine Pasquier (il a barré Charpentier) parrain Quiriace Frelon (s) fils de Quiriace, marraines <b>Marie Charpentier</b> veuve de Baptiste Pingnet et Marie Ferrant fille d'Anthoine -p143 »
1615	02	20	HUBERD Jérôme « fils de Hierosme Hubert de Jehanne Moissy, parrains honnoraibles hommes <b>Pierre Charpentier (s)</b> et J... Hubert (s), marraine Claude Hubert (s) -p119 »
1613	12	15	LE MÔME Anne « fille de Jehan Le Môme et <b>Anne Charpentier</b> parrain honorable homme Claude Robinot (s) marraines Perrette Bureau fille de Me Jacques, et Jehanne <b>Lecienne</b> fille de Jehan -p101 »
1612	06	29	LEFONG Jeanne « fille de Claude <b>Lefong</b> et <b>Jehanne Charpentier</b> parrain Anthoine Grenouille (s) marraines Jehanne Moreau (s) fille de Jehan et Suzanne fille de Jehan Descanet »
1614	07	23	LELONG Claude « fils de Claude et Jehanne <b>Charpentier</b> , parrains Cyprian Morlet (s) et Jehan Thierry (s), marraine Katherine Fleury fille de Nicolas -p110 »
1616	02	20	LEMOYNE Nicole « fille de Jehan Lemoyne et <b>Anne Charpentier</b> parrain Michel Taneau (s) marraines Georgete Budon femme d'Edmé Guyot et Nicole Flobert -p132 »
1616	03	04	THOMASSIN Catherine « fille de Jacques Thomassin et Claude Levesque parrain <b>Denis Charpentier (s)</b> marraines Katherine de Beaufort (s) fille d'honorable homme Me François de Beaufort avocat du roy - p133 »
1612	10	22	MONGLART Suzanne « fille de David <b>Monglart</b> et Suzanne Jacot parrains <b>Samson Charpentier</b> marraines Suzanne Monclart et Anne Jacot fille de Christofle Jacot »

### Langlois

Le contrat de remariage de Valentin Langlois avec Ayolle Guerin, hélas non filiatif pour Valentin, confirme qu'il a bien des enfants, non nommés, lors de ce remariage et je vous ai surligné en rose le passage qui dit qu'il a des enfants d'un premier lit. Malheureusement, il est dit marchand à Augere, qui est de nos jours Augers en Brie, minuscule commune de 300 habitants à 15 km de Provins, dont les registres paroissiaux ne commencent qu'en 1737. Je suppose donc qu'avant cette date ce lieu d'Augere était sur une autre paroisse voisine, car le Cercle Généalogique de la Brie n'a rien relevé d'Augers en Brie. Si ce contrat de mariage ne donne aucune filiation, il donne une présence certainement importante, celle de Charles Retel, car je trouve ce personnage tuteur plus tard de mes Fauchon enfants de la fille de Valentin

**Langlois**, et j'ai commencé des recherches sur ce Charles Retel qui est probablement un beau frère de Valentin Langlois ?

Sur le contrat de mariage de février 1637 de Louise Charpentier et Louis Faulchon on a : « fille de feu honnable homme Anthoine Charpentier et honneste femme Edmée Langloix ses père et mère, assistée d'honnable homme Valentin Langloix son ayeul et Ayolle Guerin sa femme »

Valentin LANGLOIS †1637/ x1 (**je descends d'une RETEL ou YTHIER car Charles Retel est beau frère**) x2

(contrat 13 janvier 1626) Ayolle GUERIN †1637/

1-Edmée LANGLOIS †/1637 Elle est marraine à Ste Croix le 18 avril 1918 d'Anne Retel fille de Charles et Marie Ythier x ca 1615 Antoine **CHARPENTIER** †/1637

11-Louise CHARPENTIER x (contrat février 1637) Louis **FAUCHON**

2-Nicolas LANGLOIS conseiller du roy esleu en ladite eslection, oncle maternel de Louise Charpentier à son mariage en 1637

21-Marie LANGLOIS

3-Marguerite LANGLOIS marraine à Provins St Ayoul le 1<sup>er</sup> mars 1619 de Jacques Thomassin et dite « **Marguerite Langlois (s) fille de Me Valentin Langlois** »

### **Autres Langlois**

Jacques LANGLOIS procureur au siège royal de Provins x /1583 Françoise MEUSNIER

1-François LANGLOIS °Provins Ste Croix 23 mai 1583

2-Françoise LANGLOIS °Provins Ste Croix 11 février 1585 « baptisé Françoise fille de Jacques Langloys praticien et de Françoise Musnier parrain Me François de Beaufort avocat au siège présidial à Provins marraines honorable Catherine Corcessin femme de Me Christofle Loret aussy avocat audit Provins et Françoise veuve de Me François de Biencorette prévost et juge ordinaire audit Provins »

3-Jacques LANGLOIS °Provins Ste Croix 19 octobre 1586

4-Marrie LANGLOIS °Provins Ste Croix 6 août 1588 « baptisé Marie fille de Jacques Langloys procureur et de Françoise Musnier parrain Jehan Chenu sergeant marraines Marie Frissard et Suzanne Yver fille de Me Anthoine président en l'eslection de Provins »

5-Etienne LANGLOIS °Provins Ste Croix 14 mai 1596 « baptisé Estienne fils de Me Jacques Langloys procureur et Françoise Meusnier parrains honnêtes personnes Estienne Decheverse apothicaire et Sébastien Philippon marraine honneste femme Nicole Chenu femme de Claude Samson » Il est parrain à Provins Ste Croix le 9 juin 1607

6-Edmè LANGLOIS °Provins Ste Croix 26 janvier 1599 « baptisé Jacques fils d'honorable homme Jacques Langlois procureur au siège royal de Provins et Françoise Meusnier parrain honorable homme Edmè Baizela (s), Gilles Roussin hostelier marraine Louyse Moreau (s Morele) femme d'Anthoine Rabigois sergeant royal »

7-Jacques LANGLOIS °Provins Ste Croix 30 octobre 1601 « baptisé Jacques fils de Me Jacques Langlois procureur et sergeant royal de Provins, et Françoise Musnier parrains vénérable et discrete personne Me Sébastien Duchemin (s) prêtre de l'église St Ayoul audit Provins, et honorable homme Claude Chenu (s) sergeant royal, marraine Philippe Constant (s) »

Gervais LANGLOIS x Jeanne GERBAULT

1-Jean LANGLOIS °Provins Ste Croix 16 septembre 1601 « baptisé Jehan fils de Gervais Langlois scieur de long, et Jehanne Gerbost parrains honorables hommes Me Marc Guillet (s) et Jehan Coque (s) procureur et sergeant royal audit Provins, marrains Philippe Tabu (s) fille de Me Nicolas Tabu Me chirurgien »

2-Gabriel LANGLOIS °Provins Ste Croix 27 août 1607 « baptisé Gabriel fils de Gervais Langlois scieur de long, et Jehanne Gerbault parrain Raphael Broyon (s) et Jehan Broyon (s) harquebusier, marraine Marguerite Roullier fille de Nicus »

3-Jacques LANGLOIS °Provins Ste Croix 24 février 1610 « baptisé Jacques fils de Gervais Langlois scieur de long et Jehanne Gerbault parrains Gabriel Bridon (s) fils de maistre Jehan Bridon procureur à Provins, et

Jacques fils de maistre Jacques Vegault aussi procureur, marraine Catherine Guerin (s) fille Me Pierre Guerin greffier de la prévosté »

4-François LANGLOIS °Provins Ste Croix 8 février 1611 « baptisé François fils de Gervais Langlois scieur de long et Jehanne Gerbault, parrains Jehan Petit (s) fils de Louet Petit marchand, François fils de Nicolas Bardet (s) sergent marraine Marie fille de Me Yves Merelle advocat à Provins »

5-Marguerite LANGLOIS °Provins Ste Croix 6 octobre 1613 « baptisée Marguerite fille de Gervais Langlois et Jehanne Gerbault, parrain Jehan fils de Pierre Jacot marraines Marguerite Gerbault fille de François, et Symone fille de Hierosme Chemin »

Edmé LANGLOIS †/1663 procureur des sièges royaux dudit Provins

1-Louis LANGLOIS avocat en parlement

2-Michel LANGLOIS garde des chevaux royaux de la Chancellerie de cette ville de Provins

3-Jean LANGLOIS praticien

4-Nicolas LANGLOIS mineur en 1663

5-Anne LANGLOIS mineure en 1663

Marguerite LANGLOIS †/1667 x Mathieu LEPLAIDEUR †/elle bourgeois de Provins (AD77-260E40)

Anne LANGLOIS veuve de defunt Anthoine LEGRAS †/1667 héritière par bénéfice d'inventaire de defunte dame Marguerite Langlois

1617	05	03	ADAM Augustin « fils de Nicolas Adam et Jehanne Jubert parrains discret personne Me S... Langlois (s) prêtre clerc de l'église de Ste Croix, et Me Louys Martinet (s) Matinot), marraine Marie Privé fille d'honnable homme Louys Privé -p148 »
1614	08	01	BABELIER Marie « fille de Jehan Babelier et Huberte (blanc) parrains Nicolas Langlois fils de Nicolas marraines Marie Prunet fille de Jacques et Claude Hubert (s) fille de (illisible) -p110 »
1614	02	02	BANDIER Hilaire « fils de Hilaire Bandier et Marie Langlois, parrains Louys Adam (s) fils de Pierre et Nicolas Langlois fils de Nicolas, marraine Nicole Joliet (s) fille de Vincent -p104 »
1617	02	23	BAUDIER Madeleine « fille d'Hilaire Baudier et Marie Langlois, parrain Pierre Hanat fils de Nicolas, marraines Nicole Langlois femme de Criel Macon et Anne Blondeau -p145 »
1616	09	05	<b>COHUE</b> Jeanne « fille de François Cohue et Jehanne Langlois, parrain honnable homme Esthienne Corcossin (s) greffier au siège présidial de Provins, marraines Jehanne Delsorne femme d'honnable homme Jehan Maison et Anne Guillet (s) fille de Me Marc Guillet procureur au siège -p138 »
1618	08	31	DEVEILLERS Pierre « fils d'Henry De Veillers et Edmée Godier parrains Guillaume Houllier (s) et Pierre Bernier (s) marraine Geneviève Langlois fille de François -p168 »
1614	03	04	DEVILLERS Ayoule « fille de Nicolas De Villers et Vianne Richard parrain Ayoul Jacot marraines Magdeleine Thienot femme de Nicolas Langlois et Marguerite Thenard femme de Jehan Marnot -105 »
1617	10	28	HILARS Simone « fille de Michel Hilars et Charlotte Legerin, parrain Jacques Thomas (s) fils d'honnable homme Jacques Thomas, marraines Germaine Langlois fille de François, et Anne Paillard fille de feu Eloy -p155 »
1614	02	13	<b>LANGLOIS</b> Anne « fille de François Langlois et Katherine Bordier parrain Pierre Fabry (s) fils de feu Pierre Fabri marraines Anne Blavot (s) fille d'Anthoine et Martine Loque femme de Jehan Macé -p104 »
1612	02	24	<b>LANGLOIS</b> Pierre « fils de François Langlois et Claudine Bordier, parrains Pierre Pugnol et Georges Bordier marraine Katherine Philipe femme de Jehan Jacob -p76 »
1615	08	01	MACE Savinien « fils de Mathurin Mace et Louyse Fanis, parrains discrete personne Me Savinien Langlois (s) prêtre de l'église de Ste Croix et Pierre Bugnon fils de noble homme Me Estienne Bugnon contrôleur et président des esleus, marraine Jehanne Caré (s) femme de Gaspard Bazille -p124 »
1616	02	26	MOTHE Anne « fille de Charles Mothe et Nicole Basin, parrains Nicolas Langlois fils de Nicolas, marraines Magdelene Meusnier veuve de feu Fiacre Miruele et Anne Deschamps femme de Denis Vilard -p132 »
1612	01	27	ROBINOT Antoinette « fille de Claude Robinot et Gabrielle Robert parrain Claude Camus (s) marraines dame Sarra Mullot femme de honorable homme Anthoine Bridon et Jehanne Robert femme de Gerard Langlois -p75 »4
1614	08	29	TONNELET Marie « fille de Gregoire et Thomasse (blanc) parrain Quantin Durant marraines Marie Langlois et Anne Blanot -p112 »
1612	11	18	YTHIER Claude « fille de Pierre Ythier et Marguerie Tugal, parrain Christofle Thula (s) prêtre marguiller du couvent marraines Adrienne Bardin (s) veuve de feu honorable homme Nicolas Tthier et Claude Langlois

		femme d'honorable homme ... Gigot (s)
--	--	---------------------------------------

### 1596 : Jacques Langlois cousin de Claude Chenu

1596.11.16 vue 315 - Furent présents en leur personnes maistre Claude Chenu praticien à Provins assisté de Ing... ? Chenu sergent royal son frère, Claude Degarnelieres ? son beau frère et **Me Jacques Langlois procureur es sièges royaux son cousin** d'une part, et Marie Robinot fille mineure d'ans de deffunt Jehan Robynot et Marie Possot ses père et mère procédant l'autaurité de Me Thibault Delanoe aussi procureur audit Provins son beau-frère et tuteur, **Me Nicolas Lecourt contolleur et esleu pour le roy notre sire audit Provins, dame Marie Philippe sa femme son oncle**, Jehanne Robynot veuve de feu Nicolas Lombart sa tante, Jehan Bardot chevalier et Me du guet de nuit à Provins son cousin, dame Sarra Muslot à présent femme d'Anthoine Bridou et auparavant veuve de deffunt Jehan Robynot sa belle-mère, Nicolas Collerin ... procureur audit Provins son cousin d'autre part, lesquels Claude Chenu et Marie Robynot de l'autorité des dessusdits ont promis et promettent prendre l'un d'eulx l'autre par foy et loy de mariage si Dieu et notre mère saincte église sy accordent et le plus tost que faire se pourra et sera avisé entre eux aux droits et biens qu'ils ont ; en faveur et contemplation duquel futur mariage a esté dict convenu et accordé que pendant et durant ledit mariage ledit Chenu futur espoux ne pourra vendre ne alyener aulcuns héritages rentes ou revenu à ladite Robynot et à elle escheuz en propre par les deces de sesdits feuz père et mère et de feu Jehan Robynot son frère, et au cas qu'il y eust quelques ungs desdits héritages vendus et alyénés ou desdites rentes propres à ladite Robynot advenues et à elle appartenant à cause desdites successions rachaptées sera tenu ledit Chenu remployer les deniers venus desdites ventes (f°2) ou rachaptz en autres héritages ou rentes pour pareille nature de propre à ladite Robynot ; encores a esté accordé qu'advenant la dissolution dudit mariage sans hoirs en ce cas le survivant reprendra par préciput et avant part sur les plus clairs meubles de ladite succession et le reste et surplus se partira entre ledit survivant et les héritiers du premier décédé ; lequel Chenu a doué et doue ladite Marie du douaire coustumier en ce baillage ou de la somme de 8 escuz 20 sols tz de douaire prefix à prendre sur tous ses biens et héritages au choix et option de ladite Marie ; car autrement n'eust ledit mariage esté fait, pour lequel présent contrat fait insinué ...

### 1597 Valentin Langlois laboureur

1597.05.15 vue 300 - comparurent les religieux prieur et couvent monsieur St Ayoul de Provins ... d'une part et **Adam Clement homme d'arme de la compagnie de Monglas demeurant à Augers** d'autre, disans lesdites parties que dès le 3 juillet 1595 ledit Clement auroit fourny audit de Forest prieur la somme de 100 escuz sol que dès lors fut emploiee par iceluy prieur au payement de partie de la somme de 16 escuz de rente rachaptale à laquelle somme ledit prieuré estoit cottié pour sa cottepart de la somme de 100 000 escuz<sup>29</sup> de rente rachaptale accordés au roy par le clergé de France moyennant laquelle somme de 100 escuz ledit Deforests auroit promis faire vendre et adjuger audit Clement par devant les subdélégués sur le fait de la vente et alliéation du bien des ecclésiastitques du diocèce de Sens la quantité de 24 arpents de terres labourables (f°2) ou environ en plusieurs pieces assises au finage de Champcouelles et es environs appartenant audit prieuré moiictyé du domaine d'icelluy l'autre moiictyé à cause de l'eschange fait entre ledit prieur et lesdits religieulx et de ce en fournir lettres audit Clément signées scellées et contrôlées deux mois après la datte dudit contrat ou luy rendre ladite somme de 100 escuz recours à icelluy fait et passé par devant ledit juré ledit jour, à quoy ledit Deforestz n'auroit satisfait ne fournir lesdites lettres tant pour ce que les chemyns n'estoient libres ainsi qu'il disoit qu'autres raisons par luy alléguéées cause que ledit Clément l'auroit fait adjourner par devant monsieur le bailli de Provins ou son lieutenant pour soy venir luy rendre ladite somme de 100 escuz sol faultre d'avoir satisfait audit contrat ou tant auroit esté procédé que par sentence du 17 fevrier 1596 ledit Deforests auroit esté condamné à rendre ladite somme de 100 escuz sol audit Clément pendant ung an avec les intérêts au désir de l'ordonnance et de ce bailler caution pendant la huitaine ensuyvant, à quoy il n'auroit satisfait de sorte que

<sup>29</sup> L'édit du 17 mai 1563 ordonnait la mise en vente du temporel de toutes les églises jusqu'à concurrence de 100. 000 écus de rente

par autre sentence du 19 fevrier 1596 ledit Deforests auroit esté condemné à fournir à ladite sentence pendant la huitaine après laquelle passée auroit baillé et payé audit Clement partye de ladite somme espéroit (f°3) le surplus au fur qu'il recepvroit quelques deniers du revenu dudit prieuré mais que les ... et les charges tant ordinaires qu'extraordinaires mises sur ledit prieuré à cause des troubles si grosses et insuportables qu'ils n'ont peu parvenir audit remboursement et ne pourront encore de longtemps à causes des grandes réparations qui sont à faire tant au clocher en l'église qu'au logis dudit prieuré à quoy il est très nécessaire pourvoir ce qu'ils auroient fait par plusieurs et diverses fois entendre audit Clement le suppliant les secourir et luy rendre ce qu'il auroit touché et receu de ladite somme de 100 escuz lui quiter le surplus et reste qui luy estoit deub de ladite somme de 100 escuz pour subvenir auxdites réparations et autres affaires nécessaire dudit prieuré, à quoy ledit Clément se seroit accordé pour ayder audit prieuré tellement et en sorte qu'ils auroient fait et font entre eux les accords qui ensuyvent à savoir que lesdits religieulx prieur et couvent pour et au nom et proffit dudit prieuré recognurent de leurs bons grés sans force ne contrainte et pour le profit d'iceluy avoir vendu ceddé quité transporté et délaissé et par ces présentes vendent cèddet quitent transportent et délaissent promis et promettent garantir soubz tout le bien et revenu temporel dudit prieuré audit Adam Clement présentachepteur pour luy ses hoirs et ayant cause au temps advenir la quantité de 24 arpents de terres labourables ou environ en plusieurs pièces assises au finage de Champcrouelles et es environs ainsi qu'en suit - premièrement ung arpent de terre assis au lieu des Clostz tenant d'une part à Edmé Legras d'autre aux hoirs feu Girard Janvier d'un bout à Claude Rive et d'autre sur (blanc) - Item 3 quartiers de terre sis esdits Clostz tenant (f°4) d'une part à Nicolas Desoubzmarmon d'autre à Pierre Domenchin d'un bout sur la grand rue d'autre sur les hoirs Me Jehan Truffe - Item 7 quartiers de terre assis esdits Clotz tenant d'une part à Nicolas Desoubzmarmon d'autre à Edmé Legras d'un bout sur le chemin d'autre sur (blanc) - Item 3 quartiers de terre assis près de ce lieu tenant d'une part au chemin d'autre à plusieurs tournailles d'un but sur la rue de Cenan d'autre sur (blanc) - Item demy arpent de terre sis au lieudit la Petite Chaise près du Grand Bois tenant d'une part aux hoirs Me Jehan Truffe d'autre aux hoirs Me Jehan Ratel d'un bout les terres des Deverses d'autre sur (blanc) - Item demy arpent sis près ladite Chaise tenant d'une part aux hoirs Me Jehan Truffe d'autre aux religieulx St Ayoul d'un bout sur la rue de Sancy d'autre sur (blanc) - Item ung arpent de terre près ladite Chaise la pièce faisant hache tenant d'une part aux hoirs Deverse d'autre aux hoirs feu Me Jehan Retel d'un bout sur la terre des Deverse d'autre sur (blanc) - Item 3 quartiers de terre assis au bois Hay tenant d'une part à la terre de la cure de Champcouelles d'autre aux hoirs Me Jehan Truffe d'un bout sur la terre des Gaillets d'autre sur (blanc) - Item ung quartier de terre assis au bois Hay tenant d'une part aux Gaillets d'autre aux hoirs Jehan Pieron de Mouneaulx - Item 3 quartiers de terre assis près Brantilly tenant d'une part et d'autre aux hoirs Me Jehan Truffe d'un bout sur la Grande Rue tendant de Champcouelles à Angers d'autre bout sur ledit Truffe - Item 3 quartiers de terre sis au dessoubz de la Grandroyse tenant d'une part aux vénérables de Notre Dame du Val d'autre aux hoirs Girard Jamme d'un bout sur Me Jehan Truffe d'autre sur (blanc) - Item 3 quartiers de terre assis près la Grandroise tenant d'une part auxdits goirs Girard Jamme d'autre aux Graillets (f°5) d'un bout sur Edmé Legras d'autre sur (blanc) - Item demy arpent de terre assis près de ce lieu tenant d'une part aux hoirs Me Jehan Retel d'autre aux hoirs Me Jehan Truffe d'un bout sur Edme Legras d'autre sur (blanc) - Item ung quartier de terre sis au dessus du Grand bois tenant d'une part aux hoirs Me Jehan Truffe d'autre en bergerie à la rue dudit Bois à Sancy d'un bout sur Nicolas Desoubzmarmon d'autre sur (blanc) - Item 3 quartiers de terre assis à la Chaise tenant d'une part aux hoirs feu Pierre Hevin d'autre aux Deverse d'un bout sur la terre de la prieure de Champcouelle d'autre sur (blanc) - Item ung arpent de terre sis à la Chaise assis pris de la rue de la Coranche tenant d'une part aux Deverse d'autre à la terre de la cure de Champcouelle d'autre la terre de la prieure dudit Champcouelle d'autre sur (blanc) - Item demy arpent de terre assis près de ce lieu tenant d'une part aux hoirs Me Jehan Truffe d'autre aux hoirs Girard Jammet d'un bout sur ladite terre de la prieure et Champcouelle d'autre sur (blanc) - Item ung arpent de terre assis à la Chaise près le chemyn croye tenant d'une part et d'autre aux hoirs feu Pierre Hevin d'un bout sur le chemyn croye d'autre sur (blanc) - Item ung quartier de terre assis es Clostz tenant d'une part à Edmé Legras d'autre à **Nicolas Desoubzmarmon** d'un bout sur la rue du Chasnon d'autre sur (blanc) - Item ung autre quartier de terre

assis audit Clostz tenant d'une part audit Edmé Legras d'autre aux parties dudit Legras d'un bout sur la Grand rue d'Augers d'autre sur (blanc) - Item 3 quartiers de terre assis à la rue de Cenain tenant d'une part à ladite rue d'autre à Edmé Legras d'un bour sur le chemyn d'autre sur (blanc) - (f°6) Item ung arpent de terre assis près de ce lieu tenant d'une part à Girard Jammet d'autre en bergerie au chemin d'Angers d'un bout sur Me Jehan Ttuffe d'autre sur (blanc) - Item ung quartier et demy de terre assis es hault Cordins tenant d'une part aux hoirs Me Jehan Retel d'autre aux hoirs Me Jehan Truffe d'un bout sur les hoirs Girard Jammet d'autre sur (blanc) - Item assis près de ce lieu ung quartier de terre tenant d'une part à Edmé Legras d'autre aux Deverse d'un bout les hoirs Girard Jammet d'autre sur (blanc) - Item 3 quartiers de terre assis près de la cure tenant d'une part à Nicolas Senon de Sancy d'autre à Remy Marin d'un bout sur Girard Jammet d'autre sur (blanc) - Item près la Grande Chaise 3 quartiers de terre assis près de la terre de Rebests tenant d'une part à la terre des Deverse d'autre à Girard Jammet d'un bout sur la terre des Rebests d'autre sur (blanc) - Item assis près de ce lieu ung quartier et demy de terre tenant d'une part aux hoirs Jehan Pieron de Monceaulx d'autre et d'un bout sur les hoirs feu Pierre Hevin d'autre sur (blanc) - Item ung quartier de terre assis près de ce lieu tenant d'une part à Me Jehan Truffe d'autre à Me François Angenost d'un bout sur leesdits hoirs Me Jehan Truffe d'autre sur (blanc) - Item demy arpent de terre assis près de ce lieu tenant d'une part et d'autre aux hoirs feu Jehan Pieron d'un bout sur les hoirs Graillets d'autre sur (blanc) - Item 7 quartiers de terre assis au lieudit la Haye Droyne tenant d'une part à ladite cure de Champcouelles d'autre à (blanc) d'un bout sur le sieur de la Bouloye d'autre sur (blanc) - Item demy arpent de terre assis à la marine du prieuré de Champcouelle tenant d'une part aux hoirs Jehan Pieron d'autre aux hoirs Pierre Hevin d'un bout et d'autre sur les terres de la prieure de Champcouelle - Item 5 quartiers de terre assis au lieudit la Masure tenant d'une part aux hoirs Me Jehan truffe d'autre aux tournailles d'un bout sur ledit sieur de la Bouloye d'autre sur (blanc) - Item ung quartier et demy de terre assis près cedit lieu tenant d'une part auxdits hoirs Me Jehan Truffe et d'autre aux Deverse d'un bout sur la pièce cy dessus et d'autre sur (blanc) - (f°7) Item 15 perches de pré assis au Bris Frein tenant d'une part à Edmé Legras d'autre à Remy Marin d'un bout sur la rivière de d'Aubertain d'autre sur ledit Remy Marin - Item 15 perches de pré assis audit Bois Frein tenant d'une part à Rémy Marin d'autre par à Edmé Legras d'un bour sur ladite rivière et d'autre sur ledit Marin - Item 3 quartiers de terre près de ce lieu de la Grandroise tenant d'une part aux hoirs Jehan Pierin et d'autre aux hoirs Girard d'un bout sur la rue de Sancy et d'autre sur (blanc) - audit prieuré, appartenant comme dict est, pour desdits héritages jouyr par ledit Adam Clement ses hoirs et ayant cause dès maintenant et du tout à tousjours perpétuellement à la charge du cens sy aulcun est deub sans autres charges quites jusques à huy moyenant le payement que ledit Clement a fait audit Deforest prieur en la présence du notaire et autres, en quarts d'escus de 60 escus sol qu'il auroit receuz dudit Deforest sur ladite somme de 100 escuz sol qu'il luy auroit cy devant avancés ainsi qu'il apert par ledit contrat : et ce moyennant et pour demeurer par iceluy Deforest et lesdit prieuré quites et deschargés envers ledit Clement de ladite somme de 40 escuz d'or sol qui luy estoit encore deubs de reste de ladite somme de 100 escuz le tout suivant les contrats et sentences, lesquels sont demeurés es mains dudit Clément achateur pour luy servir d'hipothèques ... (f°8) ... fait et passé en l'estude dudit juré devant midy le samedy 17 mai 1597 présents Gabriel Bablé clerc **Valentin Langlois laboureur demeurant à Augers** et Gilles Panelier demeurant à Provins.

### 1597 : Nicolas et Jacques Langlois à Augers

AD77-1057<sup>E</sup>422 Jacques Delanoë notaire à Provins - 1597.03.12 vue 152 - Furent présents en leurs personnes honneste femme Claude de Bondreville veuve en dernières nopus de defunt Ysaac Bazille vivant tanneur demeurant à Provins, Estienne Gonthier marchant tanneur demeurant audit lieu et Marie Bazille sa femme à cause d'elle de sondit mari suffisement authoirisée, lesquels recognurent avoir vendu délaissé et par ces présentes délaissent, promis et promettent garantir de tous troubles et empeschements assis ladite de Bondreville pour moitié et lesdits Gonthier et sadite femme pour ung tiers de l'autre moitié, à **Nicolas Langlois laboureur demeurant à Augers** acquéreur pour luy ses hoirs c'est à savoir la moitié à ladite Bondreville appartenant dune troisiesme partie en la moitié auxdits Gontier et sadite femme, en la

quantité de 26 arpents de terre labourables en plusieurs pièces assises au finage d'Augers en indivis avec Elizabeth Bazille veuve de feu Nicolas Lamboutelle à laquelle appartient ung autre tiers de ladite moitié, **Me Jacques Langlois** et en ung autre deux tiers de ladite moitié et mouvant en aline du seigneur de Montglat et chargés envers luy des cens et charges anciennes que peult debvoir lesdits ..., quites jusques à luy, pour desdits héritages jouyr par ledit aachepteur et ses hoirs aux charges sudsites à tousjors perpétuellement ; ceste vente moyennant le prix et somme de 6 ecuz deux tiers pour chacun arpant argent franc auxdits vendeurs qui ont confessé avoir eu et receu ...

### **1597 : Nicolas Langlois acquiert 3 arpents payés comptant**

- Introduction : Lors de la vente d'un bien commun au couple ou d'un bien propre à l'épouse que le mari vendait autrefois en l'absence même de l'épouse, il y avait toujours la clause obligatoire de la ratification par celle-ci. Dans les fonds des notaires, on trouve donc de nombreuses ratifications. Mais voici un cas illustrant l'importance de cette ratification.
- un cas d'absence de ratification de l'épouse : C'est ce que va vivre Nicolas Langlois, le frère de mon ascendant Valentin Langlois. Quelques mois après l'acquêt, toujours pas de ratification, et pire, l'épouse décède, et manifestement sans laisser d'enfants, de sorte que ses frères et soeurs, neveux, nièces etc héritiers de son bien propre, et voici Nicolas Langlois inquiété par eux. Après avoir tout intenté en justice devant le prévôt de Provins, ce qui entraînait autrefois des frais importants, il transige avec le vendeur qui doit lui céder une autre terre mais cette fois de son propre à lui. Il est perdant puisque il cède en fait 4 arpents pour dédommager Nicolas Langlois des 3 arpents de la première vente annulée cette fois. Mais ces 4 arpents n'arrangent pas du tout Nicolas Langlois car ils sont dispersés loin de chez lui... Ce qui signifie qu'il ne peut les exploiter lui-même et donc qu'il faut les vendre, ce qu'il fait immédiatement, et à son avantage puisqu'après avoir acquis 3 arpents pour 16 écus il vend les 4 arpents pour 21 écus, le tout payé comptant. Donc s'il y en a un qui est perdant c'est bien Rousseau.
- les 3 actes concernant cette absence de ratification : Je vous mets ces 3 actes, mais je suis certaine que je vais ensuite bientôt trouver un autre acquêt de Nicolas Langlois, puisqu'au final il a 21 écus à dépenser pour acquérir de la terre. En fait il est souvent acquéreur de pièces de terre chez ce notaire, et je viens même de constater qu'il n'est jamais cité comme époux d'une femme donc manifestement il est célibataire, et ses biens, à son décès, iront à ses neveux, donc aux enfants de Valentin Langlois, dont pour le moment je ne trouve qu'une fille, mon ascendante.

AD77-1057<sup>E</sup>422 Jacques Delanoe notaire à Provins - 1597.03.30 vue 206 - Fut présent en sa personne François Rousseau marchand demeurant à Provins lequel recognut avoir vendu ceddé et par ces présentes vend cèdde promis et promat garentir de tous troubles à **Nicolas Langlois laboureur demeurant à Augers** présent aachepteur pour luy ses hoirs c'est à savoir 3 arpents de terre labourable et pré et faisant moitié de 6 arpents qui appartiennent audit vendeur à cause et du propre d'Edmée Barrier sa femme et à elle advenu par le décès de defunte Judith Taffourel sa mère et lesquels 6 arpents font ung quart de 24 arpents qui appartenaient à ladite defunte Taffourel en plusieurs pièces situées et assises au finage d'Augers et es environs, et à partie par indivis les frères et sœurs de ladite femme dudit vendeur et à prendre par ledit aachepteur lesdits 3 arpents de terre à luy vendus à son choix des 6 arpents qui adviendront audit vendeur et sadite femme par le partage qui en sera cy après fait desdits héritages mouvant en alesine des seigneurs dont ils sont tenus et chargés des cens etc... ladite vendition faite pour le prix et somme de 16 escuz deux tiers argent audit vendeur ...

1597.08.16 vue 461 - Nicolas Langlois laboureur demeurant à Augers d'une part et François Rousseau marchand demeurant à Provins d'autre, disans les parties que dès le 31 mars dernier ledit Rousseau auroit vendu audit Langlois 3 arpents de terre labourable faisant partie de plus grande quantité qui luy appartenient à cause et du propre d'Edmée Barnier sa femme assis au finage d'Augers et es environs appartenant par indivis avec les frères et sœurs de ladite Edmée moyennant 16 escuz deux tiers franc que ledit Langlois luy en paya dès lors dudit contrat par lequel ledit Rousseau vendeur se seroit obigé tant à la

garantie desdits héritages qu'à faire ratifier iceluy par ladite Edmée sa femme et il en seroit requis, ce que ledit Rousseau n'auroit fait tellement que ledit Langlois l'auroit fait adjourner par devant monsieur le prévost de Provins ou son lieutenant afin de se voir condempner mesmes par corps à faire faire ladite ratification suivant laquelle justice seroit advenu le décès de ladite Edmée de sorte que ladite ratification ne se peult faire ny pareillement ledit Langlois jouyr paisiblement desdits héritages d'autant que les (f°2) héritiers d'icelle veullent s'en retirer au préjudice dudit contrat tellement que ledit Langlois poursuivant instamment ladite action contre ledit Rousseau son vendeur et à grands frais, pour à quoy obvier et assoupir les procès reconnaissent avoir fait et font entre à savoir que ledit Langlois a quicté et remis quicte et remet audit Rousseau acceptant lesdits trois arpents de terre qu'il luy avoit vendu par ledit contrat par devant ledit juré, pour et au lieu desquels ledit Rousseau a céddé quicte et transporté et délaissé et par ces présentes cèdde quicte transporté et délaissé et promet garantir de tous troubles empeschements quelconques audit Nicolas Langlois acceptant pour luy ses hoirs et ayant cause à l'advenir la quantité de 4 arpents de terre labourable ou environ assises au finage de Bouy Chalautre la Petite et es environs faisant partie de 4 arpents ung quartier et demy sur laquelle quantité les héritiers Nicolas Myrnault ont 36 perches à cause de l'acquisition que ledit defunt en a faite de defunts Paul Lesogne et Perrette Garenjou audit Rousseau appartenant de son propre et advenus par le décès de defunt Michel Rousseau son père et dont la déclaration ensuit ... suivent 3 pages de détail

1597.08.17 vue 465 - Nicolas Langlois laboureur à Augers transporte et délaissé à Estienne Gonthier marchant tanneur à Provins la quantité de 4 arpents de terres labourables au finage de Bouy Chalautre la Petite et es environs par ledit Langlois acquis de François Rousseau moyennant la somme de 21 escuz d'or sol franc audit vendeur

1597.09.06 vue 495 - Estienne Gonthier marchant tanneur à Provins vendu à Nicolas Langlois laboureur à Augers 5 quartiers de terre ou environ et tout tel autre droit qui appartient audit Gonthier vendeur à cause de l'acquisition qu'il a faite avec defunt Nicolas Rambouillet de François Rousseau en ung demy tiers de certaines terres et héritages assises au finage d'Augers et es environs appartenant par indivis avec la veuve dudit defunt Rambouillet Me Jacques Langlois procureur et ledit acheteur pour en jouyr par ledit acheteur et ses hoirs et aux charges qui sont dues enviers le seigneur de Monglas dès maintenant à tousjours perpétuellement pour le prix et somme de 7 escuz 30 sols argent franc audit vendeur

1597.10.27 vue 582 - honneste femme Marguerite Moussier veuve en premières noces de defunt Jehan Billotte vivant marchant à Provins tant en son nom que comme tutrice de Marguerite Billotte fille mineure d'ans d'elle et dudit defunt Billotte, vendu à Nicolas Langlois laboureur demeurant à Augers présent et acheteur pour luy ses hoirs la moitié par indivis de 10 à 11 arpents de terres labourables ou environ assises au finage dudit Augers et es environs que tient de présent à tiltre de moisson soubz le nom de ladite veufve ledit acheteur, et à partir par indivis avec Perrette Billotte sœur de ladite Marguerite à laquelle appartient la moitié ... pour la somme de 33 escuz ung tiers franc à ladite venderesse

### 1598 Nicolas Langlois laboureur à Augers

1598.01.09<sup>30</sup> vue 8 - fut présente en sa personne honneste femme Marguerite Moussier veuve en secondes noces de defunt Jehan Billotte vivant marchand demeurant à Provins tant en son nom que comme tutrice légitime de Perrette Billotte fille mineure d'ans d'elle et dudit defunt Jehan Billotte par les parents de laquelle elle promet faire auctoriser se présent contrat de vendition toutefois et quantes que requist sera à peine etc laquelle esdits noms susdits recognut avoir vendu ceddé quicte transporté et délaissé et par ces présentes vend cèdde quicte transporté et délaissé promis et promet garantir de tous troubles et empeschements quelconques tant en son propre et privé nom que comme tutrice et en chacun

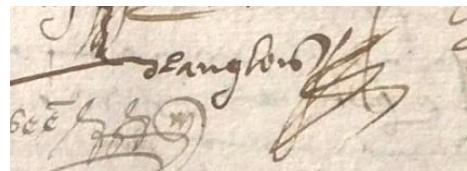
<sup>30</sup> AD77-1057E424 Jacques Delanoe notaire à Provins

d'iceulx seul et pour le tout sans division ne discussion renonçant aux droits Velleien..., à **Nicolas Langlois laboureur demeurant à Augere (s mais vue illisible)** présent acheteur pour lui ses hoirs c'est à savoir la moitié par indivis de 10 à 11 arpents de terres labourables en plusieurs pieces situées et assises au finage dudit Augere et es environs que ... (f°2) à tiltre de moisson de ladite venderesse esdits noms et partie par indivis avec luy comme ayant acquis ladite moitié d'icelle venderesse et à ladite Perrette appartenant de propre et advenus par ladite succession dudit defunt Billotte son père, en censive de la seigneurie d'Augere et chargé de 4 deniers tz par arpent sans autres charges, quites du passé jusques à huy, pour desdits héritages jouir par ledit acheteur et ses hoirs dès maintenant à toujours ; ceste vente faite moyennant le prix et somme de 33 escuz ung tiers franc à ladite venderesse qui les a eu et receu dudit acheteur ... lesdits deniers ladite veuve a dit estre pour employer à la nourriture et entretien de ladite mineure ..

### 1598 : Nicolas Langlois, laboureur à Augers (77) acquiert des terres payées comptant

Les contrats de mariage sont souvent peu bavards en matière de filiation chez ces notaires. Ainsi, mon ascendant Valentin Langlois est seulement dit d'Augers en Brie et avoir pour frère Nicolas. Donc, tout ce qui concerne Nicolas Langlois à Augers est pour moi une petite piste pour apporter un peu d'eau à mon moulin. Or, ici, non seulement Nicolas Langlois acquiert une terre mais elle est importante, et payée comptant pour une somme assez élevée. Or, la plupart des ventes foncières sont alors des ventes à rente annuelle et perpétuelle, et non des ventes payées comptant. Nicolas Langlois peut donc être considéré comme un riche laboureur, comme celui dont nous parlait Jean de La Fontaine. En outre l'acte raconte qu'il aurait aussi acheté une autre partie de ces mêmes terres d'un certain Jacques Langlois procureur. Or, ce Jacques Langlois a un fils prénommé Edmé, et moi, je fais tout ce travail de recherche pour remonter Edmée Langlois mon ancêtre, qui avait épousé mon Fauchon apothicaire à Provins.

1598.03.27<sup>31</sup> vue 96 - Nicolas Prevost marchand demeurant à Provins et Elizabeth Basille sa femme à caude d'elle, de luy suffisamment auctorisée pour faire et passer ce qui s'ensuit, lesquels de leur bon gré sans force ne contrainte aucune recognurent avoir vendu céddé et par ces présentes vendent cèdent promis et promettent garantir de tous troubles et empeschements à **Nicolas Langlois laboureur demeurant à Augere** présent acheteur pour luy ses hoirs c'est à savoir la troisième partie en la moitié de 27 arpents de terres labourables et prés ou environ en plusieurs pieces situées et assises audit finage d'Augers et es environs et généralement tout tel autre droit part et portion qui auxdits vendeurs à cause et du propre de ladite Basille peult compéter et appartenir compète et appartient tant par le décès de feu son père en quelque sorte et manière que ce soit et appartient par indivis avec ledit acheteur auquel le reste desdits héritages appartient à cause des acquisitions qu'il en a faites de Claude de Bondreville ayeule de ladite venderesse de Estienne Gauthier et de sa femme et de Me Jacques Langlois procureur l'estimation desdits héritages ledit acheteur a dit bien savoir et connaître et s'en est tenu pour bien contant en censive du Sr de Monglas et chargées ..., ceste vente faite moyennant le prix (f°2) et vin de 40 escuz sol argent franc auxdits vendeurs qui les ont eu et receu dudit acheteur et à eux payé, et lesdits vendeurs ont dit estre pour employer au payement de partie de la somme due à Jehan Rambouillet fils de Jehan par le reliquat du compte rendu de la charge de tutelle que defunt Gervais ? Rambouillet mary de ladite Elisabeth venderesse auroit eu de ses corps et biens



1598.05.04<sup>32</sup> vue 134 - Nicolas Langlois vigneron et Jehan Garenjon taillandier demeurant à Provins vendent à honorable homme Estienne Gonthier marchant tanneur à Provins ung jardin contenant 13 perches

<sup>31</sup> AD77-1057E424 Jacques Delanoe notaire à Provins -

<sup>32</sup> AD77-1057E424 Jacques Delanoe notaire à Provins

ou environ assis en ceste ville de Provins rue de la foire aux chevaux appartient auxdits vendeurs à savoir audit Langlois 9 perches de son acquest et ledit Garenjon à cause de ses enfants

1598.05.23<sup>33</sup> vue 154 - fut présent en sa personne **Nicolas Langlois laboureur** demeurant à **Augers** lequel recognut avoir rétrocéddé quicté transporté et délaissé et par ces présentes rétrocèdde quicte transporte délaissé et promet garantir de tous troubles à Nicolas Moreau marchand tanneur demeurant à Provins présent et acceptant pour luy ses hoirs c'est à savoir la quantité de 4 arpents de terre en peusles pieres assises es finage de **Chalaute la Petite** et environs par ledit Langlois acquises de François Rousseau demeurant audit Provins passé par devant ledit juré en date du 16 août 1597, pour desdites terres par ledit Moreau en jouir ... cette rétrocession moyennant le prix et somme de 20 escuz d'or sol

AD77-1057<sup>E</sup>424 Jacques Delanoe Notaire à Provins 1598.11.16 vue 305 - Nicolas Lescoufflier sergent royal à Provins vendu à Nicolas Langlois marchand laboureur demeurant à Augere ung arpent 9 perches deux tiers de perche assis au finage d'Augere

### **1669 Marie Langlois fille de Nicolas conseiller**

260E143 - 1669.01.28 - LangloisMarie-1669 - Le lundi 28 janvier 1669 devant midy, fut présente en sa personne **damoiselle Marie Langlois émancipée d'aage** soubz la charge et auctorité de noble homme Antoine Vismier conseiller du doy et ancien lieutenant particulier au baillage de Sezanne, **ladite damoiselle Langlois fille et héritière de defunct noble homme Nicolas Langlois vivant conseiller et esleu pour le roya en l'eslection de Provins et de dame Anne Ythier** demeurant audit Provins, laquelle a recognu avoir baillé et délaissé baille et délaissé par ces présentes à tiltre de moison de grain et années prometant garantir et faire jouir à Gabriel Heuvard laboureur demeurant à Fortaille paroisse de Bazoches estant de présent audit Provins à ce présent et acceptant audit tiltre c'est à savoir une terre ferme et mestairie sise au finage de Lye Chesne paroisse de Sancy provenant **de la donation faite audit feu sieur Langlois par dame Marguerite Langlois** consistant en maison manable et habitable grange estables couvertes partie de thuille et l'autre partie de chaulme cour clos jardins sis audit lieu du Lye Chesne contenant la quantité de 195 à 200 arpents tant labourable que prés bois et broussailles compris lesdits logis cour jardins clos le tout en plusieurs pièces sises audit lieu et finage de Sancy et es environs aussy compris que ladite (f°2) bailleresse avec ses cohéritiers ont acquis depuis ladite donation, tous lesquels susdits héritages de présent tenus à moison par Pierre Marchant de plus ample déclaration faite ... dont ledit preneur se tient à contant disant le tout bien savoir et connaissance et pour luy faciliter une plus ample connaissance desdites choses luy sera fourny cospie de la déclaration desdits héritages par le mesme juré pour enjouir par ledit preneur de la présente saison à faire maire l'espace de 9 années consécutives et suivantes l'une l'autre qui finiront à pareille saison lesdites 9 années expirées : ce bail aussy fait aux charges des cens et redevances desdits héritages envers les seigneurs à qui deubz sont, que ledit preneur acquitera annuellement pendant les années du présent bail aux jours et lieux accoustumés jusqu'à la concurrence de 6 livres seulement si tant il en est deubenvers lesdits seigneurs, et autre moyennant la somme de 150 livres tz en argent de 18 septiers de bled froent bon frain de moison mesure de Provins et rendu es greniers de ladite bailleresse par chascun an le jour St Martin d'hiver à ladite damoiselle bailleresse dont première année de payement audit jour de St Martin d'hiver que l'on dira 70 et continuer ainsy d'an en an ledit jour lesdites 9 années durant (f°3) pendant lesquelles ledit preneur sera tenu de bien et deument cultiver ladite terre ... se réservant ladite bailleresse une chambre basse dépendant desdits logis avec la garderobe attenante

### **Lecourt**

Sydrac FAUCHON °Provins St Pierre 6 novembre 1557 †1597 Fils de Claude FAUCHON apothicaire x /1583  
Elisabeth/Isabelle LECOURT †1612/ remariée à Jérôme Guichard

<sup>33</sup> AD77-1057<sup>E</sup>424 Jacques Delanoe notaire à Provins

- 1-Antoine FAUCHON °Provins Ste Croix 7 août 1583 « baptisé Anthoine Fauchon fils de Sidrac et Ysabel Lecourt, parrains **Loys Fauchon et Anthoine Lecourt** procureur au siège présidial **[oncle par alliance avec Jeanne Fauchon]**, marraines Anne Charron et **Martine Fauchon** (selon le relevé du Cercle Généalogique de la Brie sur le registre, car l'acte, qui suit, est illisible) »
- 2-Claude FAUCHON °Provins Ste Croix 1<sup>er</sup> août 1586 « baptisé Claude fils de Sidrac Fauchon et Elisabeth Lecourt parrains Me François de Beaufort avocat du roy à Paris, et Genest Bourgeois, marraine **Jehanne Fauchon veuve d'Anthoine Lecourt [tante paternelle]** ... »
- Antoine FAUCHON °Provins Ste Croix 7 août 1583 Fils de Sydrac FAUCHON et Elisabeth LECOURT x /1612 Anne GUICHARD
- 1-Elisabeth FAUCHON °Provins St Ayoul 4 mars 1612 « baptisé Elyzabeth fille de Me Anthoine Fauchon **apothicaire** et Anne Guichard, parrain honorable homme **Nicolas Lecourt contrôleur en l'élection** marraines Elisabeth Lecourt femme de Me Hierosme Guichard **mère dudit Fauchon, et dame Louise Fauchon femme de Me Jehan Lecourt lieutenant de le prévosté [probablement sœur d'Antoine]** – vue 76 »
- 2-Louis FAUCHON °Provins St Ayoul 24 février 1614 « baptisé Louys fils de honneste homme Anthoine Faulchon et de Anne Guichard parrains **honorable hommes Me Jehan Le Court (s) lieutenant en la prévosté de Provins et Me Guillaume Le Court (s) avocat** audit Provins, marraine dame Suzanne Yver (s) femme de M. ? Bodin Me cestherimeur ?? – vue 104/287 » x 1637
- 3-Anthoine FAULCHON °Provins St Ayoul 28 octobre 1615 « fils de honnorable homme Anthoine Faulchon parrains **honorables hommes Gaspard Lecourt (s)** et Robert Michau (s) marraine dame **Gabrielle Regnard (s) veuve de feu honnorable homme Me Louys [sic, j'ai vérifié ce prénom, il est bien écrit Louis et non Pierre] Lecourt** -vue127 »
- 4-Claude FAUCHON °Provins St Ayoul 26 décembre 1616 « baptisé Claude fils d'honorable homme Anthoine Faulchon et Anne Guichard, parrains honorables hommes Me Claude Champion (s) docteur en la faculté de médecine, et Ayoul Mullot (s) Me chirurgien, marraine dame Claude Manis femme d'honorable homme Me Pierre Garanson - vue143/287 »

Jean Lecourt, maire de Provins en 1611, est cité sur le baptême du 8 juin 1611 à Provins St Ayoul « marraines dame Louise Fauchon (s) femme de Me Jehan Lecourt lieutenant de la Prévosté et **maire de la ville**, et Adrienne Legrand fille de deffunt Jehan »

### Proches parents

- Gaspard LECOURT °ca 1535 †/1598<sup>34</sup> Tanneur à Provins (sur le B et 1570 de son fils Gaspard) x ca 1560 Jeanne MOREAU °ca 1540 †1598/
- 1-Anne LECOURT °Provins St Ayoul 14 février 1565
- 2-Gaspard LECOURT °Provins St Ayoul 2 mars 1570 « fils de Gaspard Lecourt **tanneur** parrains Mathurin Doury (s) et Pierre **Lepas** notaire royal marraine **Claudine Lecourt femme de Me Denis Girard notaire royal** -p108 »
- 3-Catherine LECOURT °Provins St Ayoul 26 août 1571 « baptisée Catherine fille de Gaspard Lecourt et Jehanne Moreau parrain Nicolas Moreau marraines **Jehanne Faulchon femme d'Anthoine Lecourt et Suzanne Truffe femme de Guillaume Lecourt** -p130 »
- 4-Gaspard LECOURT °Provins St Ayoul 23 septembre 1573 « baptisé Gaspart fils de Gaspart Lecourt et Jehanne Moreau parrain Pierre Coynon (s) marchand tanneur demeurant à Provins et **Anthoine Lecourt (s) procureur royal** audit lieu marraine Marguerite **Brule** femme de **Claude** Moreau »
- 5-Claude LECOURT °Provins St Ayoul 22 septembre 1579 « baptisé Claude fils de Jasepart Lecourt et Jehanne Moreau, parrains honorable personne Claude Bondetviller (s) marchand et **Jehan Lecourt (s) sergeant royal**, marraine Jehanne Thomassin femme de Nicolas Moreau » Sergeant royal x1 ca

<sup>34</sup> Attention, il est dit « †Provins Ste Croix 10 février 1624 âgé d'environ 89 ans » sur Geneanet ce qui est totalement faux, car Jeanne Moreau est veuve en 1598

1607 Louise MARTIN °ca 1589 †Provins 21 septembre 1611 x2 Provins Ste Croix 27 février 1612 Marie  
QUILLET °Provins St Pierre 12 juin 1594

Claude LECOURT °Provins St Ayoul 22 septembre 1579 Fils de Gaspard LECOURT et Jeanne MOREAU  
Sergent royal x1 ca 1607 Louise MARTIN °ca 1589 †Provins 21 septembre 1611 x2 Provins Ste Croix  
27 février 1612 Marie QUILLET °Provins St Pierre 12 juin 1594

1-Henry LECOURT °Provins Ste Croix 14 septembre 1608 « baptisé Henry fils de Me Claude Lecourt sergent et  
Louyse Martin, parrain **honorable homme Mathurin Lecourt (s) marchand audit Provins**, Noël  
Gaulope, marraine Suzanne Constant fille de Romain Petit »

2-Louise LECOURT °1610 3 octobre 1610 - Sainte-Croix

3-Abraham LECOURT °Provins Ste Croix 3 novembre 1616 « baptisé Abraham fils de Me Claude Lecourt  
sergent royal à Provins et Marie Quillet parrains Me Abraham Quillet (s) notaire royal et Me Marc Quillet  
(s) procureur et sergent royal dudit lieu, marraine Philippe Constant (s) femme de Me Nicolas Quillet »

4-Claude LECOURT °Provins Ste Croix 16 novembre 1618 « baptisé Claude fils de Me Claude Lecourt sergent  
royal à Provins, et Marie Quilet, parrains Me Pierre Gueron (s) avocat du roy en l'élection dudit lieu, et  
François Guillet marraine Anne Guillet (s) fille de Me Marc Guillet procureur »

5-Claude LECOURT °1er décembre 1619 - Sainte-Croix

6-Marie LECOURT °18 juin 1624 - Sainte-Croix - Provins,

7-Philippe LECOURT °8 novembre 1625 - Sainte-Croix - Provins †/1670 x ca 1648 Anne BENARD °ca 1630  
†/1670 dont postérité

Nicolas LECOURT x /1549 Ayoule GAUTHIER

1-Claude LECOURT °Provins Ste Croix 9 novembre 1549 « baptisé Claude fils de Nicolas Lecourt et Ayoule  
Gauthier parrain honorable homme Claude Bezanion enquêteur et Simon Prive sergent marraine  
Gabrielle femme de Me Jehan Poitevin avocat à Provins »

2-Marie LECOURT °Provins Ste Croix 28 juillet 1552 « baptisé Marie fille de Nicolas Lecourt **fils de Jehan  
Lecourt** et de Ayoule Gaultier parrains honorables personnes Loys Rayer marraines Marion Lecourt  
veuve de François Choisy et Marie Bezanjon femme de Dol Girard tanneur »

3-Quiriace LECOURT °Provins Sainte Croix 27 octobre 1553 « baptisé Quiriace fils de Nicolas Lecourt fils de  
feu Jehan Lecourt, et Ayoule Gaultier, parrains honorables hommes Quiriace Prieur et Michel Gaultier  
marraine Magdeleine Gaultier femme de Jehan Roy mercier »

Mathurin LECOURT

1-Mathurin LECOURT Présent en 1559 au mariage de son frère Guillaume  
2-Guillaume LECOURT x (contrat 25 octobre 1559 voir ci-dessous) Nicole PERROT

Pierre LECOURT avocat x Marie TRUFFE

1-Anne LECOURT °Provins Ste Croix 26 juillet 1550 « baptisé Anne fille d'honnable homme Me Pierre  
Lecourt avocat et Marie Truffe, parrain honorable homme Me Jehan Truffe avocat marraines Anne  
Prive femme d'honnable homme **Loys Lecourt et Marie Lecourt femme de Pierre Branchu  
bourgeois** »

2-Louis LECOURT °Provins 22 juillet 1554 « baptisé Loys file de Me Pierre Lecourt et de Marie Truffe, parraine  
honorables personnes Loys Lecourt garde des sceaux à Provins et Robert Proussot, marraine Jehanne  
Gofin femme d'Ayoul Richard »

3-Quiriace LECOURT °Provins Sainte Croix 23 mai 1557 « baptisé Quiriace file de Me Pierre Lecourt avocat à  
Provins et Marie Truffe, parrains vénérable Me Nicole Rayer doyen de St Quiriace, et Pierre Charron,  
marraine Jehanne de Me Jehan Taupin esleu pour le roy à Provins »

Jacques LECOURT x Magdeleine / Marie FUSSART

1-Magdeleine LECOURT °Provins Sainte Croix 11 novembre 1552 « baptisé Magdeleine fille de Jacques  
Lecourt et Magdeleine parrain Jacques Dupont marraines Jeanne Fussart femme de Jacques ?  
Thomassin et Thoineste Decyre fille de feu François »

2-Jacqueline LECOURT °Provins Sainte Croix 15 avril 1556 « baptisé Jacqueline fille de Jacques Lecourt et Marie Fussart parrain Jacques Philipon et marraines Symone Robe veuve de feu Jehan Pryve et Lupienne Thomassin fille de Jacques Thomassin »

Nicolas LECOURT x Marguerite RAYER

1-Quiriace LECOURT °Provins Sainte Croix 14 septembre 1553 « baptisé Quiriace fils de Nicolas Lecourt et Marguerite Rayer parrains honnoraibles hommes Me Nicole Rayer doyen de St Quiriace et Loys Rayer marraine **Anne Crussot veuve de feu Nicolas Lecourt** »

2-Guillaume LECOURT °Provins Sainte Croix 25 novembre 1555 « baptisé Guillaume fils de Nicolas Lecourt et Marguerite Rayer parrains **Guillaume Lecourt** et Denis Girard marraine Nicole Rayer veuve de feu Jehan Marchant »

Simon LECOURT x Claude LEBLANC

1-Adrienne LECOURT °Provins St Pierre 9 juin 1556

2-Jean LECOURT °Provins St Pierre 11 septembre 1565 « baptisé fils de Simon Lecourt et Claude Blanche parrains Jehan Lozon et Anthoine Leblanc le jeune marrains damoiselle Perrette Des Gazoys femme de Me Nicolas Bazin prévost de Chasteauthierry conseiller en cette ville de Provins »

Pierre LECOURT x Marguerite THENIN/REMY

1-Claude LECOURT °Provins St Pierre 17 mars 1576 « baptisé Claude fils de Pierre Lecourt et Marguerite Thenin parrains Gilles Avenier et Claude Garnier marraine Marie Tunnière »

2-Marguerite LECOURT °Provins St Pierre 27 octobre 1578 « baptisé Marguerite fille de Pierre Lecourt et Marguerite Remy, parrain Mathurin Pichard fils de Nicolas marraines Marguerite Coiro et Estiennette Petit »

Antoine LECOURT x Nicole BOSSE

1-Antoine LECOURT °Provins Saint Pierre 19 février 1589 « baptisé parrain Claude Troussillon et Jacques Versault marraine Anthoinette Certeau veuve Marchant »

Pierre LECOURT avocat en parlement à son mariage x (contrat de mariage 13 novembre 1605 voir ci-dessous, non filiatif on sait seulement que Pierre Lecourt est frère de Jean Lecourt) Gabrielle REGNARD

1-Louise LECOURT °Provins Saint Pierre 29 mars 1607 « baptisé Loyse fille de Pierre Lecourt avocat et Gabrielle Renard, parrain Valentin Regnard marrains Barbe Triquet et Loyse Fauchon »

2-Gabrielle LECOURT °Provins Saint Pierre 31 août 1608 « baptisé Gabrielle fille de Pierre Lecourt avocat et Gabrielle Regnard parrain **Jean Lecourt lieutenant de la prévosté (on sait par le contrat de mariage de 1605 que c'est le frère de Pierre Lecourt)** marraines Marie Philippe et Marguerite Cognet »

Guillaume LECOURT parrain le 1572.09.15 de RAMBOUILLET Marguerite « fille de Jehan Rambouillet et Anne Pryve parrain honorable homme **Guillaume Lecourt (s) marchand et bourgeois** marraines Marguerite Boudrille femme de Denis Boucher le jeune et **Marie Lecourt fille de Nicolas Lecourt fils de Nicolas** - vue 152 »

Elisabeth LECOURT x Pierre PRIN

1-Alexandre PRIN °Provins Saint Pierre 26 octobre 1565 « baptisé Alexandre fils de Pierre Prin et Ysabel Lecourt parrains nobles hommes Jehan de Vauhardy grenetier et Jehan Graillet marguillier à Provins marraine Anne Graillet fille d'honorable homme Jacques Graillet »

2-Marie PRIN °Provins Saint Pierre 28 octobre 1567 « baptisé Marie fille de Pierre Pin et Elysabeth Lecourt parrain Ayoul Truchon marraines Marie Graillet et Ayolle Cochard »

### 1502 : nombreux Lecourt chez Dechoisy notaire

1502.08.30 vue 3034 - Jehan Duet<sup>35</sup> taillandier demourant à Provins baille et délaisse à tiltre de rente annuelle et perpétuelle et promet garantir à **Germain Lecourt marchand demourant audit lieu** ad ce présent preneur audit tiltre pour luy ses hoirs la moitié (f°2) d'une maison et cour comme il se comporte dont l'autre moitié appartient audit bailleur sise audit Provins en la rue Hue Legrant ladite moitié tenant à l'autre moitié audit bailleur appartenant d'une part d'autre costé à Estienne Fossete à cause de ... moyennant la somme de 50 sols tz de rente annuelle et perpétuelle

1502.09.06 vue 3049 - **Jehan Lecourt procureur en court laye demourant à Provins** reconnaît avoir vendu à Jehan Chevrier l'ainé demourant à Sourdun 6 sols 3 deniers tz de rente annuelle et perpétuelle que ledit vendeur avoit droit de prendre chacun an au terme Saint Martin diver sur feu Colin Lemaire dit Baudit comme détempêteur de la moitié de 5 quartiers de terre et vigne au finage de Provins ...

1502.09.16 vue 3061 - Jehan Denet taillandier demourant à Provins reconnaît avoir baillé et promis garantir etc à **Germain Lecourt marchand demourant audit lieu** preneur pour luy ses hoirs la moitié d'une maison et lieu comme il se comporte dont l'autre moitié est et appartient audit bailleur tout à ung festé assis audit Provins en la rue Hue le Grant, ladite moitié tenant à l'autre moitié d'icelle audit bailleur appartenant d'une part d'autre costé ... fossote à cause de Sainct Ayoul dudit Provins d'un bout par devant au pavé de ladite rue et par derrière au jardin cy après déclaré - Item ung jardin assis et tenant de ladite maison par derrière contenant en longueur 6 toises et de largeur depuis icelle maison 17 pieds ou environ tout jusques à la rue de la Charbonne ? faisant le bout dudit jardin, tenant d'une part audit bailleur et d'autre à une ruelle, pour en jouir user etc par ledit preneur ses hoirs etc dès maintenant à toujours perpétuellement moyennant la somme de 50 sols tz de rente annuelle et perpétuelle que pour ce ledit preneur et ses hoirs seront tenus payer chacun an audit bailleur ses hoirs aux 4 termes de l'an acoutumés à payer loyers de maison audit Provins Noel Pasques Saint Jehan Baptiste et Saint Remy par égal portion à commencer le premier paiement audit jour de Noel prochainement venant et de là en continuant etc et desquels 50 sols tz de rente ledit preneur ou ceulx qui auront cause de luy dudit hérigage en pourront racheter 20 sols dedans 3 ans prochainement venant paient 20 livres pour le principal à ung paiement francs et quites audit bailleur avec les arrérages etc en ce faisant ladite rente n'aura plus de cours et pour 30 sols tz à toujours et sera tenu ledit preneur payer chacun an 8 deniers de cens aux religieux de Saint Ayoul au jour St Remy ...

1502.09.17 vue 3062 - ... **Germain Lecourt marchant demourant à Provins** lequel a ceddé transporté ... à Jehanne Ancelote âgée de 17 ans ou environ usant et jouissant de ses doits comme elle disoit demourant audit Provins ... la moitié d'une maison dont l'autre moitié (f°2) appartient audit bailleur ... audit Provins en la rue Huer le Grant ... moyennant 5 sols à Jehan Denet et ses hoirs ...

1502.11.24 vue 3131 - Vincent Gorillot demourant à Pougnis près Provins ... vendu ... à **Marion veufve de feu Jehan Lecourt demourant audit Provins** ... la somme de 32 sols de rente annuelle et perpétuelle ... moyennant la somme de 16 livres tz ...

1502.12.22 vue 3175 - **Jehan Lecourt praticien en court laye demourant à Provins** reconnaît avoir baillé ... à Anthoine Lebegue laboureur demourant à Lubourg paroisse de Saint Bris une pièce de pré ... jusques à 19 ans

1503.02.21 n.s. (1502) vue 3274 - **Martin Petit**<sup>36</sup> demourant à Toury paroisse d'Ermée, Estienne Lambert le jeune demourant aux Chaises en leurs noms et Estienne Lambert laisné au nom et comme tuteur et curateur de Perrette fille de feu Pierre Lambert père dudit Estienne son frère, recognut retenir à tiltre de rente annuelle et perpétuelle de **Colin Lecourt marchant tanneur** demourant à Provins la moitié des héritages que tenait **feu Jehan Lecourt père dudit bailleur** assis es finages des Chaises Ermée Toury et es environs qui jadis furent à feu Pierre Moynel, de la déclaration situation tenans et aboutissant desquels lesdits preneurs se sont tenuz pour contens et bien notierez, dont l'autre moitié desdits héritages ung nommé Mathe Bureau tient dudit bailleur à rente ; pour de ce que dit est jouir et posséder par ledit

<sup>35</sup> AD77-1056E586-Dechoisy notaire

<sup>36</sup> AD77-1056E586-Dechoisy notaire

preneur ses hoirs etc dès maintenant à tousjours moiennant trois septiers de bled froment de rente annuelle et perpétuelle bon grain marchand mesure de Provins et rendu audit Provins es greniers à douze deniers pres du prix du meilleur chacun septier chacun an au jour de saint Martin diver ...

1503.03.06 n.s. (1502) vue 3287 - Didier Rose vigneron demourant à Gonnois ... prins de **Jehan Lecourt procureur en court laye à Provins bailleur une maison couverte de chaulme** cour jardin et aire le lieu ainsi qu'il se comporte sis audit Gonnoix en la grant rue tenant d'une part aux hoirs Jehan Murlin dit Baris et d'autre part Denis Chamsenais d'un bout audit Chamsenais et d'autre à ladite rue pour de ce en jouir par ledit preneur ses hoirs dès maintenant à tousjours perpétuellement moiennant 25 sols tz de rente annuelle et perpétuelle que pour ce ledit preneur ses hoirs seront tenuz rendre et paier par chacun an audit bailleur ses hoirs aux 4 termes accoustumés à paier loyers de maisons audit Provins par égal portion premier paiement commençant à la feste de Pasques prochainement venant et ainsi en continuant, et sera tenu ledit preneur de soustenir et maintenir ladite maison et héritaige en bonne suffisante estat et tellement que ladite rente y puisse estre prins et perceu, et aussi de paier par iceluy preneur et ses hoirs le cens que doibt ledit héritaige (f°2) à tousjours et ad ce faire furent présents en leurs personnes par devant ledit juré Jehan Vanner tixerant de toilles et Nicolle sa femme de luy auctorisée demourans audit Provins, lesquels ont japieca tenu ledit héritaige à tiltre de rente dudit Jehan Lecourt à cause de feu Pierre Dargent duquel Dargent ledit Lecourt a le droit à cause de feu Jehan Lecourt son père, et lesquels Vannier et sa femme ont renoncé au bail à eux fait dudit héritaige pa rledit feu Pierre Dargent et par ledit Lecourt sans jamais y rien demander ne relancer et partant ledit et sa femme sont et demeurent quites envers ledit Jehan Lecourt bailleur des arrérages deubz à yceluy Lecourt pour raison desdites rentes et autrement de toutes choses quelconques qu'iceluy Lecourt leur pourroit demander jusques à huy, ladite rente de 25 sols tz rachetable à tousjours par ledit preneur ou ses hoirs en paiant audit bailleur ou ses hoirs à tous ses bons prins la somme de 25 livres tz pour le principal d'icelle avec les arrérages et en pourra racheter 5 sols à une fois en paiant 100 sols tz et rabatre d'icelle rente pro rata, obligent etc renonçant etc présents à de Jehan Robinot sergent Jehan Legros le jeune Jehan Vernesson.

1503.04.22 vue 3352 - ... **Ayoul Lecourt boucher** et Marion sa femme à cause d'elle, Gilet Maillart, Pierre Maillart tanneurs, Jehan Maillart boucher, Denis Maillart aussi tanneur âgé de 24 ans et Nicolas Maillart tixerant de draps âgé de 22 ans tous frères et sœurs enfants de feu Jehan Maillart tanneur et Perrette jadis sa femme à présent veufve de lui, lesdits Jehan et Denis Maillart jouissant de leurs droits ... tous demourans à Provins, recognurent pour la bonne amour qu'ils ont les ungs aux autres avoir voulu et accordé que si l'un d'eux alla de vie à trespass avant ladite Perrette leur mère que Dieu ne veuille, en ce cas les enfants de celui qui seroit dédé déréprésenteront la personne de leur père et mère à la succession advenue d'icelle Perrette et auront et prendront lesdits enfants autant de biens meubles et héritages en ladite succession comme eut fait et peu faire leurdit père ou mère ...

1503.06.03 vue 3391 - Pierre Blanot laisné vigneron demourant à Pougnis ... vendu à **Colin Lecourt tanneur demourant à Provins** 5 quartiers de terre ou environ ...

1504.02.27 n.s. (1503) vue 3584 - Pierre Farel fils de feu Jehan Farel en son vivant marchand bourgeois de Provins ... âgé d'environ 27 ans ... a constitué ses procureur Jehan Farel son frère et **Marc Lecourt**

1504.03.09 n.s. (1503) vue 3600 - Jehan Dargent vigneron demourant à Gouaix ... vendu à **Mathurin Lecourt marchant demourant à Provins** 20 sols de rente annuelle et perpétuelle ...

1504.03.26 n.s. (1503 avant Pasques) vue 3616 - Jehan Defaye cordonnier demourant à Provins ... eschange viager à **Germain Lecourt marchand demourant audit lieu** ... une pièce de vigne ...

1557.03.19<sup>37</sup> Guillaume Gentil vigneron demeurant à Villenauze la Grande reconnaît avoir vendu constitué assis assigné promis garantir à **Mathurin Lecourt marchand tanneur demeurant audit Provins** ad ce présent acheteur la somme de 10 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle ... par chacun an de trois mois en trois mois premier paiement montant 3 sols 6 deniers du jourd'huy en trois mois et ladite somme continuer par chacun an de trois mois en trois mois à tousjours assise sur une maison et jardin sis audit Villenauze en la rue des Chasnets tenant d'une part à Colin Marye d'autre à Guillaume Gentilz dit charetier

<sup>37</sup> AD77-216E1258 Duret notaire à Provins

butant d'un bout à Jehan Nesle d'autre au chemin royal ; item sur trois arpents de terre sis audit finage de Villenauxe au lieu dit la Magdeleine tenant d'une part à Gilet Le tixerant d'autre à Pierres Prieur abutant d'un bout à Jehan Chamerel d'autre audit Pierres Prieur que ledit vendeur dit avoir acquit du sieur Carneille ; Item sur 6 quartiers et demy de vigne en plusieurs pieces sises audit finage de Villenauxe ... ceste vente moiennant la somme de 6 livres tournois (vue 118)

1558.08.19 sont comparuz devant moy notaire royal à Provins estant au logis ou puis naguères demeuroit **deffunt Louis Lecourt en son vivant garde du scel aux contracts de la prévosté de Provins assis audit Provins rue Saint Ayoul** honorable homme Pierre Drouart sergent huissier du siège présidial dudit Provins muny et foncé de certaines lettres d'eschange faictes et passées soubz le scel aux contracts de la prévosté de Paris par devant Lucas Pajonnet et Lois Legendre notaires du roy nostre seigneur au chastelet de Paris le vendredi 5 aoust audit an 1558 entre Gilles de Vendieres à Velyer sergent extraordinaire audit siège présidial de Provins, tant en son nom que comme procureur d'Ayoule Ponceau sa femme et fondé suffisamment de lettres de procuration dont seroit apparu auxdits notaires et ledit Drouart huissier par lesquelles lettres appert ledit de Vendieres audit nom avoir baillé cédé quicté transporté et délaissé audit tiltre d'eschange du tout dès maintenant à toujours et promis esdits noms en en chacun d'iceulx pour le tout sans division ne discussion garantir tout tel droit de faculté de recevoir et autres que ledit Bedeures et ladit Ayoule Ponceau sa femme auroient et pourroient avoir à l'encontre de deffunt Lois Lecourt assigné suivant ladite faculté (f°2) à eux donnée par ledit arrêt de retirer de ung ses hoirs et ayant cause dedans 5 ans prochains que expereront le 27 novembre prochainement venant la moictié d'une ferme contenant maison et grange couverts de fouere jardin et court contenant arpent et demy et ung autre jardin ... par devant Raphael Deforges notaire royal audit Provins le 9 août 1558 envoyé à honnoraibles hommes maistres Nicolas Lecourt procureur au chastelet de Paris demourant audit lieu, Pierre Lecourt licencié ès loix advocat audit Provins, en leurs noms, Marie Truffe sa femme, Pierre Branche bourgeois de Provins, (blanc) Lecourt sa femme, Jacques Angenost marchand demourant audit Provins (blanc) Lecourt sa femme à cause de leursdites femmes, ledit Me Nicolas Lecourt soy faisant et portant fort de sa femme, héritiers chascun pour une quatriesme partie les 4 faisant le tout dudit deffunt Lois Lecourt, Nicolas Peylera ? marchant demourant audit Provins, Marguerite Verra ? sa femme à cause d'elle, Cyla ? Basille de Pierestat demourant audit lieu es noms et comme soy faisant fort de Jehan Basille tuteur avec luy des enffants mineurs d'ans de luy et de deffuncle Clémence Verdier jadis sa femme (f°3) et Gaspard Possot aussi marchant demourant audit Provins à cause de Jehanne Basille fille desdits Ysac Basille et Clémence Verrier ses père et mère, lesdits Phlias et Basille eulx faisant et portant forts de Jehan Michel marchant demourant à Bray sur Seine héritier à cause de (blanc) Cordier sa femme

1558.08.19 sont comparuz devant moy notaire royal à Provins estant au logis ou puis naguères demeuroit **deffunt Louis Lecourt en son vivant garde du scel aux contracts de la prévosté de Provins assis audit Provins rue Saint Ayoul** honorable homme Pierre Drouart sergent huissier du siège présidial dudit Provins muny et foncé de certaines lettres d'eschange faictes et passées soubz le scel aux contracts de la prévosté de Paris par devant Lucas Pajonnet et Lois Legendre notaires du roy nostre seigneur au chastelet de Paris le vendredi 5 aoust audit an 1558 entre Gilles de Vendieres à Velyer sergent extraordinaire audit siège présidial de Provins, tant en son nom que comme procureur d'Ayoule Ponceau sa femme et fondé suffisamment de lettres de procuration dont seroit apparu auxdits notaires et ledit Drouart huissier par lesquelles lettres appert ledit de Vendieres audit nom avoir baillé cédé quicté transporté et délaissé audit tiltre d'eschange du tout dès maintenant à toujours et promis esdits noms en en chacun d'iceulx pour le tout sans division ne discussion garantir tout tel droit de faculté de recevoir et autres que ledit Bedeures et ladit Ayoule Ponceau sa femme auroient et pourroient avoir à l'encontre de deffunt Lois Lecourt assigné suivant ladite faculté (f°2) à eux donnée par ledit arrêt de retirer de ung ses hoirs et ayant cause dedans 5 ans prochains que expereront le 27 novembre prochainement venant la moictié d'une ferme contenant maison et grange couverts de fouere jardin et court contenant arpent et demy et ung autre jardin ... par devant Raphael Deforges notaire royal audit Provins le 9 août 1558 envoyé à honnoraibles hommes maistres **Nicolas Lecourt procureur au chastelet de Paris** demourant audit lieu, **Pierre Lecourt licencié ès loix** advocat audit Provins, en leurs noms, Marie Truffe sa femme, Pierre Branche bourgeois de Provins, (blanc)

Lecourt sa femme, Jacques Angenost marchand demourant audit Provins (blanc) Lecourt sa femme à cause de leursdites femmes, ledit Me Nicolas Lecourt soy faisant et portant fort de sa femme, héritiers chascun pour une quatriesme partie les 4 faisant le tout dudit deffunt Lois Lecourt, Nicolas Peylera ? marchant demourant audit Provins, Marguerite Verra ? sa femme à cause d'elle, Cyla ? Basille de Pierestat demourant audit lieu es noms et comme soy faisant fort de Jehan Basille tuteur avec luy des enffants mineurs d'ans de luy et de deffunte Clémence Verdier jadis sa femme (f°3) et Gaspard Possot aussi marchant demourant audit Provins à cause de Jehanne Basille fille desdits Ysac Basille et Clémence Verrier ses père et mère, lesdits Phlias et Basille eulx faisant et portant forts de Jehan Michel marchant demourant à Bray sur Seine héritier à cause de (blanc) Cordier sa femme

1559.03.22<sup>38</sup> (avant Pâques dont le 22 mars 1560 n.s.) **Denis Lecourt sergent dangereux au baillage de Marly pour le roy notre sire** fait ses procureurs maîtres Philemon Maillard (blanc) et leur donne pouvoir de résigner et remettre es noms du roy notre sire ledit office de sergent du gué audit baillage pour et au proffit de Jehan Guarenjou demeurant audit Provins ... (vue 472)

1559.11.02 -p138 vue 149- ... honorable homme Pierre Branchu bourgeois de Provins et **Marye Lecourt** sa femme ... d'une part, et Jacques Angenost aussi bourgeois de Provins et **Jehanne Lecourt** sa femme ... recognurent ... échange et permutation ...

1560.07.21 -p224 vue 243- ... honorables hommes Jehan Fussard en son nom Jacques Thomassin marchant tainturier à cause de **Magdaleyne Fussard sa femme Jacques Lecourt aussi marchand** à cause de Marye Fussard sa femme ... tous demeurant à Provins, disans que dès longtemps ils auroient mis en proès deffunt Bernard Baillis en son vivant demeurant audit Provins affin d'avoir hypothecques à l'encontre de luy pour 6 septiers 2 boisseaux de bled froment demy boisseau de poix et demye poule de rente annuelle et perpétuelle qu'ils maintenoient avoir droit de prendre et percevoir par chacun an sur plusieurs héritages assis et situés à Augere et environs qui furent à feu André Martin ayeul dudit Baillis et aussi de grande quantité d'héritages à eulx deubz et escheus à cause de ladite tente laquelle rente auroit esté cédée et transportée par ledit feu André Martin à feu Me Jehan Dupas lesné ayeul desdits Jehan Fussard et femme desdits Thomassin et Lecourt, auquel procès ledit

1561.05.17 -p305 vue 324- ... vénérable et discrete personne messire Pierre Leloup prêtre demeurant à Sancya recognu être détempleur d'une petite maison audit Sancy à honorable homme et saige **Me Pierre Lecourt licencié es loix advocat à Provins**

1561.07.30 -p317 vue 336- ... honorable homme François Fouassier Anthoinette Tonneau sa femme Jehan Fouassier Claude Megissier en leurs noms Anthoine Prive Jehanne Fouassier sa femme à cause d'elle ... et Marie Fouassier femme de maistre Pierre Defontaines ... tous demourans à Provins **enfants et héritiers de Marguerite Lecourt en son vivant femme en premières nopus de François Fouassier** et en secondes nopus de deffunt Ambroys Megissier ... de 5 parties dont les 6 font le tout ... vendu ... à honorable homme Loys Lhoste hostellier et tavernier demourant à Provins et Clemence Fouassier sa femme aussi fille et héritière de ladite deffunte pour la 6ème partie ...les 5 parties en une maison garennes estables cour jardin ... en ceste ville de Provins rue Le Four au poisson ... à eux échus par le décès de ladite deffunte Marguerite Lecourt qui est décédée depuis un an ...

1561.11.11 -p340 vue 359- ... Nicolas Sara vigneron demourant à Poignis ... détempleur ... demy quartier de vigne ou environ au finage de Poignis ... chargé envers **Mathurin Lecourt le jeune marchant demourant à Provins** au nom et comme tuteur et curateur des enfants mineurs d'ans de luy et de deffunte Katherine Thomassin jadis sa femme comme héritiers de deffunte Marguerite Philipon en son vivant veufve de feu Guillaume Thomassin de la somme de 27sols 6 deniers de rente annuelle payable chacun an au jour St Martin dyver à toujours et racheptable, ladite rente advenue auxdits mineurs par partage fait avec Christofle Debouslle et sa femme

<sup>38</sup> AD77-216E1258 Duret notaire à Provins

1561.12.31 -p362 vue 384- ... **Jacqueline Lecourt femme séparée de Jehan Viguereux demeurant à Provins** .. vendu ... à Jehan David hostellier et tavernier au chastel de Provins et Perrette Pastoureau sa femme ... la moitié par indivis d'une estable chambre haute selliers ...

### 1559 : contrat de mariage Guillaume Lecourt Nicole Perrot

Le 25 octobre 1559<sup>39</sup> Furent présents en leurs personnes Guillaume Lecourt fils de Mathurin Lecourt demeurant à Provins procédant de l'autorité et du consentement de Mathurin Lecourt son frère assisté de Guillaume Lecourt, Nicolas Lecourt, Christofle Debouchouille son oncle d'une part, et Nicole Perrot fille de honorable homme Edmé Perrot et Perrette Lemardre procédant aussi de l'autorité et du consentement desdits Perrot et sa femme assisté de noble homme et sage Me Claude Thibault conseiller au siège présidial de Provins gendre dudit Perrot d'autre part, lesquelles parties recongnurent de leurs bons grés en la présence de l'autorité et du consentement que dessus avoir promis et par ces présentes promettent prendre l'un l'autre par mariage si Dieu et notre mère ste église s'y accordent le plus tost qu'il sera délibéré et avisé entre euls leurs parents et amis ; en faveur et contemplation duquel mariage et pour le bien et accroissement d'iceluy lesdits Perrot et sadite femme ont promis et seront tenus de bailler auxdits futurs mariés le jour de leurs espousailles la somme de 800 livres tz pour une fois avec ce vestir accoustrer et entrousseler ladite Nicole leur fille bien et honnestement selon son estat, aussy a esté accordé entre lesdites parties et leurs parents et amis que si ledit Guillaume Lecourt fils de Mathurin décéda auparavant ladite Nicole sa future femme sans hoirs nés de leurs corps seulement que en ce cas ladite Nicole reprendra par preciput avant les héritiers dudit Guillaume la somme de 400 livres tz pour une fois, et le reste des autres biens et meubles qui seront demeurés après le décès dudit Guillaume Lecourt se répartiront par moitié entre ladite Nicole et les héritiers dudit Guillaume Lecourt (f°2) ; aussi ledit Mathurin Lecourt a promis et sera tenu de vestir ledit Guillaume son fils bien et honnestement et de lui fournir sa menuyserye et de bailler et fournir à ladite Nicole de bagues et joyaulx honnestes selon son estat, et par ces mesmes présentes ledit Guillaume Lecourt a doué et doue ladite Nicole sa future femme du douaire coustumier selon la coustume du baillage de Meaulx et quant aux banquets et frais des nupces ils se feront par moitié entre lesdits Edmé Perrot et Mathurin Lecourt

### 1562 :

AD77-1056<sup>E</sup>476 - 1562.07.22 vue 142 - fut présent en sa personne honorable homme Loys Ythier marchand demeurant à Provins lequel recognut avoir eu et receu de honorable homme **Mathurin Lecourt bourgeois dudit Provins** ad ce présent et acceptant la somme de 15 livres tz moyennant laquelle ledit Ythier a quitté et quitte par ces présentes ledit Lecourt de tous les dommages et intérêts qui lui estoient adjugés par sentence rendue au siège présidial de Provins à son profit contre ledit Lecourt le 7 may 1562 et pour ce que de ladite sentence y auroit appel interjeté de la part dudit Lecourt en la cour de parlement à Paris en laquelle il auroit fait inthimer ledit Ythier, se sont lesdites partyes désistées et désistent moyennant ces présentes dudit provès et appel sans aulcuns autres despends ne demandes l'un vers l'autre ...**signé Ythier, Lecourt**

### 1596 : Jeanne Moreau veuve de Gaspard Lecourt vend

AD77-1057<sup>E</sup>422 Jacque Delanoe notaire à Provins - 1596.12.04 vue 346 - Charles Garnier tixerand en thoilles à Provins pris à tiltre de rente annuelle et perpétuelle de dame Jehanne Moreau veuve de feu Gaspard Lecourt demeurant à Provins une pièce de terre qui soulloyt estre en vigne contenant 30 perches

<sup>39</sup> AD77-260<sup>E</sup>290 Pierre Defontaines notaire royal à Provins

1596 : Claude Lecourt fils de Jean et neveu de Guillaume

1596.03.18 vue 167 - honneste femme Nicolle Lecourt à présent veuve de feu Me Thibault Menton vivant greffier en chef des eaux et forests du baillage de Provins prins à rente annuelle et perpétuelle d'honneste femme Edmée Jeubert femme de Me Jehan Lecourt de présent absent pour le service du royaume curatrice créée par justice à Claude Lecourt son fils hiéritier pur et simple de defunt Guillaume Lecourt en son vivant marchand demeurant audit Provins son oncle,

1597 : héritiers de Simon Lecourt et Gabrielle Marquant

AD77-1057E422 Jacques Delanoe notaire à Provins - 1597.03.21 vue 166 - honorable homme Denis Lefendeur sergent royal à Provins tant en son nom que comme tuteur des enfants de luy et defunte Charlotte Dubuisson jadis sa femme et encors soy faisant fort de Nicolas Moreau et Jehanne Dubuisson sa femme à cause d'elle tant en son nom que comme héritière de Jacques Hiart fils de Jacques et defunte Nicole Dubuisson héritiers de defunt Edmé Dubuisson vivant marchant demeurant à Provins d'une part, et Pierre Rayer paulmier demeurant audit Provins à cause de Symone Leblanc sa femme fille de defunte Catherine Prive héritière en partie de defunte Marguerite Marquant vivante femme de Symon Lecourt fils de Nicolas aussi marchant demeurant audit Provins d'autre, lesquelles parties de leurs bons grés sans force pour obvier aux frais qu'il conviendrait faire en exécution des sentences obtenues tant au siège de la prévosté que baillage de Provins par lesdits Lefendeur et Moreau esdits noms touchant le payement des arrérags de la moitié de 13 septiers de bled froment de rente constituée par defunt François Lombart et sa femme au proffit dudit defunt Edmé Dubuisson à prendre sur certains héritages assis à Saint Bouy et es environs acquis par ledit Lecourt depuis la création de ladite rente et constant le mariage de luy et de ladite Marquant comme aussi pour la continuation de ladite rente à l'advenir, desquels arrérages comme aussi du sort principal de ladite rente s'est trouvé ledit Rayer à cause de ladite femme estre tenu et redevable comme héritier de ladite defunte Marquant son ayeule d'une quatriesme partie les quatre parts faisant le tout pour laquelle quatriesme partie tant dudit sort principal de ladite rente à la raison de ... comme aussi pour les arrérages escheus et autres qu'ils peuvent debvoir des despends desdits procès en leur regard et jusques à ce jour (f°2) ils ont ensemble composé et accordé à la somme de 32 escuz 15 sols tz que ledit Rayer en a promis et promet et sera tenu payer audit Lefendeur esdits noms ...

1597 : Claude Lecourt veuve Girard acquiert un pré

AD77-1057E422 Jacques Delanoe notaire à Provins - 1597.04.01 vue 212 - Guillaume Bernard boulanger à Provins et Loise Portier sa femme vendu à honneste femme Claude Lecourt veuve de feu Me Denis Girard vivant notaire royal à Provins les droits parts et portions qui appartiennent auxdits vendeurs tant du propre de ladite Portier que par acquisition qu'ils ont dit avoir faite de Jehan Prive et sa femme en deux pièces de pré contenant 3 quartiers 4 perches au finage de St Bris

1598 : enfants de Jean Lecourt et Nicole Saulsoy

AD77-1057E424 Jacques Delanoe notaire à Provins : 1598.06.11 vue 183 - abesse couvent des Cordellières lez Provins vendent à Me Jehan Saulsoy conseiller et esleu pour le royaume notre sire en la ville et élection de Provins au nom et comme tuteur et curateur de Jehan et Pierre Lecourt enfants mineurs d'ans de defunts Jehan Lecourt vivant procureur à Provins et Nicole Saulsoy ses père et mère la somme de 8 escuz ung tiers de rente annuelle et perpétuelle

1598 : Jean Lecourt vend un passage à Nicolas Moreau

AD77-1057E424 Jacques Delanoe notaire à Provins : 1598.06.16 vue 188 - Fut présent en sa personne Jehan Lecourt sergent royal à Provins lequel recognut avoir vendu ceddé et par ces présentes vend cèdde promis et promet garantir de tous troubles et empeschements à Nicolas Moreau marchand tanneur audit Provins présent acheteur pour luy ses hoirs c'est à savoir ung droit de passage qui se consiste en

une allée de 5 pieds d'espace qui se prend par-dessus la rue de la Coul dre et par endroit du coing de derrière la maison dudit vendeur environ 3 pieds faisant moitié de l'espace y estant et dudit endroit se continuera ledit passage en ligne droite jusques à une tannerie faisant partie des lieux que ledit achapteur a aquis de Maurice Bretin et de Perrette Chane sa femme à l'endroit et un bien que ledit achapteur laissera 11 pieds et demy au lieu de 15 pieds qu'il estoit tenu luy livrer ... de ladite tannerie attenant de la court dudit vendeur suivant et conformément au partage général qui a esté fait entre ledit Lecourt vendeur et lesdits Bretin **et leurs femmes héritiers de defunt Simon Lecourt** des maisons et héritages qui leur appartenaient et contenuz en iceluy partage assis à Provins rue de la Coul dre ... la présente vendition faite pour le prix et somme de 6 escuz sol argent franc audit vendeur ... et promet ledit vendeur faire ratifier le présent contrat par Marie Lecourt sa femme ...

### 1598 : aveu Jeanne Moreau veuve de Gaspart Lecourt

AD77-1057E424 Jacques Delanoe notaire à Provins : 1598.06.20 vue 193 - comparurent honnêtes femmes Jehanne Moreau veuve de feu Gaspart Lecourt en son nom et Perrine Thomassin veuve de feu Nicolas Moreau tant en son nom que comme tutrice des enfants dudit defunt et d'elle, lesquelles ont recognu et confessé reconnoissent et confessent à elles esdits noms compéter et appartenir compète et appartient une maison couverte de thuille grange estable court jardin et aireaux contenant en fonds ung quartier et demy ou environ, les lieux comme ils se comportent, assis paroisse de Basoches tenant d'une part à la rue du Carefour de la Groue

### 1598 : rente impayée

AD77-1057E424 Jacques Delanoe notaire à Provins : 1598.07.02 vue 202 - noble homme Girard Janvier notaire et secrétaire du roi maison et couronne de France tant en son nom que comme soi faisant fort de ses cohéritiers des successions de noble homme Me Girard Janvier et dame Marye Beranjon ses père et mère lequel combien que à cause de cartaine constitution de rente pour la somme de 38 escuz 20 deniers constituée audit defunt Janvier son père par **honorable homme Gaspart Lecourt** et autres dénommés audit contrat qui fut fait et passé par devant Noel Boyer notaire le 16 avril 1590 pour raison de laquelle rente seroient deubz d'arrérages grandes sommes de deniers que du compte fait avec Mathurin Lecourt fils dudit defunt Gaspart Lecourt soy faisant fort de Jehanne Moreau veuve dudit defunt Gaspart Lecourt sa mère, **Me Nicolas Lecourt conseiller** ... en l'élection de Provins, et Nicolas Rollemyn marchant demeurant audit Provins, toutes discussions faites de ce qui fut trouvé à desduire par lettres du roy et renliement de la cour pour raison des 5 années et payment cy est en 3 parties sur iceulx montans ensemble à la somme de 29 escus 35 sols à savoir de le veuve dudit defunt Gaspart Lecourt à 2 fois la somme de 19 escuz 35 sols et par (f°2) Me Nicolas Lecourt 10 escuz sol se montant à la somme de 227 escuz 24 sols 8 deniers lesquels arrérages luy debvront estre payés avant qu'il peust estre contraint à recepvoir le sort principal ne partye d'iceluy, néantmoings pour aulcunes bonnes ... la mouvans et pour le pouvoir qu'il a dit en avoir de sesdits cohéritiers et autre les promesses et assurances que les dessus nommés luy ont faites de luy payer promptement tous les arrérages, a confessé avoir eu et receu comptant dessusdits par les mains de Mathurin Lecourt la somme de 150 escuz pour le rachapt du sort principal de 11 escuz et demy faisant partie de ladite rente de 38 escuz 20 sols de laquelle mesme rente auroit esté cy devant rachapté 20 escuz 50 sols tz dont quictance leur a esté baillée ... par Me Gabriel Deverse procureur dudit sieur Janvier et sesdits héritiers fondé de pouvoir d'eulx, tellement que ladite rente et cours principal ne monte plus qu'à 5 escuz rachaptable de 60 à commencer de ce jour d'huy pour laquelle somme de 5 escuz de rente comme aussi our les arrérages escheuz jusqu'à ce jour montans à la somme de 227 escuz 54 sols 8 deniers tz ledit contrat demourant en sa force et vertu lesdits arrérages lesdits acceptans promectent et gagent bailler et payer l'un pour l'autre et l'un seul pour le tout sans division ni discussion (f°3) ... et sans que la présente puisse nuire ne desroger à son ypotheque par sondit contrat ne pareillement à l'encontre des autres coobligés en icelluy, à l'encontre desquels ledit sieur Janvier se pourra pourvoir dès à présent pour le payement desdits arrérages ainsi que bon lui semblera à savoir 55 escus sol dedans lejour St Martin d'hiver prochainement venant et le reste à pareil jour ung an après ensuivant à peine de tous despens

dommages et intérêts en cas de remise car autrement n'eust ledit sieur accepté ledit rachapt ... (encore 5 pages)

1598 :

1598.07.30 vue 242 - Furent présents en leurs personnes Gaspard Lecourt fils de feu Gaspard Lecourt vivant bourgeois de Provins procédant de l'autorité de honneste femme Jehanne Moreau veuve dudit deffunt sa mère, d'honorable homme Mathurin Lecourt sergent royal audit Provins son frère, Jehanne Thomassin veuve de feu Nicolas Moreau sa tante d'une part, et Marie Lescoufflier à présent veuve de feu Nicolas Macé assistée d'honorable homme Jehan Mace son beau-père, Jehanne Thomassin veuve de feu Anthoine Lescoufflier sa belle sœur, Jehanne Cuisine femme dudit Macé, Nicolas Lescoufflier fils son frère, Pierre Thomassin et Charles Robinot demeurant audit Provins ses beaux frères, lesquels Gaspard Lecourt et Marie Lascoufflier ont promis et promettent prendre l'un d'eulx l'autre par foy et loy de mariage si Dieu notre mère sainté église s'y accordent et le plus tost que faire se pourra et sera avisé entre eux leurs parents et amys ; en faveur et contemplation duquel futur mariage ladite Jehanne Moreau a promis et promet par ces présentes bailler fournir et payer audit Gaspard son fils par devant ledit jour des espouzailles la somme de 300 escus d'or sol en argent bagues et joyaux outre ses habits et le marier franc et quicte de toutes debtes sur son bien paternel ; et encores est accordé que si durant et constant ledit mariage ledit Gaspard Lecourt vend ou alyène quelques héritages rentes ou revenu immeubles en cas ladite Marie sera tenue remplacer les deniers desdites venditions ou alyénations en autres héritages ou rentes (f°2) pour sortir pareille nature de propre à ladite Marie, et si lesdits remployz n'estoient faicts lors de la dissolution dudit mariage, ils seront admis en debtes dudit Lecourt futur espoux auparavant ladite Marie en ce cas elle reprendre par préciput sur les plus clairs biens dénommés communs entre eux leurs dudit décès ls sommes de deniers à quoy se trouveroient monter lesdites venditions ou alyénations mais au cas que ladite Marie décéda la première auparavant ledit Lecourt aussi sans hoirs lesdits héritiers d'elle ne feront aucune reprise desdites ventes et alyénations ou venditions si aucunes estoient trouvées qu'icelles n'excédoient la somme de 10 escuz 10 sols, et si elles excédoient ladite somme de 100 escuz reprendront aussi par préciput le surplus, et lesdites reprises ainsi faites le reste se partiera par moitié entre le survivant et les héritiers ; et a ledit futur espoux doué et doue sadite future espouse de douaire coustumier

1598 :

1598.09.09 vue 264 - Catherine Philippe veuve de feu Jehan Robinot et Jehanne Moreau veuve de feu Gaspard Lecourt vivant marchand demeurant en ceste ville de Provins d'une part, et Mathieu Leplaideur notaire royal audit lieu d'autre, disant lesdites parties, savoir est ledit Leplaideur que comme créancier en la succession de deffunt Nicolas Leplaideur son tuteur à faute de paiement à lui fait de la somme de 173 écus 30 sols d'argent à lui deubz par ledit deffunt ... transaction

1598 : Jeanne Moreau veuve de Gaspard Lecourt et Mathurin Lecourt

« Le mercredi 21 octobre 1598<sup>40</sup> furent présents honneste femme Jehanne Moreau veuve de feu Gaspard Lecourt vivant bourgeois de Provins et Mathurin Lecourt son fils demeurant audit Provins lesquels recognurent avoir vendu ceddé constitué assigné et par ces présentes vendent cèddent constituent et assignent, promis et promettent garantir fournir et faire valoir par chacun an à leurs propres cousts l'un d'eulx seul et pour le tout sans division ne discussion renonçant auxdits droits, mesme ladite Moreau aux droits Velleyn authentique si qua mulier et autres droits faits et introduits pour et en faveur des femmes à elle donnés à entendre par ledit juré, à honneste femme Elizabeth Lecourt veuve de feu Sydrac Faulchon vivant apothicaire demeurant audit Provins présente aachepteresse pour elle ses hoirs c'est à savoir la somme de 8 escus un tiers de rente annuelle et perpétuelle à recepvoir et percepvoir chacun an

<sup>40</sup> AD77-1057E424 Jacques Delanoe notaire royal à Provins

par ladite veuve sesdits hoirs au jour du 21 octobre de ces présentes premier terme de payement commençant du jourd'huy en ung an et à continuer ledit jour à tousjours ou jusques au rachapt par lesdits constituants pourvu faire iceluy à une seule fois en et sur une grande maison couverte de thuille consistant en plusieurs corps de logis court jardin les lieux comme ils se comportent assis à Provins rue des Fesseaulx tenant d'une part à Michel Gervais le jeune d'autre à Jehan Thineau d'un bout sur ladite rue des Fesseaulx d'autre par derrière sur le ruisseau des Aulges, en laquelle demeure de présent ladite veuve, item en et sur la maison et hostellerie du Chapeau Rouge circonstances et dépendances d'icelle assise en ladite rue tenant la maison cy dessus déclarée, item (f°2) la quantité de 11 arpents de terre et 2 arpents de pré en 5 pièces assises au finage de Provins la première contenant 5 arpents au lieu Champbelles tenant d'une part à plusieurs et d'autre à la ruelle des vignes d'un bout sur le chemin, la seconde contenant 4 arpents au lieu Fleryon tenant d'une part audit Thineau d'autre (blanc) d'un bour sur le chemin du roy d'autre sur la veuve Jehan Robynot, la troisième contenant deux arpents au finage de Poignis tenant d'une part et aboutant des deux bouts sur les chemins à ladite veuve appartenant, la quatrième la présente vente et constitution moyennant 100 escuz d'or<sup>41</sup> aigle franc que lesdits constituants ont eue et receue de ladite veuve ...

### 1605 : contrat de mariage Pierre Lecourt Gabrielle Regnard

Aucune filiation pour Pierre Lecourt

« Le 13 novembre 1605<sup>42</sup> furent présents en leurs personnes noble homme Me Pierre Lecourt advocat à la cour de parlement demourant en ceste ville de Provins d'une part, et Gabrielle Regnard fille de noble homme et sage Me Vallentin Regnard conseiller du roy notre sire lieutenant général au baillage dudit Provins et de defunte dame Jehanne Tugues jadis sa femme d'autre part, lesquelles parties assistées auctorisées de l'advis et consentement à savoir ledit Lecourt de noble homme **Me Jehan Lecourt lieutenant de la Prévosté de ceste ville son frère**, Jehan Saulsoy conseiller et esleu pour le roy notre sire en l'élection dudit Provins, garde des sceaulx royaux audit lieu son oncle maternel et tuteur, Loys Saulsoy recepveur du taillon, Jehan Truffe conseiller audit baillage et siège présidial aussi ses oncles, Pierre Retel conseiller du roy lieutenant particulier civil et assesseur criminel audit baillage et siège présidial, Loys Saulsoy laisné ses grands oncles maternels, et vénérable et discrete personne maistre Martin Girori prêtre curé de Fontaine ... et de ladite Gabrielle dudit sieur Regnard son père, de noble homme Me Gerard Janvier conseiller notaire et secrétaire du roy maison et couronne de France, Nicolas Perron escuier conseiller du roy damoiselle Marguerite de Choumedon veufve de feu Jehan Alleaume vivant escuier conseiller de longue robe en ceste dite ville de Provins, ont promis et promettent par ces présentes prendre l'un l'autre par ordre et sacrement de mariage, iceluy solempniser au plustost que faire se pourra si Dieu et notre mère sainte église y consente et accorde ; en faveur duquel futur mariage (f°2) ledit sieur Regnard lieutenant a promis et promet bailler et payer audit Lecourt futur espoux la veille de ses espouseilles la somme de 3 600 livres tz et oultre habiller sadite fille de luy donner un trousseau comme il est accoustumé le tout bien et deument et selon qu'aux qualités desdits futurs mariés appartient de faire, moitié des frais des noces et banquets qu'il conviendra faire ; et ledit Me Pierre Lecourt de l'auctorité avis et consentement susdit a doué et doue ladite Gabrielle sa future espouse de la somme de 250 livres de rente de douaire prefix pour en jouir par elle tant que douaire aura lieu, et auquel elle s'abstiendra si bon lui semble sinon prendra le coustumier et lequel douaire préfix ne se pourra rachepter sinon qu'il y eust enfants de leur mariage auquel cas ladite future espouse sera tenue soufrir le rachapt dudit douaire prefix seulement en luy baillant payant à une seule fois par sesdits enfants ou leurs tuteurs et curateurs la somme de 1 500 livres tz ; sera tenu ledit futur espoux remployer moitié de ladite somme de 3 600 (f°3) livres tournois en rentes ou héritages qui sortiront nature de propre à ladite future espouse ses hoirs et ayans cause et néanmoings où il y auroit enfants dudit mariage futur, ledit remploy ne

<sup>41</sup> En 1598, sous le règne d'Henri IV, l'écu d'or valait 65 sous, soit 3,25 livres tournois, tout en conservant un poids d'environ 3,25 grammes d'or.

<sup>42</sup> AD77-260<sup>E96</sup>

se fera que d'un quart de ladite somme de 3 600 livres ; seront lesdits futurs époux communs en biens meubles acquets et conquests immeubles sinon qu'il leur advienne quelque succession ou successions directes ou collatérales auquel cas les deniers ou héritages desdites successions demeureront propres à celuy des deux auquel elles adviendront nonobstant les us et coutumes des lieux ou lesdites rentes et héritages sont assis, desquelles dès à présent et en tant que besoing seroit lesdites parties ont dérogé et dérogent par cesdites présentes ; a esté accordé que si pendant et constant ledit mariage il y eu des rentes racheptées ou héritages vendus remploy en sera fait au profit de celui ou celle desdits futurs conjoints auquel ils appartiennent et où ledit remploy ne seroit fait auparavant dissolution d'iceluy mariage ladite future épouse reprendra par préciput le prix desdites rentes ou héritages vendus sur les biens de la communauté s'ils suffisent sinon sur les rentes et héritages dudit futur espoux et toutefois où ledit futur conjoint pour parvenir à ung estat ou autrement vendrait ou alinéait (f°4) toutes ses rentes constituées ou la pluspart d'icelles et que par son décès ledit estat fut perdu aucun remploy n'en sera au préjudice de ladite future espouse, laquelle pareillement ne sera tenue des debtes de leur communauté encores qu'elle s'y fust obligée ; au payement et continuation du douaire cy dessus accordé de remploy susdit ledit futur espoux a obligé affecté et hypothqué tous et chacuns ses biens meubles immeubles présents et à venir quelque part qu'ils soient assis et situés et spécialement ses terres du chasteau de ceste ville les ungs respondent pour les autres sans que la généralité déroge à la spécialité ni au contraire ; advenant le décès de l'un desdits conjoints le survivant reprendra par préciput et hors part après l'accomplissement des articles cy dessus accordés à savoir ledit futur espoux ses habits livres armes et chevaux de monsture ou la somme de 600 livres tz à son choix, comme au semblable ladite future épouse rendrendra ses habits bagues et joyaux ou pareillement la somme de 600 livres aussi à son choix ; car ainsi accordé entre lesdites parties ans lesquelles clauses et conditions n'eut esté ledit mariage fait ni accordé,

### 1638 : contrat de mariage de Marie Lecourt et Nicolas Duperrot

Le 30 mai 1638<sup>43</sup> Furent présents en leurs personnes Nicolas Duperrot esquier conseiller du roy nostre sire et son procureur au baillage présidial prévosté et autres sièces royaux de ceste ville de Provins y demeurant, fils de feuz Nicolas Duperrot vivant aussi esquier conseiller du doi et son procureur esdits sièges et de damoiselle Philippe Choiset jadis sa femme, assisté de monsieur maistre Maurice Joyau sieur de Marrolles conseiller du roy nostre sire président au siège présidial de cestedite ville de Provins, damoiselle Claude Duperrot son espouze, Denis Durochier escuyer sieur de Miry et damoiselle Catherine Duperrot son épouze ses beaux frères ... demeurant en ceste dite ville de Provins d'une part, et damoiselle Marie Lecourt fille de noble homme et saige Me Jehan Lecourt conseiller du roy nostre sire lieutenant et juge magistrat criminel de longue robe esdits baillage et siège présidial et **damoiselle Louise Faulchon sa femme** assisté et auctorisé de sesdits père et mère et encore de nobles hommes maistres Nicolas Beaujan aussi conseiller du roy nostre sire et son premier advocat es mesme siège, damoiselle Gabrielle Regnard son épouze, Louis Saulsoy aussi conseiller du roy recepveur du taillon en l'élection de ceste dite ville, dame Suzanne Thyneau sa femme, Louis Saulsoy le jeune, Jehan Lecourt le jeune conseiller magistrat esdit baillage et siège présidial, et honorable homme Pierre Lange marchand et bourgeois demeurant audit Provins ses parents et amis d'autre part : lesquels Duperrot et damoiselle Marie Lecourt de l'auctorité que dessus recognurent volontairement avoir promis et promettent par ces présentes eulx avoir et prendre l'ung l'autre par nom et loy de mariage et ledit mariage solemniser en face de nostre mère saincte église au plutost que faire se pourra ; en faveur duquel futur mariage ledit sieur lieutenant criminel père de ladite damoiselle future espouze a promis et promet luy donner en advancement d'hoirie la somme de 15 000 livres tournois dont le tiers entrera en communauté et le surplus montant à la somme de 10 000 livres tournois demeurera es mains dudit (f°3) sieur lieutenant criminel pour estre employés en achats de rentes ou héritages qui sortiront nature de propre de ladite future épouze et aux siens de son costé et ligne, et jusques à ce que ledit employ soit faict de ladite somme de 10 000 livres tz ledit sieur lieutenant

<sup>43</sup> AD77-260<sup>E</sup>121 François Quillet notaire à Provins

criminel en paiera intérêts au sur de l'ordonnance ; et de la part d'iceluy sieur futur époux, a promis et promet baguer et habiller ladicta damoiselle future espouse selon sa qualité et oultre luy a constitué et constitue 600 livres tournois de douaire prefix racheetable au cas qu'il n'y ait enfants dudit futur mariage de la somme de 6 000 livres tournois, et où il y auroit enfants ledit douaire ne sera que de la somme de 300 livres tz racheetable de 3 000 livres tournois, le tout sans retour : plus a esté convenu qu'arrivant la dissolution dudit futur mariage par le décès de l'ung desdits futurs conjoints, le survivant reprendra par préciput, scavoir ledit sieur futur époux ses habits livres armes et chevaux et la dite damoiselle future épouse ses habits bagues et joyaux ou la somme de 1 500 livres tournois avec une chambre garnie de pareille valeur, le tout à son choix, laquelle chambre garnie elle ne reprendra s'il y a enfants et le surplus des biens de ladite communaulté se partagera esgalement entre le survivant et les héritiers du précédent : sera pareillement loisible à ladite damoiselle future épouse, arrivant le décès d'iceluy sieur futur époux, de renoncer à leur communaulté, quoy faisant elle reprendre ce qu'elle y aura porté, avec ses habits bagues joyaux et chambre garnie ou leur valeur cy dessus, aussi à son choix sans estre tenue de payer aucune debte, encore qu'elle s'y feusse expressément obligée, et pourront les enfants procédés dudit futur mariage faire la mesme renonciation et reprise, en l'egard ce ce que ladite damoiselle future épouse aura porté en ladite communaulté seulement, et où il y auroit eu quelques propres aliénés pendant et constant ledit mariage, remploy en sera (f°4)

1617	05	25	<b>MIESA...</b> Jeanne « fille de Me Robert <b>Miesa...</b> procureur et Anthoinette Bouzier, parrain <b>Jehan Lecourt (s)</b> fils de Mathurin Lecourt conseiller <i>en la prévosté</i> marraines <b>dame Gabrielle Regnard (s)</b> veuve de Me <b>Pierre Lecourt</b> <i>advocat</i> et Marie Ruffier (s) fille d'honorables hommes Jehan -p149 »
1613	08	25	BARIER Louis « fils de Gabriel Barier et Marie Quillet parrains Pierre Tardif (s) et Pierre Legrand (s) fils de Pasquier, marraine Marie Quillet (s) femme de <b>Me Jehan Lecourt</b> <i>sergent royal</i> »
1612	04	20	BAROIS Philippe « fils de Gabriel et Marie Guillet parrains <b>honorable hommes Me Claude Lecourt (s)</b> <i>sergent royal</i> , et Nicolas Legrand (s) fils de Pasquier, marraine Philippe Constant (s) femme de Me Nicolas Guillet procureur -p79 »
1615	10	04	BASCHON Toussaint « fils de Pierre Baschon et Katherine Duruel, parrains Toussaint Mace (s) et <b>Pierre Lecourt (s)</b> marraine Katherine Baschon fille d'Adrien -p127 »
1614	06	20	BOUDET Pierre « fils de Pierre Boudet et Françoise Moreau, parrains Jehan Moreau (s) et Philippe <b>Lecourt (s)</b> fils de Mathurin, marraine Marie Durant (s) -p109 »
1612	10	31	CHOME Anne « fille d'Edmé Chome et <b>Christelle</b> (blanc) parrain Jehan Marineau (s) marraines Anne Gobret femme de Denis Lambert et Marie <b>Dresel</b> femme de Claude <b>Lecourt</b> »
1612	01	21	DUCLOU Bonaventure « fille de Nicolas Duclou et Marie Seseau, parrain Mathieu Boulanger marraines Bonaventure Galoys femme de Fiacre Boucher et Marie Lecourt (s) fille de honneste homme Mathurin Lecourt -p75 »
1615	12	05	DUPAS Nicolas « fils de Jehan Dupas et Perrete Bruneau, parrains Nicolas Dupas (s) apothicaire et <b>Pierre Lecourt (s)</b> marraine Marguerite Paillard femme de Pierre Bruneau -p129 »
1612	03	04	<b>FAUCHON</b> Elisabeth « fille de Me Anthoine Fauchon apothicaire et Anne Guichard, parrain honorable homme Nicolas Lecourt (s) contrôleur en l'élection marraines Elisabeth Lecourt (s) femme de Me Hierosme Guichard mère dudit Fauchon, et dame Louyse Fauchon (s) femme de Me Jehan Lecourt lieutenant de la prévosté -p76 »
1615	10	28	FAULCHON Anthoine « fils de <b>honnable homme Anthoine Faulchon</b> parrains honnable hommes <b>Gaspard Lecourt (s)</b> et Robert Michau (s) marraine dame Gabrielle Regnard (s) veuve de feu <b>honnable homme Me Louys Lecourt</b> -p127 »
1614	02	24	<b>FAULCHON</b> Louis « fils d'honnable homme Anthoine Faulchon et Anne Guichard, parrains noble homme Me Jehan <b>Lecourt (s)</b> lieutenant en la prévosté de Provins, et Me Guillaume <b>Lecourt (s)</b> <i>advocat audit</i> Provins, marraine dame Suzanne Yver (s) femme de noble homme Me Esthienne Bugnon président (p104) »
1618	02	10	GILLET Pierre « fils de Jacques Gillet et <b>Thienete</b> Voyer parrains <b>Claude Lecourt (s)</b> et Pierre Bugnon (s) marraine Marguerite Corcesson (s) -p159 »
1615	08	23	GODET Nicole « fille de Pierre Godet et Gabrielle Boileau, parrain Noel Ythier (s) fils d'Ayoul, marraines <b>Nicole Lecourt</b> et Françoise Laurent -p125 »
1617	09	28	LECOURT Alexandre « fils d'Ayoul Lecourt et Marguerite Marchant parrains Nicolas Gennay et Anthoine Champenois marraine Anne Baizela (s) -p154 »
1616	05	13	<b>LECOURT Claude</b> « fils d'honnable homme Gaspard Lecourt <b>lieutenant de céans</b> et Marie Escouflier parrains honorables hommes Claude Campion (s) <i>Champion</i> docteur en médecine, et Esthienne Carré (s) greffier en l'élection, marraine Marie Ruffier (s) fille d'honnable homme Jehan -p136 »

1614	02	22	LECOURT Louis « fils d'honorable homme Gaspard Lecourt et Marie Lescouflier parrains honorables hommes Me Louys Rayer (s) avocat à Provins et Louys Bidaut (s) marchand, marraine Marie Guillet (s) femme de Me Jehan Lecourt sergent royal -p104 »
1618	11	22	LECOURT <i>Nouel</i> « fils de Pierre Lecourt et Marguerite Hu, parrains Denis Prailly (s) et <b>Ayoul Lecourt (s)</b> , marraine <b>Jehanne Lecourt fille de Jehan</b> -p170 »
1616	01	18	LEJEUNE Louis « fils d'honorable homme Me Louys Lejeune et Jehanne Jourdin parrains honnorable homme <b>Me Jehan Lecourt (s) sergent royal</b> et André Nyvet (s) fils d'honnorable homme Me Louis Nyvet contrôleur, marraine Marie Retel (s) fille d'honorable homme Me Charles Retel lieutenant au siège présidial -p130 »
1618	12	26	MANOLLE Jeanne « fille de Clément Manolle et Jehanne Boisneau, parrain Martin Jeubert marraines Jehanne Gennay et <b>Nicole Lecourt</b> -p171 »
1618	09	26	MARNEAU Pierre « fils de Pierre Marneau et Geneviève Coedier parrains <b>Me Guillaume Lecourt (s) avocat au baillage et siège présidial</b> et Jehan <b>Rotel</b> marraine Marie Paillard -p168
1617	04	24	PRAILLY Marguerite « fille de Denis Prailly et Gabrielle Hu, parrain Jehan Prailly (s) fils de Jehan marraines Marguerite Hu femme de <b>Pierre Lecourt</b> et Marie Domanchin (s) fille d'honnorable homme Victor Domanchin esleu pour le roy à Provins -p148 »
1614	03	24	ROBINOT Marie « fille de Nicolas Robinot et Katherine Troussillon, parrain honnorable homme Mathurin <b>Lecourt (s)</b> marraines honnêtes femmes dame Jehanne Rohyer femme d'honnorable homme Estienne Thomassin marguiller de l'église de céan, Marie Troussillon (s) femme d'honnorable homme François Marchaix -p106 »
1612	01	26	ROUSSEAU Quirin « fils de Victor Rousseau et Genevieve Loyer parrains discrete personne Me Quirin Gallois (s) prêtre habitué en l'église de céans, et Gabriel <b>Meruele</b> marraine Etienne Lecourt femme de Jacques Guerin -p75 »
1614	05	28	THERODE Marin « fils de Marin Therode et Marguerite Seguin, parrains Jehan Mouton (s) et Laurent Therode, marraine Marie <b>Lecourt (s)</b> fille d'honnorable homme Mathurin -p108 »
1617	03	05	VALARET Philippe « fille de Denis Valaret et Anne Deschamps parrain honnorable homme Me <b>Guillaume Lecourt (s) avocat au baillage et siège présidial</b> marraines dames Philippes Nanyer (s) femme de Me Marc Quillet procureur et Marguerite Denise (s) fille d'honnorable homme Me Symon Denis enquêteur à Provins - p146 »
1613	02	22	VILARS Anne « fille de Denis et Anne Deschamps parrain Anthoine Grandin marraines dame Anne Denise (s) femme de <b>Me Guillaume Lecourt avocat</b> et Marie Denise (s) fille de Me <b>Ayoul</b> Denise »
1612	12	01	VOIGNI Pierre « fils d'Augustin Voigni et Marie Vionnet parrains honnêtes personnes Pierre <b>Garsiau (s)</b> sergent à Provins et Jehan Logre (s) marraine Marie <b>Lecourt (s)</b> »
1615	01	21	YTHIER Marguerite « fille d'honnorable homme Jehan Ythier marchant et Marie Gueron parrain honnorable Julien Gueron marchant demeurant à Valleray marraines dame Anne Retel (s) et <b>Marie Lecourt (s)</b> -p117 »

### 1503 : Colin Lecourt tanneur fils de feu Jehan

1503.02.21<sup>44</sup> n.s. (1502) vue 3274 - Martin Petit demourant à Toury paroisse d'Ermée Estienne Lambert le jeune demourant aux Chaises en leurs noms et Estienne Lambert laisné au nom et comme tuteur et curateur de Perrette fille de feu Pierre Lambert père dudit Estienne son frère, retenu à tiltre de rente annuelle et perpétuelle de **Colin Lecourt marchant tanneur demourant à Provins la moitié des héritages que tenait feu Jehan Lecourt père dudit bailleur assis es finages des Chaises Ermée Toury et es environs qui jadis furent à feu Pierre Moynel, de la déclaration situation tenans et abutissant desquels lesdits preneurs se sont tenuz pour contens et bien ... dont l'autre moitié desdits héritages ung nommé Mathe Bureau tient dudit bailleur à rente, pour de ce que dit est jourir et posséder par ledit preneur ses hoirs etc dès maintenant à tousjours moiennant trois septiers de bled froment de rente annuelle et perpétuelle bon grain marchand mesure de Provins et rendu audit Provins es greniers à douze deniers pres du prix du meilleur chacun septier chacun an au jour de saint Martin diver ...**

### 1503 : Marion veuve de Jean Lecourt

1503.10.21 vue 3464 - vénérable et discrete personne Me Anthoine Fevrier prêtre doyen de Provins recognut avoir vendu cédé transporté à tousjours et promis garantir de son fait et obligation seulement à **Marion veufve de feu Jehan Lecourt demeurant audit Provins** les rentes qui s'ensuivent c'est à savoir 4

<sup>44</sup> AD77-1056<sup>E</sup>586 Dechoisy notaire Provins

livres tz de rente annuelle et perpétuelle qu'il avoit droit de prendre et recepvoir par chacun an sur une maison sise à Provins en la rue de Changy devant le prieuré dudit Changy et sur une terre et mettairie sise à Hanepon en la paroisse de Pougny par vendition à luy faite de ladite rente par Colin Macé tanneur demeurant à Provins et feu Symone jadis sa femme dès le 4 juillet 1495 et 50 sols tz d'autre rente qu'il auroit droit de prendre sur lesdites maison et mettairie par vendition à luy faite par lesdits Macé et sa femme le 30 décembre dudit an, au paiement dsquelles rentes lesdits Macé et sa femme auroient obligé et ypothequés lesdits héritages et tous leurs autres biens meubles et héritages à ceulx de leurs héritiers présents et advenir aux termes et ainsi qu'il est à plein déclaré es lettres desdites constitutions faites et passées soubz ce scel lesdits ans et jours que ledit vendeur a baillées pour toutes aides ... ceddant par ledit vendeur tout droit nom raison ... ceste présente vendition ainsi faite moiennant la somme de 65 livres tz que ledit vendeur en a confessé avoir euz et receuz pour le principal d'icelles rentes le sort de 20 livres tz pour arrérages d'icelles en chacune desdites rentes qui deubz estoient à iceluy vendeur qu'il a cédés et tranportés aussi à ladite achapteresse, lesdits deniers payés contens en présence dudit juré Dont etc promettant etc obligent etc présents ad ce Jehan Hardoin et Pierre Moreau manouvriers.

### 1558 : Jean Lecourt tanneur fils de feu Colin

1558.07.06<sup>45</sup> Denis Musson marchant tanneur demeurant à Provins reconnaît avoir pris et retenu à tiltre de rente annuelle et perpétuelle de **Jehan Lecourt le jeune marchant tanneur fils de feu Colin Lecourt demeurant à Provins** ad ce présent bailleur qui a promis garantir c'est à savoir une planche de jardin sise audit Provins près les murs de la ville de Provins ... tenant d'une part à la veufve feu Michau Sangeot d'autre aux hoirs Lecourt d'un bout au hurt de la rivière de la Volsie et d'autre au fossé devers ladite muraille, pour en jouir par ledit Musson ses hoirs moiennant 6 sols 8 deniers tournois de rente annuelle et perpétuelle que pour ce ledit preneur ses hoirs seront tenus paier par chacun an audit bailleur ses hoirs au jour st Martin diver premier commençant audit jour qui sera 1559 ... (vue 186)

### 1557 : Mathurin Lecourt tanneur

1557.03.19<sup>46</sup> Guillaume Goutil vigneron demeurant à Villenauxe la Grande reconnaît avoir vendu constitué assis et promis garantir à **Mathurin Lecourt marchand tanneur** demeurant audit Provins ad ce présent acheteur la somme de 10 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle ... de trois mois en trois mois premier paiement ... sur une maison et jardin sis audit Villenauxe en la rue des Chasnets tenant d'une part à Colin Marye d'autre à Guillaume Gentilz dit charetier butant d'un bout à Jehan Nesle d'autre au (vue 118)

### 1561 : Mathurin Lecourt

« 1561.11.11<sup>47</sup> -p340 vue 359- ... Nicolas Sara vigneron demourant à Poignis ... détempleur ... demy quartier de vigne ou environ au finage de Poignis ... chargé envers Mathurin Lecourt le jeune marchant demourant à Provins au nom et comme tuteur et curateur des enfants mineurs d'ans de luy et de defunte Katherine Thomassin jadis sa femme comme héritiers de defunte Marguerite Philipon en son vivant veufve de feu Guillaume Thomassin de la somme de 27 sols 6 deniers de rente annuelle payable chacun an au jour St Martin dyver à toujours et racheptable, ladite rente advenue auxdits mineurs par partage fait avec Christofle Debouslle et sa femme ... »

<sup>45</sup> AD77-216<sup>E</sup>1258 Duret notaire Provins

<sup>46</sup> AD77-216<sup>E</sup>1258 Duret notaire Provins

<sup>47</sup> AD77-1056<sup>E</sup>475 Ponthus Baisela notaire royal à Provins